Patrimoine canadien | Canadian Heritage

Canada

Patrimoine canadien

2012-2013

Rapport ministériel sur le rendement

Original signé par :

L'honorable Shelly Glover, C.P., député
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

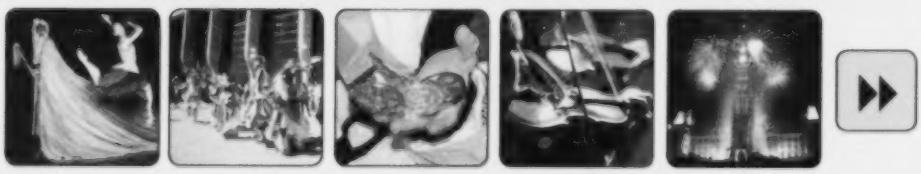

This publication is also available in English.

Cette publication est disponible sur demande en medias substituts.

Cette publication est disponible en format PDF à l'adresse internet suivante :
http://www.pch.gc.ca/fra/1312568647473

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2013
No de catalogue : CH1-4/2013F-PDF
ISSN : 2292-1508

Table des matières

Message de la Ministre 1

Section I : Survol de l'organisation 3
Raison d'être 3
Responsabilités 3
Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes 4
Priorités organisationnelles 6
Analyse des risques 10
Sommaire du rendement 13
Profil des dépenses 18
Budget des dépenses par crédit budgétaire 20
Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 20

Section II – Analyse des programmes et des sous-programmes par résultat stratégique . 23

Résultat stratégique 1 23

Programme 1 : Arts 23
Sous-programme : Fonds du Canada pour la présentation des arts 25
Sous-programme : Fonds du Canada pour les espaces culturels 26
Sous-programme : Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération 28
Sous-programme : Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts 29
Sous-programme : Fonds du Canada pour l'investissement en culture 30

Programme 2 : Industries culturelles 32
Sous-programme : Politique de la radiodiffusion et des communications numériques 36
Sous-programme : Fonds des médias du Canada 37
Sous-programme : Fonds interactif du Canada 38
Sous-programme : Politique du film et de la vidéo 40
Sous-programme : Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique 41
Sous-programme : Fonds de la musique du Canada 42
Sous-programme : Fonds du livre du Canada 44
Sous-programme : Fonds du Canada pour les périodiques 46
Sous-programme : Politique du droit d'auteur 47
Sous-programme : Examen des investissements dans le secteur culturel 48
Sous-programme : TV5 49

Programme 3 : Patrimoine 50
Sous-programme : Programme d'aide aux musées 53
Sous-programme : Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada 54

Sous-programme : Réseau canadien d'information sur le patrimoine 56
Sous-programme : Institut canadien de conservation 58
Sous-programme : Programme des biens culturels mobiliers 60

Programme 4 : Promotion et appartenance au Canada 63
Sous-programme : Programme des célébrations et des commémorations 66
Sous-programme : Cérémonial d'État et protocole 67
Sous-programme : Expositions internationales 68
Sous-programme : Programmes des études canadiennes 69
Sous-programme : Programme Échanges Canada 70
Sous-programme : Programme Katimavik 72
Sous-programme : Les jeunes s'engagent 73

Programme 5 : Engagement et participation communautaire 74
Sous-programme : Programme des droits de la personne 75
Sous-programme : Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine 77
Sous-programme : Programme des Autochtones 79

Programme 6 : Langues officielles 81
Sous-programme : Programme Développement des communautés de langue officielle 83
Sous-programme : Programme Mise en valeur des langues officielles 85
Sous-programme : Programme de coordination des langues officielles 86

Résultat stratégique 3 : 89

Programme 7 : Sport 89
Sous-programme : Programme d'accueil 92
Sous-programme : Programme de soutien au sport 93
Sous-programme : Programme d'aide aux athlètes 96

Section III : Renseignements supplémentaires 103
Faits saillants des états financiers 103
Tableaux de renseignements supplémentaires 107
Rapport dépenses fiscales et évaluations 107

Section IV: Autres sujets d'intérêt 109
Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation 109
Renseignements supplémentaires 109

Notes finales 110

Message de la Ministre

Le ministère du Patrimoine canadien améliore la qualité de vie de tous les Canadiens par l'entremise de ses activités. Son objectif est de permettre aux Canadiens de tisser des liens entre eux et de renforcer nos communautés, notre économie et notre sentiment d'appartenance à la société canadienne.

À l'approche du 150e anniversaire de la Confédération, en 2017, le Ministère a mis en œuvre et appuyé la célébration de nombreux événements historiques, dont le 200e anniversaire de la guerre de 1812 et le Jubilé de diamant de la Reine. De plus, le gouvernement a annoncé des plans en vue de créer un musée national de l'histoire d'ici 2017.

En soutenant notre culture, nous soutenons notre économie. Le gouvernement continuera donc d'investir dans le secteur canadien de la création. Ce secteur engendre 49,9 milliards de dollars en activité économique et emploie 630 000 personnes, y compris ceux et celles qui œuvrent dans le domaine des arts littéraires, des arts visuels et du design, des arts de la scène, ainsi que dans le soutien au patrimoine et à la culture. En 2012-2013, le Ministère a mis à jour et adapté ses politiques et ses programmes afin que les industries culturelles puissent répondre aux demandes des Canadiens de demeurer à l'avant-garde de la technologie numérique. La *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*, dont la plupart des dispositions sont entrées en vigueur le 7 novembre 2012, aidera à créer des emplois dans le secteur de la création et à les protéger.

Les langues officielles font partie intégrante de l'histoire du Canada, de son identité et de son avenir. Le Ministère a organisé de vastes consultations en ligne et dans l'ensemble du pays au cours de l'été 2012. Ces consultations ont permis de déterminer trois secteurs d'action prioritaires pour la nouvelle stratégie fédérale, la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : Éducation, immigration, communautés*, qui a été annoncée en mars 2013.

Le Canada est une grande nation sportive et le gouvernement continue d'investir dans nos athlètes pour qu'ils soient prêts à participer à des rencontres comme les Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2012 à Londres. Le Ministère a appuyé les préparatifs en vue des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto. Il a aussi collaboré avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour assurer l'adoption de la *Politique canadienne du sport*. Un financement a été fourni en vue d'organiser plus de 40 activités sportives internationales au pays, ce qui mène souvent à l'établissement d'une infrastructure sportive nouvelle ou améliorée dans les collectivités hôtes.

À titre de ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, je suis heureuse de présenter au Parlement et aux Canadiens le Rapport ministériel sur le rendement 2012-2013 du ministère du Patrimoine canadien.

Section I : Survol de l'organisation

Raison d'être

Le ministère du Patrimoine canadien (le Ministère) et les principales institutions culturelles canadiennes jouent un rôle crucial dans la vie culturelle, communautaire et économique des Canadiens. Nous travaillons ensemble à promouvoir la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, ainsi que les initiatives liées aux Autochtones, à la jeunesse et aux sports.

Notre mission et notre vision

La vision et la mission du ministère du Patrimoine canadien guident l'ensemble des activités d'élaboration de politiques et de mise en œuvre des programmes, notamment dans les domaines de la culture, du patrimoine ainsi que de l'identité et des valeurs.

Patrimoine canadien a pour mission de favoriser un environnement dans lequel tous les Canadiens profitent pleinement d'expériences culturelles dynamiques, célèbrent leur histoire et leur patrimoine, et contribuent à bâtir des communautés créatives.

La vision du Ministère est celle d'un Canada où tous les Canadiens peuvent célébrer leur riche diversité culturelle, leurs expériences et leurs valeurs communes, un Canada où tous peuvent apprendre à mieux connaître leur histoire, leur patrimoine et leurs communautés. La vision que Patrimoine canadien a du Canada est celle d'un pays qui investit dans l'avenir en appuyant les arts, nos deux langues officielles et nos athlètes. Nous voyons un Canada confiant dans un monde offrant de multiples choix, un Canada à l'avant-garde de l'économie créative et un chef de file dans le monde numérique.

Responsabilités

Le ministère du Patrimoine canadien est responsable des programmes et des politiques qui aident tous les Canadiens à participer à la vie culturelle et civique de leur collectivité. Le mandat législatif du Ministère, énoncé dans la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*[1] et dans d'autres lois dont le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable, propose une liste des nombreuses responsabilités du ministre sous la rubrique des pouvoirs et fonctions « liés à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadiens ».

Le Ministère surveille l'application d'un grand nombre de lois, notamment la *Loi sur la radiodiffusion*[2], la *Loi sur le droit d'auteur*[3] et la *Loi sur Investissement Canada*[4] (avec Industrie Canada pour ces deux dernières lois), la *Loi sur les langues officielles*[5] (partie VII), la *Loi sur les musées*[6], la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*[7], la *Loi sur le statut de l'artiste*[8], et la *Loi sur l'activité physique et le sport*[9] (avec Santé Canada).

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable devant le Parlement des activités du Ministère et des 19 autres organismes qui composent son portefeuille[10].

Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes

Résultats stratégiques

Les activités du Ministère sont structurées en fonction des trois résultats stratégiques, lesquels sont présentés de façon plus détaillée à la Section II du présent rapport.

1. **Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger** - Ce résultat stratégique traduit l'emphase qui est mise tant sur la créativité que sur la valeur économique, lesquelles sont reflétées dans l'importance que le gouvernement du Canada accorde à la pérennité et à l'accessibilité publiques des produits culturels canadiens, du travail artistique par des créateurs et artistes canadiens, et du patrimoine culturel du Canada.

2. **Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne** - Ce résultat stratégique appuie le mandat d'une identité canadienne plus forte par une citoyenneté active, engagée et inclusive, et par la reconnaissance de l'importance de la dualité linguistique et d'une identité civique commune.

3. **Les Canadiens participent et excellent dans les sports** - Ce résultat stratégique a trait aux conséquences bénéfiques du sport sur la santé et le bien-être des gens, ainsi qu'à l'impact de nos réalisations internationales dans le domaine du sport sur la fierté canadienne.

Architecture d'alignement des programmes

L'architecture d'alignement des programmes[11] (AAP) donne une vue d'ensemble des liens entre les programmes et les sous-programmes du Ministère et de la façon dont les résultats escomptés sont organisés pour contribuer à l'obtention des résultats stratégiques du Ministère et à l'exécution de son mandat. Le cadre de mesure du rendement (CMR) sert de fondement objectif à la collecte de données se rapportant aux résultats prévus des programmes du Ministère. Le Rapport ministériel sur le rendement 2012-2013 repose sur l'AAP et sur les résultats escomptés et les indicateurs de rendement identifiés dans le CMR.

Architecture d'alignement des programmes 2012-2013

Résultat stratégique 1
Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger

Programme 1 : Arts
- Fonds du Canada pour la présentation des arts
- Fonds du Canada pour les espaces culturels
- Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération
- Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts
- Fonds du Canada pour l'investissement en culture

Programme 2 : Industries culturelles
- Politique de la radiodiffusion et des communications numériques
- Fonds des médias du Canada
- Fonds interactif du Canada
- Politique du film et de la vidéo
- Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique
- Fonds de la musique du Canada
- Fonds du livre du Canada
- Fonds du Canada pour les périodiques
- Politique du droit d'auteur
- Examen des investissements dans le secteur culturel
- TV5

Programme 3 : Patrimoine
- Programme d'aide aux musées
- Programme d'indemnisation des expositions itinérantes au Canada
- Réseau canadien d'information sur le patrimoine
- Institut canadien de conservation
- Programme des biens culturels mobiliers

Résultat stratégique 2
Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne

Programme 4 : Promotion et appartenance au Canada
- Programme des célébrations et des commémorations
- Cérémonial d'État et protocole
- Expositions internationales
- Programme des études canadiennes
- Programme Échanges Canada
- Programme Katimavik
- Les jeunes s'engagent

Programme 5 : Engagement et participation communautaire
- Programme des droits de la personne
- Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine
- Programme des Autochthones

Programme 6 : Langues officielles
- Programme de développement des communautés de langue officielle
- Programme de mise en valeur des langues officielles
- Programme de coordination des langues officielles

Résultat stratégique 3
Les Canadiens participent et excellent dans les sports

Programme 7 : Sport
- Programme d'accueil
- Programme de soutien au sport
- Programme d'aide aux athlètes

Programme 8 : Services internes
- Soutien à la gouvernance et à la gestion
- Services de gestion des ressources
- Services de gestion des biens

Thème IV : Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement

Priorités organisationnelles

Le ministère du Patrimoine canadien s'engage à garder le Canada sur la bonne voie dans un contexte économique mondial en évolution. Le ministère du Patrimoine canadien appuie les priorités du gouvernement en favorisant une croissance forte et soutenue, ainsi que la création d'emplois qui protégeront les Canadiens. Il appuie la priorité du gouvernement orientée vers les familles et les collectivités en leur permettant de créer, de partager et de participer à la richesse de la vie culturelle et civique de notre pays. Le Ministère continue d'appuyer la culture, les arts, le patrimoine, nos deux langues officielles, les sports et les collectivités à titre de facteurs déterminants qui contribuent à la croissance et à la stabilité. Dans un contexte de restriction budgétaire, le Ministère a concentré ses efforts sur quatre priorités organisationnelles en 2012-2013, soit : tirer pleinement avantage du numérique, célébrer notre patrimoine et notre histoire, investir dans nos collectivités et assurer la viabilité financière et l'excellence dans la prestation des services.

Priorité 1	Type[12]	Résultats stratégiques et programmes
Tirer pleinement avantage du numérique.	Permanente	Résultat stratégique 1: Programmes 1, 2, et 3

Sommaire des progrès

Quels progrès avez-vous réalisés à l'égard de cette priorité?

En 2012-2013, le Ministère a saisi les occasions offertes par la technologie en développant et en adaptant des politiques et des programmes de façon à ce que les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine puissent suivre répondre à la manière dont les Canadiens utilisent l'environnement numérique.

Le Fonds des médias du Canada est le plus important fonds pour la télévision et la production de contenu numérique au Canada. Grâce à la Société du Fonds des médias du Canada, un partenariat public-privé entre le gouvernement et les distributeurs par câble et par satellite du Canada, le gouvernement a versé environ 134 millions de dollars du budget de 375 millions de dollars pour 2012-2013.

La *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* a reçu la sanction royale en juin 2012 et la plupart de ses dispositions sont entrées en vigueur le 7 novembre 2012. Cette nouvelle loi harmonise le Canada avec les progrès de la technologie et les normes internationales et fournit aux industries du droit d'auteur un cadre par le biais duquel elles peuvent investir dans le contenu créatif, rejoindre de nouveaux marchés, participer à de nouveaux modèles d'affaires et combattre les contrefaçons dans un environnement numérique. Elle établit également des règles qui sont neutres et suffisamment flexibles pour évoluer en fonction des changements technologiques et qui permettront aux Canadiens de participer pleinement à l'économie numérique. Afin d'assurer que le cadre des droits d'auteur du Canada demeure adapté à un environnement en évolution, la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* a également établi une exigence requérant son examen par le Parlement tous les cinq ans.

Le Ministère a poursuivi sa revue des politiques de financement des longs métrages canadiens afin de mieux tenir compte des possibilités d'accès, de production et de distribution des films dans l'environnement numérique. La mise en œuvre de la *Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités* a été annoncée en mars 2013 et des négociations sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités ont été entreprises avec des partenaires étrangers. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, le Ministère a modernisé son approche à l'égard de la coproduction audiovisuelle régie par des traités en faisant preuve de plus de flexibilité dans ses traités et en simplifiant les processus administratifs.

Les programmes de financement des arts du Ministère ont continué de répondre à l'intérêt croissant manifesté par les organisations qui intègrent les technologies numériques dans leurs activités de production, de création

et de commercialisation. Le BanffCentre a reçu 1.5 million de dollars du Fonds du Canada pour les espaces culturels pour l'achat et l'installation d'équipement spécialisé, et ce, dans le but de contribuer à la saisie, à l'édition et à la diffusion numériques afin de créer et de produire de nouvelles œuvres et de les mettre à la disposition de tous les Canadiens.

Depuis 2010, plus de 60 p. cent des projets financés par le biais du volet Initiatives stratégiques du Fonds du Canada pour l'investissement en culture ont inclus des éléments numériques. La Fête de la culture, un mouvement pancanadien qui mobilise les artistes, les organisations du secteur des arts et du patrimoine, les adeptes et les bénévoles, ont mis en œuvre une stratégie numérique pour la création d'une boîte à outils de relations publiques. Cette boîte à outils comprend des gabarits, des lignes directrices et des conseils en matière de commercialisation (y compris un plan pour les médias sociaux). Le nombre total de visites sur le site Web de la Fête de la culture a augmenté, passant de 100 574 en 2010 à 211 096 en 2012. Au moment de la tenue de l'activité, en septembre 2012, les visites sur le site Web mobile de la Fêt de la culture ont triplé, passant de 4 658 en 2011 à 14 712. Lancée en octobre 2012, la Ligne bleue est un autre projet financé par les Initiatives stratégiques dont le but est de promouvoir la culture, et ce, en mettant les gens en contact avec les arts à certains endroits le long de la Ligne bleue du métro de Montréal. Grâce à une plate-forme Web, une application pour téléphone intelligent et des outils promotionnels, la Ligne bleue a permis de connecter 33 endroits culturels dans un réseau. Ceci a entraîné une plus grande participation culturelle des citoyens et des touristes. Chaque mois, plus de 200 activités et sorties culturelles, de toutes les disciplines artistiques, font l'objet d'une promotion par le biais de plates-formes numériques. Depuis le lancement, leur site Web, www.lalignebleue.ca, a reçu plus de 37 000 visites.

Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) a publié les premiers éléments d'une boîte à outils en ligne en plein développement. Cette boîte à outils a été conçue afin de permettre aux musées canadiens de mieux préserver le contenu historique et patrimonial du Canada, qui existe présentement en format numérique, le préservant ainsi pour les générations futures. La boîte à outils s'inspire des résultats d'un sondage en ligne qui visait à quantifier les actifs numériques détenus par les institutions du patrimoine du Canada et à évaluer les besoins de formation de la communauté dans le domaine de la préservation numérique. La boîte à outils est un complément des outils et des ressources de développement déjà disponibles sur le site Web Échange professionnel du RCIP, lequel a attiré plus de 900 000 visites l'an dernier.

Priorité 2	Type	Résultats stratégiques et programmes
Célébrer notre patrimoine et notre histoire.	Permanente	Résultat stratégique 1 : Programmes 1 et 3 Résultat stratégique 2 : Programmes 4 et 5

Sommaire des progrès

Quels progrès avez-vous réalisés à l'égard de cette priorité?

Le 16 octobre 2012, dans le cadre des préparatifs du 150e anniversaire du Canada en 2017, le gouvernement a annoncé son intention de changer le nom et le mandat du Musée canadien des civilisations dans le but de créer un musée national de l'histoire. Il a également annoncé un investissement ponctuel de 25 millions de dollars pour donner une nouvelle image au musée et rénover près de la moitié des salles de son exposition permanente. Le Ministère a effectué des recherches et des analyses et a recommandé les options requises pour aider le gouvernement à prendre ses décisions et a collaboré avec le ministère de la Justice dans le but de développer les modifications nécessaires à la *Loi sur les musées* afin de créer le nouveau musée. Le 27 novembre 2012, le projet de loi C-49, Loi modifiant la *Loi sur les musées* et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, a été déposé à la Chambre des communes.

Dans le cadre de cette initiative, un nouveau réseau de musées sera créé dans le but d'établir et de renforcer les relations entre le Musée canadien de l'histoire et les musées de l'histoire à l'échelle du Canada, ce qui donnera aux Canadiens un meilleur accès à notre passé commun. Ces partenariats accroîtront la collaboration quant à la production et la présentation des expositions, et permettront de présenter les nombreuses collections intéressantes détenues par ces musées. Le premier partenariat avec le Royal B.C. Museum à Victoria, en

Colombie-Britannique, a été annoncé en février 2013.

En prévision du 150e anniversaire du Canada en 2017, le Ministère continue de mettre en évidence des jalons historiques importants afin d'inciter les Canadiens à célébrer et à susciter de l'enthousiasme au sujet de notre histoire et de notre patrimoine. En 2012-2013, le Ministère a organisé des événements et des activités pour commémorer le 200e anniversaire de la guerre de 1812, le jubilé de diamant de la Reine - le 60e anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté – et le 100e anniversaire de la coupe Grey. Le Ministère a organisé avec succès ces célébrations et ces commémorations pancanadiennes, rejoignant les collectivités à travers Canada et sensibilisant la population à la richesse de l'histoire et du patrimoine du Canada. Plus particulièrement, à titre de centre de liaison pour les initiatives du gouvernement sur la guerre de 1812, le Fonds de commémoration de la guerre de 1812 du Ministère a appuyé 104 projets à l'échelle du Canada et d'autres programmes ministériels ont appuyé 31 autres projets à partir de ressources existantes.

L'Institut canadien de conservation (ICC) a contribué à la commémoration du 200e anniversaire de la guerre de 1812 grâce à ses efforts de conservation des objets et du matériel reliés aux collections historiques. Plus particulièrement, les drapeaux du 3e régiment de la milice de York, le drapeau de la milice Sunbury du Nouveau-Brunswick, deux aquatintes (un type de gravure), toutes les deux intitulées *Shannon* et *Chesapeake*, le site archéologique de l'épave de la plage Southampton et un tambour américain ne sont que quelques-uns des objets et des collections qui, une fois restaurés par l'ICC, sont retournés dans leurs collections pour livrer leurs secrets sur le passé et sur l'histoire du Canada. De même, grâce au lancement de sa page Facebook en 2012-2013, l'ICC a mis en évidence l'importance de préserver ces trésors nationaux et d'appuyer les musées dans leur mandat qui vise à les préserver et à permettre l'accès à un vaste public.

Le Guide de l'employeur du Programme Jeunesse Canada au travail a annoncé que la priorité serait accordée aux projets reliés au 200e anniversaire de la guerre de 1812. En 2012-2013, le programme a financé la création de sept emplois d'été reliés à la guerre de 1812 pour de jeunes étudiants canadiens dans les organisations du patrimoine canadien, y compris un interprète de la guerre de 1812 au site historique national d'Ermatinger-Clergue, un coordonnateur de l'exposition bicentenaire et un adjoint du Programme de 1812 au Niagara Historical Society and Museum, trois interprètes du monument Brock à Fort George et un adjoint du Programme de 1812 à Upper Canada Village. Le Programme d'aide aux musées (PAM) prend également en considération la contribution de projets individuels à la célébration d'anniversaires historiques importants. Dans ce contexte, le PAM a financé en 2012-2013 le musée Strathroy-Caradoc à London, en Ontario, pour développer et présenter une exposition itinérante sur Sir Arthur Currie, le premier commandant militaire canadien durant la Première Guerre mondiale.

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels a approuvé le soutien de 26 projets d'infrastructure pour améliorer les installations des organisations patrimoniales. L'un de ces projets a appuyé la rénovation des pavillons du Musée des beaux-arts de Montréal. Le financement dotera le Musée de nouvelles installations qui sont conformes aux codes du bâtiment et lui permettra de mettre à niveau l'équipement spécialisé. Ces améliorations assureront que les Canadiens continuent d'avoir accès aux expositions du Musée.

Priorité 3	Type	Résultats stratégiques et programmes
Investir dans nos collectivités.	Nouvelle	Résultat stratégique 1 : Programme 1 Résultat stratégique 2 : Programmes 4, 5 et 6 Résultat stratégique 3 : Programme 7
Sommaire des progrès		
Quels progrès avez-vous réalisés à l'égard de cette priorité? Durant l'été 2012, le gouvernement du Canada a mené de vastes consultations sur les langues officielles auprès des Canadiens dans toutes les provinces et tous les territoires. Plus de 400 personnes ont participé aux tables rondes et près de 2 200 personnes ont répondu au questionnaire en ligne afin de faire part de leurs observations pour l'élaboration de la nouvelle stratégie fédérale. La *Feuille de route pour les langues*		

officielles du Canada 2013-2018 : Éducation, immigration, communautés a été dévoilée le 28 mars 2013.

Des occasions pour les jeunes ont été maximisées par le biais du renouvellement du Programme Les jeunes s'engagent qui ont également suscité un plus grand intérêt à l'égard de ce programme de la part d'organisations de jeunes chevronnées. Les projets financés par le programme ont touché près de 260 000 jeunes en 2012-2013.

Les programmes de financement des arts du Ministère continuent de faciliter le soutien du secteur privé pour les organisations du secteur des arts. Un exemple de ceci est le volet Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture, lequel encourage les dons du secteur privé aux organisations du secteur des arts en offrant des fonds de contrepartie à leurs fonds de dotation. Parmi les fonds du secteur privé versés à ces fonds de dotation en 2012-2013, plus de la moitié, ou 9,9 millions de dollars, ont été donnés par des personnes alors que des sociétés et des fondations non gouvernementales ont contribué un montant de 2,8 millions de dollars et 3,8 millions de dollars respectivement. Près d'un don sur cinq provenait de titres cotés en bourse. Comme il a été annoncé dans le Budget 2013, le montant maximal à vie pouvant être octroyé à une organisation professionnelle sans but lucratif du secteur des arts qui est admissible a augmenté, passant de 10 millions de dollars à 15 millions de dollars.

La *Politique canadienne du sport* a été endossée par les 14 gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux lors d'une Conférence des ministres du Sport, de l'activité physique et des loisirs en juin 2012, à la suite d'un processus global de participation du public d'une durée de deux ans dirigé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en collaboration avec des dirigeants du secteur des sports. La politique met en place une vision commune du sport pour tous les Canadiens et s'inspire de l'approche de collaboration actuelle pour le développement des sports au Canada.

Le Ministère continue de manifester son engagement à soutenir les occasions de participer à des compétitions pour les athlètes canadiens. En 2012-2013, 42 collectivités canadiennes ont accueilli des manifestations sportives internationales. En prévision de ces manifestations financées, 13 endroits nouveaux ou améliorés ont été appuyés, laissant un héritage à la collectivité à la suite des manifestations sportives. Dans la même veine, 31 activités culturelles ont été organisées en concomitance avec des projets d'accueil, misant sur l'occasion culturelle offerte par l'accueil de manifestations sportives.

Le Ministère a continué d'appuyer la préparation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Jeux de Toronto 2015). Plus de 14 millions de dollars ont été versés à l'organisation d'accueil en appui aux investissements reliés aux Jeux de Toronto 2015. Le Ministère a établi une liaison avec les ministères et organismes fédéraux participants afin d'assurer que les engagements de prestation de services fédéraux pour les Jeux de Toronto 2015 soient coordonnés, comme en témoigne la création du Groupe de travail sur les services essentiels fédéraux, et ce, afin d'appuyer la coordination et la coopération horizontales à l'échelle des organisations fédérales.

Priorité 4	Type	Résultats stratégiques et programmes
Assurer la viabilité financière et l'excellence dans la prestation des services.	Nouvelle	Tous les résultats stratégiques et tous les programmes.

Sommaire des progrès

Quels progrès avez-vous réalisés à l'égard de cette priorité?

En 2012-2013, le ministère du Patrimoine canadien a terminé le premier exercice de sa stratégie financière triennale à long terme qui vise à mettre en œuvre les décisions annoncées dans le cadre du Budget 2012 et à éliminer le déficit structurel du Ministère, et ce, dans le but de donner au Ministère la flexibilité nécessaire quant à son budget de fonctionnement en ce qui a trait aux nouvelles priorités et aux nouvelles exigences. À la suite des économies réalisées par le biais de la rationalisation, de la redéfinition des priorités, de la restructuration de certaines activités, de la réaffectation d'employés et de l'élimination de postes à pourvoir, le

Ministère a, cette année, atteint la majorité des objectifs de sa stratégie financière à long terme.

Depuis 2010-2011, le Ministère a fait progresser considérablement son Initiative de modernisation des subventions et des contributions (IMSC), qui est un ensemble d'initiatives efficaces et rentables qui améliorent les services offerts aux bénéficiaires des programmes. Dans le cadre de l'Initiative de transformation générale du Ministère, l'IMSC simplifiera et normalisera le processus opérationnel des subventions et des contributions du Ministère tout en développant également des solutions de nouvelles technologies novatrices. S'inspirant de la réussite des trois programmes pilotes initiaux sélectionnés en 2011-2012, le Ministère continue de mettre en œuvre le nouveau modèle opérationnel dans ses autres programmes. En date du 31 mars 2013, 70 p. cent de toutes les transactions de subventions et de contributions utilisaient le nouveau processus et les employés sont munis de nouveaux outils et de nouvelles technologies pour traiter les demandes plus efficacement. La prochaine phase de l'IMSC donnera lieu au développement des fonctions en ligne qui permettront d'offrir un meilleur service aux bénéficiaires des programmes. D'ici 2015-2016, les clients de Patrimoine canadien seront en mesure de faire une demande en ligne, d'obtenir des instructions claires pour les aider à soumettre des demandes et à faire le compte rendu des progrès, ce qui entraînera un fonctionnement efficace et un excellent service à la clientèle.

Analyse des risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes	Lien vers les priorités organisationnelles
1. Gestion des personnes : La possibilité que les connaissances organisationnelles soient perdues en raison d'une réduction des effectifs, et que la stabilité organisationnelle soit affectée à long terme.	Mettre davantage l'accent sur la surveillance du rendement et l'engagement au travail. Poursuivre les consultations en cours et les communications avec les employés à travers un plan de renouvellement de la fonction publique de trois ans.	Lien direct : Services internes, Programme 8 Lien indirect (soutien) : Résultat stratégique 1 Résultat stratégique 2 Résultat stratégique 3	Priorité 4 : Assurer la viabilité financière et l'excellence dans la prestation des services.
2. État de préparation à la transformation de politiques et de programmes : Malgré une capacité solide en matière de politiques et de programmes qui existe déjà au sein du ministère, Patrimoine canadien est confronté à la possibilité que le ministère ne puisse pas rapidement donner ses recommandations en réponse aux changements apportés à l'orientation stratégique,	Présenter des mesures législatives, des politiques et des programmes sélectionnés qui répondent à un environnement social, technologique, culturel, environnemental et économique en constante évolution. Poursuivre les consultations permanentes avec les intervenants afin de documenter l'élaboration des politiques et d'assurer la participation d'autres organismes du	Lien direct : Résultat stratégique 1 Résultat stratégique 2 Résultat stratégique 3	Lien indirect aux priorités 1 à 3.

aux priorités ainsi qu'aux besoins des intervenants.	portefeuille, d'autres ministères et des organismes centraux à l'analyse environnementale ainsi qu'à la réflexion stratégique à moyen et à long terme. Poursuivre la modernisation de la gestion et la prestation des programmes de subventions et de contributions par le biais de l'Initiative de modernisation des subventions et des contributions pour développer un rendement élevé.		
3. Gestion financière : La possibilité d'un mauvais alignement des livrables et de la charge de travail générale avec les ressources prévue.	Mettre en œuvre une stratégie financière à long terme qui ajoutera de la valeur comme élément clé de la prise de décisions, la planification d'entreprise, l'allocation des ressources et la gestion opérationnelle, et comme un moyen d'assurer la stabilité financière et l'excellence du service.	Lien direct : Services internes, Programme 8 Lien indirect (soutien) : Résultat stratégique 1 Résultat stratégique 2 Résultat stratégique 3	Priorité 4 : Assurer la viabilité financière et l'excellence dans la prestation des services. Lien indirect aux priorités 1 à 3. Risques reliés à la gestion financière.

Description des risques

Le Ministère continue de répondre aux besoins changeants des Canadiens en encourageant la créativité, l'innovation et l'accès aux arts et à la culture. Il mise sur sa réputation d'excellence en matière de la qualité des services aux Canadiens, tout en s'assurant que la responsabilisation, la responsabilité financière et la transparence demeurent déterminantes. Le Ministère s'engage à assurer que ses programmes et ses services sont à la fois le reflet d'un environnement en évolution et qu'ils sont pertinents aux buts et objectifs organisationnels généraux, tout en offrant des occasions de préserver et de célébrer la culture et l'identité canadiennes. Cet engagement repose sur les leçons apprises et considère que la gestion intégrée du risque est un élément essentiel qui permet de faire évoluer les pratiques internes et d'obtenir des résultats pour les Canadiens.

En 2012-2013, le Ministère a adopté un profil de risque organisationnel prospectif triennal qui met l'accent sur le suivi et l'examen, de même que sur le compte rendu des progrès réalisés. Il revoit deux fois par année les risques et les progrès réalisés sur le plan des mesures d'atténuation afin de déterminer si les risques et les réactions aux risques

sont à l'image du Ministère, de la manière dont ils sont exprimés dans le Profil de risque organisationnel. Patrimoine canadien effectue le suivi des principaux risques et des mesures d'atténuation correspondantes dans le Profil de risque organisationnel et dans le Rapport sur les plans et les priorités du Ministère.

Le Profil de risque organisationnel 2012-2015 recense les risques dans les catégories suivantes : gestion des personnes, état de la préparation à la transformation de politiques et de programmes et gestion financière, conformément aux quatre priorités du Ministère : tirer pleinement avantage du numérique, célébrer notre patrimoine et notre histoire, investir dans nos collectivités et assurer la viabilité financière et l'excellence dans la prestation des services.

Le Ministère travaille de façon à moderniser ses mesures législatives, ses politiques et ses programmes afin de répondre aux exigences d'un milieu évolution. Il poursuit ses consultations avec les intervenants et mobilise les autres organismes du portefeuille, les ministères et les organismes centraux dans une réflexion stratégique afin de contribuer à des initiatives telles que le renouvellement d'une stratégie globale sur les langues officielles et le renouvellement de la *Politique canadienne du sport* qui comprennent des consultations exhaustives auprès du public et des intervenants. Le Ministère a investi des efforts pour appuyer les négociations sur le commerce international et contribuer à la création du nouveau Musée canadien de l'histoire.

Patrimoine canadien continue de mettre l'accent sur le rendement et la participation dans le milieu de travail, en plus des consultations et des communications sur une base régulières avec les employés par le biais de son Plan d'action pour le renouvellement de la fonction publique. En utilisant la réduction budgétaire comme catalyseur, le Ministère continue de s'inspirer des principes de la gestion du risque afin de favoriser l'innovation dans la prestation des responsabilités opérationnelles principales. Sur le plan opérationnel, la stratégie financière à long terme est un élément clé de la rationalisation du processus décisionnel, de la planification d'affaires, de l'affectation des ressources et de la gestion opérationnelle afin d'assurer la viabilité financière et l'excellence dans la prestation des services. Le Ministère continue de moderniser la gestion et la prestation des programmes de subventions et de contributions par le biais de l'Initiative de modernisation des subventions et des contributions et adapte constamment ses processus pour améliorer les services offerts aux bénéficiaires des programmes et permettre aux employés de travailler de manière plus efficace et plus efficiente. Le Ministère met en œuvre un vaste Cadre de gestion intégrée du risque dans le but de renforcer la culture, la capacité et le potentiel de la gestion du risque au sein de l'organisation. Le Ministère poursuit son travail pour développer ses processus dans le but d'assurer que les ressources sont dévolues aux points les plus prioritaires afin de mieux répondre aux besoins changeants selon le volume de travail et de gérer efficacement des activités et des politiques complexes.

Sommaire du rendement

Ressources financières – Total pour le ministère (millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart (dépenses prévues contre dépenses réelles)
1 280,6	1 300.0	1 272,7	1 247,4	52,6

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est principalement attribuable au transfert de certaines composantes du Programme des Autochtones à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, aux mesures du Budget 2012, et aux excédents budgétaires du Ministère.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
1 635,4	1 787.0	(151,6)

Les équivalents à temps plein (ETP) prévus sont estimés au moyen d'un calcul fondé sur les crédits versés dans l'enveloppe salariale globale divisée par un salaire moyen. Cette méthode s'appuie sur plusieurs hypothèses, notamment l'existence d'un salaire moyen constant tout au long de l'année, et influe sur la comparabilité entre les valeurs des ETP prévus et les valeurs réelles déterminées par l'utilisation réelle.

Les différences entre les dépenses prévues et réelles quant aux ressources financières et humaines au niveau des programmes et sous-programmes s'expliquent principalement par la redistribution en 2012-2013 des coûts indirects, initialement codés sous les services internes, aux programmes et sous-programmes appropriés.

Sur la base de tendances passées, le nombre d'ETP pour le ministère du Patrimoine canadien a diminué de façon constante depuis 2010-2011. Le nombre réel d'ETP en 2012-2013 était de 1 787 par rapport à 2 108 en 2010-2011.

Tableau Sommaire du rendement pour les résultats stratégiques et les programmes (millions de dollars)

Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.

Programme	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013)	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2012–2013	2013–2014	2014–2015		2012–2013	2011–2012	2010–2011	
Programme 1 : Arts	123,7	123,7	117,8	115,8	123,4	117,8	110,4	114,6	Une culture et un patrimoine dynamiques
Programme 2 : Industries culturelles	315,1	315,2	299,9	297,3	309,3	304,4	311,3	303,5	Une culture et un patrimoine dynamiques
Programme 3 : Patrimoine	36,3	36,3	40,3	40,4	40,7	40,0	40,1	41,4	Une culture et un patrimoine dynamiques
Résultat stratégique 1 Total partiel	**475,2**	**475,3**	**458,0**	**453,5**	**473,4**	**462,2**	**461,8**	**459,5**	

Programme 1 : Arts - La diminution des dépenses réelles en 2011-2012 est attribuable à un report de fonds pour le Fonds pour les espaces culturels du Canada de 4,0 millions de dollars de 2011-2012 à 2012-2013 (2,0 millions de dollars) et 2013-2014 (2,0 millions de dollars) .

Programme 2 : Industries culturelles - L'augmentation des dépenses réelles en 2011-2012 est attribuable à un report de fonds pour le Fonds interactif du Canada de 4,4 millions de dollars de 2010-2011 à 2011-2012. La diminution des dépenses prévues en 2013-2014 et 2014-2015 est principalement attribuable aux mesures du Budget 2012.

Résultat stratégique 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.

Programme	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2012–2013	2013–2014	2014–2015		2012–2013	2011–2012	2010–2011	
Programme 4 : Promotion et appartenance au Canada	77,4	82,4	56,9	52,3	85,5	79,6	78,1	84,5	Une société diversifiée favorable à la dualité linguistique et à l'inclusion sociale
Programme 5 : Engagement et participation communautaire	88,2	88,2	46,1	41,3	49,9	47,5	82,3	88,2	Une société diversifiée favorable à la dualité linguistique et à l'inclusion sociale
Programme 6 : Langues officielles	353,3	353,3	348,4	348,4	360,6	359,4	359,5	354,5	Une société diversifiée favorable à la dualité linguistique et à l'inclusion sociale
Résultat stratégique 2 Total partiel	**518,9**	**523,9**	**451,4**	**442,0**	**496,1**	**486,5**	**519,9**	**527,1**	

Programme 4 : Promotion et appartenance au Canada - La diminution des dépenses prévues pour 2013-2014 et 2014-2015 est attribuable aux mesures du Budget 2012.

Programme 5 : Engagement et participation communautaire - Les baisses dans les dépenses réelles en 2012-2013 et les dépenses prévues en 2013-2014 et 2014-2015 sont attribuables au transfert des composantes du Programme des Autochtones au ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Une diminution supplémentaire des dépenses prévues en 2014-2015 est attribuable à l'élimination des fonds de l'Initiative des langues autochtones.

Programme 6 : Langues officielles - Les diminutions aux dépenses prévues en 2013-2014 et 2014-2015 sont attribuables à l'élimination graduelle du financement de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne*. Le renouvellement de ces fonds a été annoncé dans le Budget 2013.

Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports.

Programme	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2012–2013	2013–2014	2014–2015		2012–2013	2011–2012	2010–2011	
Programme 7 : Sport	205,9	212,7	332,9	397,6	225,8	225,0	213,2	211,1	Une culture et un patrimoine dynamiques
Résultat stratégique 3 Total partiel	**205,9**	**212,7**	**332,9**	**397,6**	**225,8**	**225,0**	**213,2**	**211,1**	

Programme 7 : Sport - L'augmentation des dépenses réelles en 2012-2013 et des dépenses prévues en 2013-2014 et 2014-2015 est attribuable au financement des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto.

Tableau – Sommaire du rendement pour les services internes (millions de dollars)

Services internes	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012–2013	2013–2014	2014–2015		2012–2013	2011–2012	2010–2011
Programme 8 : Services internes	80,6	88,1	74,9	74,8	77,3	73,8	113,7	115,9
Total partiel	**80,6**	**88,1**	**74,9**	**74,8**	**77,3**	**73,8**	**113,7**	**115,9**

Programme 8 : Service interne - La diminution des dépenses réelles depuis 2010-2011 est principalement attribuable à des initiatives internes entreprises par le ministère du Patrimoine canadien, comme la modernisation de ses services internes, et ce, afin de travailler efficacement tout en maintenant la qualité et le niveau de service par rapport à la prestation des programmes. La diminution est également attribuable en partie à un changement dans la méthode de répartition des coûts et le transfert de fonds à Services partagés Canada pour la gestion des services informatiques.

Tableau – Total du sommaire du rendement (millions de dollars)

Résultat stratégique et Services internes	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013)	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2012-2013	2011-2012	2010-2011
Total	1 280,6	1 300,0	1 317,2	1 367,9	1 272,7	1 247,4	1 308,6	1 313,6
Total	**1 280,6**	**1 300,0**	**1 317,2**	**1 367,9**	**1 272,7**	**1 247,4**	**1 308,6**	**1 313,6**

Profil des dépenses

Tendances au chapitre des dépenses

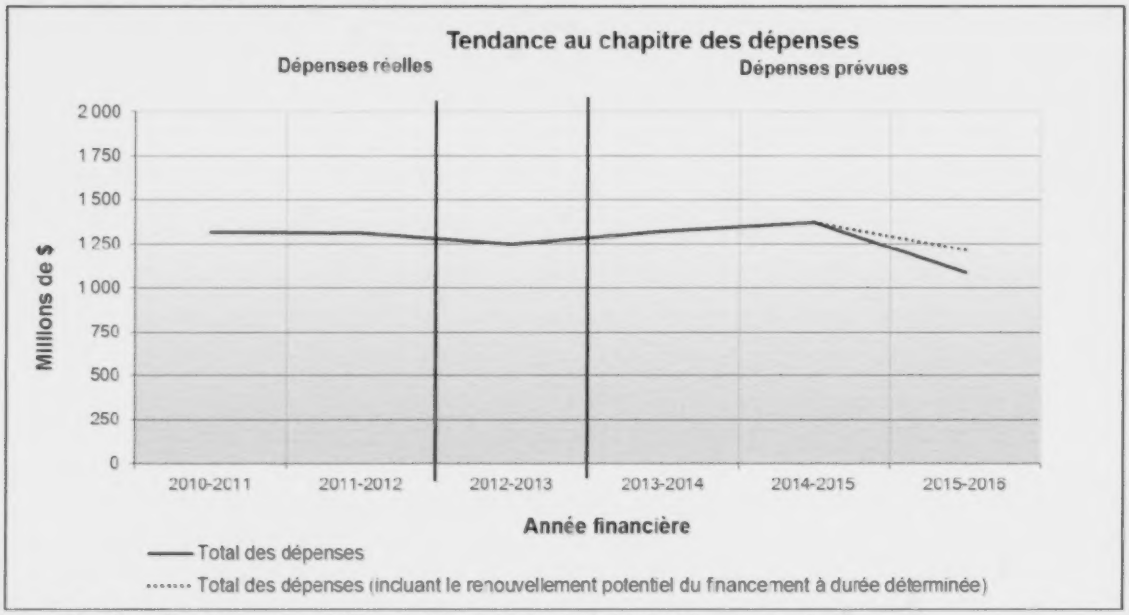

La réduction des dépenses réelles de 2010-2011 à 2012-2013 est principalement attribuable au transfert de quelques volets du Programme des Autochtones au ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, aux mesures du Budget 2012 et au transfert de fonds à Services partagés Canada pour les services informatiques .

L'augmentation des dépenses prévues en 2013-2014 et 2014-2015 est principalement attribuable au financement ponctuel des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto.

La diminution des dépenses prévues en 2015-2016 est principalement attribuable au financement en fin de cycle des programmes suivants : Fonds du Canada pour la présentation des arts, Fonds du Canada pour les espaces culturels, Fonds du Canada pour l'investissement en culture, Fonds de la musique du Canada, Fonds du livre du Canada et du Programme de soutien au sport (initiative du sport de haute performance).

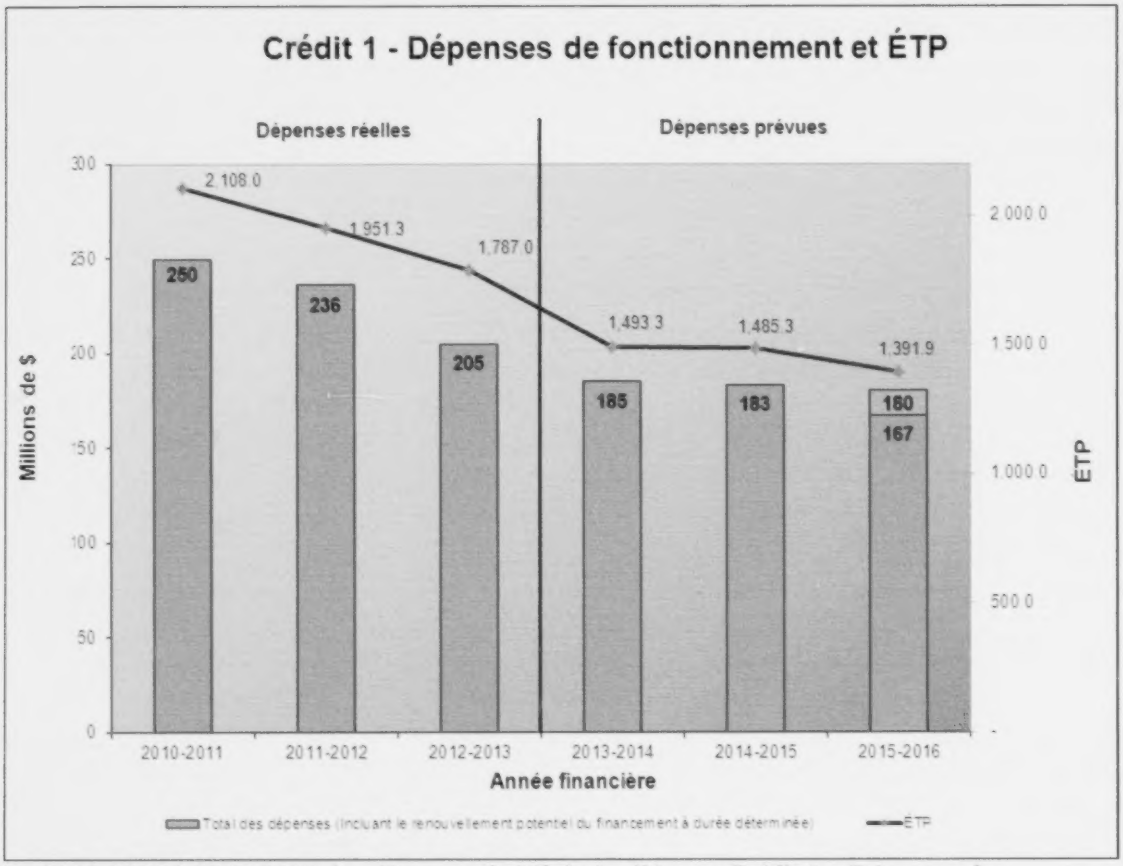

De 2010-2011 à 2012-2013, les dépenses du Ministère liées au Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement ont été réduites de 45,1 millions de dollars (18 %), ce qui s'explique principalement par le transfert à Service partagés Canada et les mesures du Budget 2012.

Sur la base de tendances passées, le nombre d'équivalents à temps plein (ETP) pour le ministère du Patrimoine canadien a diminué de façon constante depuis 2010-2011. Le nombre réel d'ETP en 2012-2013 était de 1 787 par rapport à 2 108 en 2010-2011.

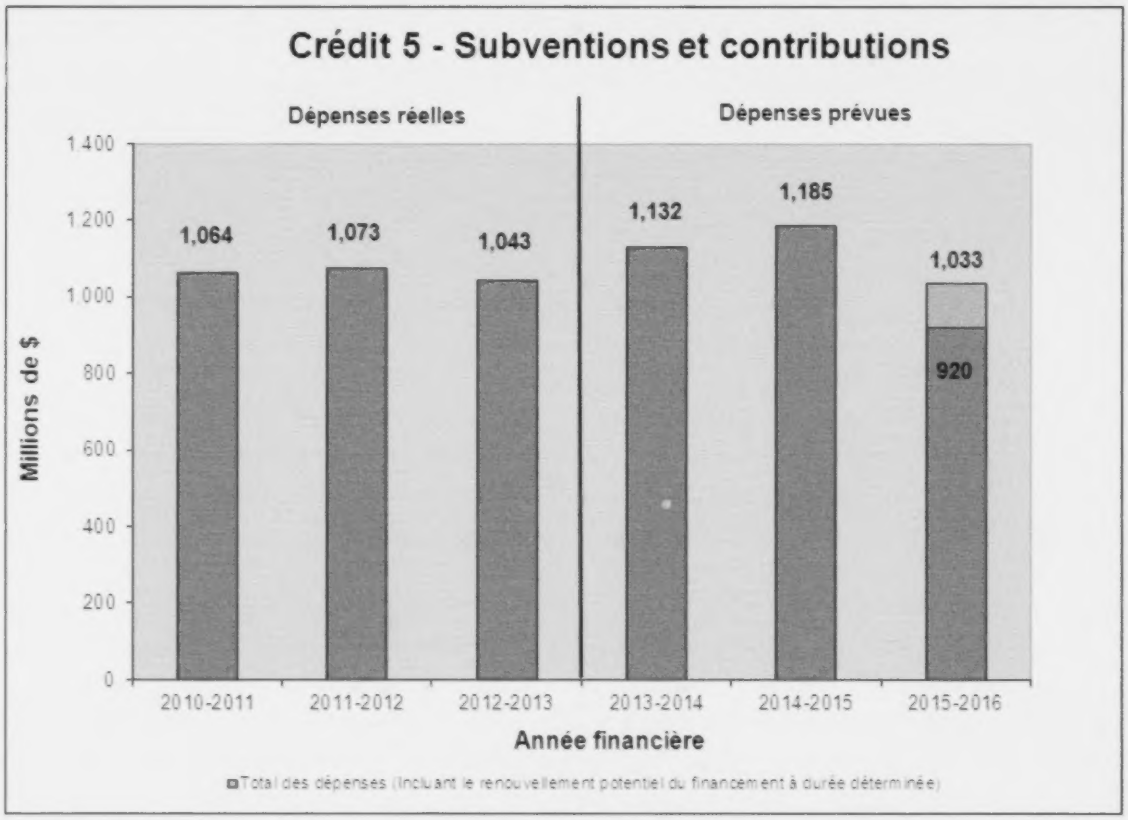

Depuis 2010-2011, soit en période de compressions budgétaires, le Ministère n'a cessé de maintenir son investissement global au niveau des subventions et de contributions qui soutiennent la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, ainsi que les initiatives liées aux Autochtones, à la jeunesse et aux sports. Patrimoine canadien a accompli ceci en concentrant ses efforts sur la réduction de ses dépenses de fonctionnement, qui ont diminué de 45,1 millions de dollars (18%) pendant la même période. Le Ministère a transformé la façon dont il sert les Canadiens, et ce, en mettant en œuvre des processus simplifiés et rationalisés et de nouveaux outils, ainsi qu'en ayant recours à la technologie afin de travailler plus efficacement et de produire des résultats pour les Canadiens.

Budget des dépenses par crédit budgétaire

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et/ou les dépenses législatives ministère du Patrimoine canadien, veuillez consulter les Comptes publics du Canada 2013 (volume II)[13]. Une version électronique des Comptes publics de 2013 se trouve sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.[14]

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

La Stratégie fédérale de développement durable[15] (SFDD) indique comment le gouvernement du Canada s'est engagé à accroître la transparence des processus

décisionnels dans le domaine de l'environnement en élaborant de grands objectifs stratégiques en la matière.

Le Ministère du Patrimoine canadien veille à ce que l'examen de ces résultats fasse partie intégrante de ses processus de prise de décisions. Patrimoine canadien contribue aux thèmes suivants de la SFDD 2010-2013, comme en témoignent les identificateurs visuels et les programmes connexes ci-dessous.

Thème IV
Réduire l'empreinte environnementale -
En commençant par le gourvernement

Programme 8 – Services internes

En 2012-2013, le Ministère du Patrimoine canadien a tenu compte des effets environnementaux des initiatives assujetties à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes[16]. Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale stratégique (EES), il a été constaté que les initiatives ministérielles n'avaient aucun effet sur l'environnement par rapport aux objectifs et aux cibles de la SFDD de 2010-2013, sous le Thème IV – Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement. D'autres détails sur les résultats des EES seront disponibles dans des communiqués.

En matière de développement durable, le ministère du Patrimoine canadien a une vision qui s'inspire de la *Loi fédérale sur le développement durable* (2008) et de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) (octobre 2010).

Patrimoine canadien vise à s'acquitter de son mandat en contribuant à la réalisation d'un niveau supérieur de développement durable.

Patrimoine canadien prendra les mesures suivantes :

- intégrer le développement durable dans sa planification opérationnelle et ses structures de gouvernance;
- contribuer au développement durable dans le cadre du mandat législatif du Ministère, en conformité avec la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* et avec d'autres lois dont le ministre du Patrimoine canadien est responsable, qui proposent une longue liste non exhaustive de responsabilités du Ministre sous la rubrique des pouvoirs et fonctions « liés à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadiens »;
- contribuer à la Stratégie fédérale de développement durable en réduisant l'empreinte environnementale de ses opérations internes (activités d'écologisation des opérations du gouvernement – ÉOG). Le Ministère continuera de fixer et d'atteindre des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et traçables pour écologiser les opérations du gouvernement.

Pour obtenir plus de renseignements sur les activités de soutien au développement durable et de l'EES du Ministère du Patrimoine canadien, veuillez consulter la section II du Rapport ministériel sur le rendement et le site Web du Patrimoine canadien[17]. Pour obtenir toutes les précisions concernant la SFDD, veuillez consulter le site Web[18] du ministère de l'Environnement du Canada.

Section II – Analyse des programmes et des sous-programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1

Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.

Ce résultat stratégique traduit l'emphase qui est mise tant sur la créativité que sur la valeur économique, lesquelles sont reflétées dans l'importance que le gouvernement du Canada accorde à la pérennité et à l'accessibilité publiques des produits culturels canadiens, du travail artistique par des créateurs et artistes canadiens, et du patrimoine culturel du Canada.

Programme 1 : Arts

Ce programme est nécessaire pour améliorer l'accès des Canadiens à une variété d'expériences artistiques et pour contribuer à la viabilité du secteur des arts. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement qui appuient la présentation de festivals artistiques professionnels ou de séries de spectacles; l'amélioration de l'infrastructure artistique et patrimoniale; l'amélioration des pratiques d'affaires et de gestion d'organismes voués aux arts et au patrimoine; une meilleure intégration des arts et du patrimoine dans la planification municipale; ainsi que des établissements qui proposent une formation de haut calibre pour la préparation à des carrières artistiques professionnelles. Le concept de base est d'encourager l'accès, la viabilité et l'excellence des arts pour tous les Canadiens.

Ressources financières (millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
123,7	123,7	123,4	117,8*	5,9

* Les dépenses réelles comprennent 2,5 millions de dollars pour la Fondation Hnatyshyn.

Ressources humaines (ETP[19])

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
152,5	117,6	34,9

Veuillez consulter la Section 1 du présent rapport, sous le Sommaire du rendement, pour obtenir des explications au sujet des écarts.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les artistes canadiens sont prêts à mener une carrière artistique professionnelle au Canada et à l'étranger.	Pourcentage des employeurs qui jugent que les diplômés du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts sont mieux préparés à une carrière professionnelle que les diplômés d'autres programmes.	≥ 60 p. 100 des employeurs jugent que les diplômés des établissements financés par le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts sont mieux préparés à une carrière professionnelle.	88 p. cent des employeurs canadiens accordaient une note positive aux diplômés des établissements de formation financés par le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts.
La viabilité des organismes voués aux arts et au patrimoine qui reçoivent le soutien de Patrimoine canadien est accrue.	Nombre de types de sources de financement (autres que Patrimoine canadien), pour chaque bénéficiaire.	Au moins trois sources de financement autres que Patrimoine canadien.	Les projets financés par le volet Initiatives stratégiques du Fonds du Canada pour l'investissement en culture ont pu garantir en moyenne 5 sources de financement. Les organismes qui ont obtenu du financement dans le cadre du volet Incitatifs aux fonds de dotation ont garanti en moyenne 10 sources de financement.
Les Canadiens de diverses collectivités ont accès à des activités artistiques, culturelles et patrimoniales.	Nombre et pourcentage de collectivités touchées par le Fonds du Canada pour la présentation des arts et le Fonds du Canada pour les espaces culturels, selon le type de communauté touchée.	≤ 50 p. cent des collectivités urbaines et ≥ 50 p. cent des collectivités rurales sont touchées par le Fonds du Canada pour la présentation des arts et le Fonds du Canada pour les espaces culturels.	Ensemble, le Fonds du Canada pour la présentation des arts et le Fonds du Canada pour les espaces culturels ont touché 269 collectivités, dont 35 p. cent étaient des collectivités urbaines et 65 p. cent des collectivités rurales.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Ministère a continué d'encourager l'excellence et la diversité dans la créativité et de mettre les Canadiens et leurs collectivités en contact avec les arts en 2012-2013. Plus de 110 millions de dollars en subventions et contributions ont été investis dans des programmes qui appuyaient les principaux établissements de formation artistique du Canada, dans des activités qui favoriseront la résilience des organisations œuvrant dans le secteur des arts et du patrimoine et dans des stratégies visant à développer l'infrastructure physique, les festivals et les spectacles des arts de la scène. Ces investissements ont permis à des Canadiens de toutes les régions du pays de prendre part à des activités artistiques et culturelles.

Les relations des Canadiens avec les arts sont influées par les changements importants qu'ont connus les modèles démographiques, technologiques et de consommation ou de participation. Les programmes de financement des arts du Ministère notent que ces changements ont une incidence sur les types d'activités pour lesquelles le secteur des arts demande un financement. Par exemple, l'intégration des pratiques numériques dans la façon dont les organisations du secteur des arts produisent, présentent et commercialisent leur travail joue un rôle de plus en plus important dans le paysage des arts. En 2012-2013, une évaluation de trois des principaux programmes de financement des arts (Fonds du Canada pour la présentation des arts, Fonds du Canada pour les espaces culturels et Fonds du Canada pour l'investissement en culture) a été lancée afin d'assurer qu'ils continuent de procurer des avantages aux Canadiens. L'évaluation tiendra compte de l'incidence qu'ont eu les changements importants qu'ont connu les modèles démographiques, technologiques et de participation sur les organisations du secteur des arts par rapport aux programmes de financement des arts du Ministère. Ceci sera une occasion de moderniser les programmes afin de saisir les possibilités qui s'offrent, et ce, de façon à ce que les Canadiens continuent de tisser des liens, de participer et de créer des partenariats avec les arts.

Sous-programme : Fonds du Canada pour la présentation des arts

Le Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) vise à permettre aux Canadiens d'avoir accès à des expériences artistiques professionnelles des plus variées dans leur communauté. Il offre une aide financière aux organismes sans but lucratif canadiens qui présentent professionnellement des festivals artistiques ou des séries de spectacles ainsi qu'aux organismes qui les soutiennent. Le FCPA appuie également l'émergence de diffuseurs et d'organismes d'appui à la diffusion pour les communautés ou les pratiques artistiques desservies de façon inadéquate. Le résultat prévu est que les Canadiens de toutes les régions vivent et valorisent des expériences artistiques professionnelles.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	**Dépenses réelles** 2012-2013	**Écart** 2012-2013
37,0	35,2	1,8

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	**Réels** 2012-2013	**Écart** 2012-2013
72,3	55,9	16,4

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les organismes de diffusion, financés par le FCPA, offrent une	Ventilation en pourcentage, selon la discipline artistique, des	Danse : ≥ 26 p. cent Littérature : ≥ 5 p. cent	Danse : = 38 p. cent Littérature : = 10 p. cent

variété d'expériences artistiques professionnelles aux Canadiens.	organismes de diffusion d'expériences artistiques professionnelles financés par le FCPA.	Arts médiatiques : ≥ 7 p. cent Musique : ≥ 52 p. cent Théâtre : ≥ 31 p. cent Arts visuels : ≥ 9 p. cent	Arts médiatiques : = 8 p. cent Musique : = 71 p. cent Théâtre : = 43 p. cent Arts visuels : = 12 p. cent[20]
Des Canadiens, incluant ceux de communautés mal desservies au Canada, se mobilisent et participent à une variété d'expériences artistiques professionnelles.	Ventilation en pourcentage d'organismes de diffusion d'expériences artistiques professionnelles financés par le FCPA dont les activités rejoignent les communautés mal desservies, par type de communauté mal desservie.	Communautés autochtones : ≥ 20 p. cent Communautés culturellement diversifiées : ≥ 54 p. cent Communautés de langue officielle en situation minoritaire : ≥ 26 p. cent Jeune public : ≥ 63 p. cent	Communautés autochtones : = 17 p. cent Communautés culturellement diversifiées : = 27 p. cent Communautés de langue officielle en situation minoritaire : = 25 p. cent Jeune public : = 50 p. cent[21]

Analyse du rendement et leçons apprises

Grâce aux programmes de financement des arts du Ministère, particulièrement le Fonds du Canada pour la présentation des arts et le Fonds du Canada pour les espaces culturels, les Canadiens ont continué à apprécier des expériences artistiques en direct en assistant à des festivals et à des spectacles des arts de la scène dans des installations rénovées et modernisées. Le Fonds du Canada pour la présentation des arts a appuyé des projets dans 252 collectivités à l'échelle du pays, y compris 237 festivals, 259 spectacles des arts de la scène et 76 organisations présentant un festival et des spectacles des arts de la scène.

Reconnaissant que les Canadiens participent davantage aux activités artistiques au moyen d'un éventail de plates-formes, les organisations financées par les programmes de financement des arts du Ministère offrent de la variété, répondant de plus en plus aux préférences des Canadiens. Par exemple, la Société de musique de chambre d'Ottawa, financée par le biais du Fonds du Canada pour la présentation des arts, a développé et une application mobile intégrée qui relie le public directement à la plate-forme de gestion des activités du festival. Grâce à cette plate-forme, le public peut chercher des concerts par jour, par intérêt ou par séries; ouvrir les notes de programme pour voir le répertoire et des renseignements sur les artistes et trouver des lieux avec des cartes interactives.

Sous-programme : Fonds du Canada pour les espaces culturels

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) cherche à favoriser l'amélioration des conditions matérielles liées à la création, à la diffusion, à la conservation et à l'exposition dans le domaine des arts et du patrimoine. Le programme vise également à améliorer et à rendre plus accessibles aux Canadiens les arts de la scène, les arts visuels, les arts médiatiques, les collections muséales et les expositions patrimoniales. Pour réaliser ces objectifs, le FCEC accorde une aide financière sous la forme de subventions et de contributions aux organismes canadiens à but non lucratif voués aux arts et au

patrimoine, à d'autres paliers gouvernementaux ou organismes, ainsi qu'aux institutions ou organismes autochtones équivalents, pour des projets de construction ou de rénovation, l'achat d'équipement spécialisé ou des études de faisabilité concernant des projets d'infrastructures culturelles. Le résultat prévu est que les Canadiens dans toutes les régions, y compris les communautés moins bien desservies, aient accès à des espaces nouveaux ou améliorés consacrés aux arts et au patrimoine pour la création, la diffusion, la conservation et l'exposition dans leur milieu.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
32,6	30,8	1,8

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
52,6	40,5	12,1

Veuillez consulter la Section 1 du présent rapport, sous le Sommaire du rendement, pour obtenir des explications au sujet des écarts.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les organismes du domaine des arts et du patrimoine disposent de ressources permettant de mettre en place et d'améliorer des installations et des infrastructures.	Nombre de nouvelles installations ou d'installations améliorées du secteur des arts et du patrimoine.	≥75 projets	89 projets
Une variété d'expériences artistiques et patrimoniales est offerte dans des communautés mal desservies.	Pourcentage de projets d'infrastructure et d'équipement spécialisé soutenus par Patrimoine canadien qui sont mis en œuvre dans des communautés mal desservies.	≥15 p. cent	52 p. cent

Analyse du rendement et leçons apprises

Grâce aux programmes de financement des arts du Ministère, particulièrement le Fonds du Canada pour la présentation des arts et le Fonds du Canada pour les espaces culturels, les Canadiens ont continué à apprécier des expériences artistiques en direct en assistant à des festivals et à des spectacles des arts de la scène dans des installations rénovées et modernisées. Le Ministère a investi plus de 26 millions de dollars dans des installations artistiques et patrimoniales par le biais du Fonds du Canada pour les espaces culturels. Le

programme a approuvé 44 projets de construction et de rénovation et 49 projets nécessitant l'achat et l'installation d'un équipement spécialisé.

La différence dans les ressources financières prévues et réelles s'explique principalement par le report de fonds de 2012-2013 à 2013-2014 pour le projet du Centre de découverte du patrimoine au lieu historique national Ermatinger-Clergue, en Ontario.

Sous-programme : Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Le Programme du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération est un programme à bénéficiaire unique qui fournit un financement d'opération au Centre des arts de la Confédération à l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-E.). Le Centre des arts de la Confédération à l'Î. P. E est unique au Canada et représente le seul monument commémoratif national des Pères de la Confédération et le « lieu de naissance de la Confédération ». Le Centre incite les Canadiens à célébrer, par l'intermédiaire des arts et du patrimoine, la vision créatrice de la Confédération et l'évolution de la nation canadienne. Grâce à du financement pluriannuel régulier, le Centre jouit d'une certaine stabilité qui lui permet de planifier et de gérer efficacement ses activités d'une année à l'autre, et d'offrir une programmation d'arts visuels, d'arts de la scène et de patrimoine qui reflète la créativité du Canada. Les bénéficiaires ultimes du programme sont les Canadiens ainsi que les visiteurs étrangers qui entrent en contact avec le Centre, en participant à un spectacle ou un événement, en visitant la galerie d'art, en participant au programme de sensibilisation, en assistant à une tournée ou une exposition ailleurs au Canada ou à l'extérieur du pays, ou en visitant le site Web du Centre.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
3,1	3,1	0,0

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
1,1	0,8	0,3

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les visiteurs canadiens et internationaux ont accès à des programmes artistiques et patrimoniaux de qualité qui reflètent la créativité du Canada et constituent une expression	Nombre de visiteurs aux représentations, aux expositions, aux activités de sensibilisation et sur le site Web.	Représentations : La cible sera établie en 2012-2013 Musée d'art : 13 000 visiteurs Activités de sensibilisation : 10 700	Représentations : les données seront disponibles en 2013-2014. Musée d'art : 18 282 visiteurs Activités de

contemporaine de la vision des Pères de la Confédération.		Site Web : 500 000 Expositions itinérantes et productions de tournée : 3 500	sensibilisation : 20 750 Site Web : 1 680 178 Expositions itinérantes et productions de tournée : 4 000
	Pourcentage des clients qui indiquent avoir eu une expérience très bonne ou excellente.	≥ 70 p. cent	≥ 94,6 p. cent

Analyse du rendement et leçons apprises

Veuillez consulter les tableaux sur les renseignements sur les programmes de paiement de transfert à la section III du présent rapport ou sur le site Web de Patrimoine canadien pour de plus amples renseignements sur ce sous-programme.

Sous-programme : Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts

Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts vise à contribuer au perfectionnement des créateurs canadiens et de futurs chefs de file, sur le plan culturel, dans le secteur des arts au Canada, et ce, en appuyant la formation d'artistes très prometteurs par l'intermédiaire d'établissements qui proposent une formation de haut calibre. Il accorde une aide financière aux établissements canadiens professionnels indépendants à but non lucratif qui se spécialisent dans la prestation de cours ciblés intensifs et axés sur la pratique. Ces établissements offrent une formation professionnelle du plus haut niveau dans des disciplines telles que le ballet, la danse contemporaine, le théâtre, les arts du cirque et la musique (opéra, formation orchestrale), etc. Il accorde aussi une aide financière à certains établissements de formation qui reflètent les pratiques artistiques autochtones et ethnoculturelles. Le résultat prévu est que les Canadiens ainsi que le monde entier bénéficient d'œuvres artistiques de la plus grande qualité réalisées par des artistes canadiens formés au Canada.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
24,1	23,5	0,6

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
8,2	6,3	1,9

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les finissants en arts ont des carrières professionnelles au Canada et à l'échelle internationale.	Pourcentage de finissants en arts ayant une carrière professionnelle dans leur domaine au Canada et à l'étranger.	75 p. cent	82 p. cent

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts fait la promotion de l'excellence artistique en appuyant les établissements de formation artistique de haut calibre. Le sondage annuel de 2012 auprès des organisations financées a révélé que 82 p. cent de leurs étudiants diplômés travaillent professionnellement dans leur domaine au Canada ou à l'étranger. L'excellence des diplômés est reconnue au moyen de prix et de nominations, ainsi que dans le cadre d'activités communautaires et professionnelles.

Sous-programme : Fonds du Canada pour l'investissement en culture

Le Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC) vise à aider les organismes voués aux arts et au patrimoine à générer et à diversifier leurs sources de revenus, à renforcer leur capacité organisationnelle par l'acquisition de compétences en affaires et de compétences connexes, et à mieux s'ancrer et se faire reconnaître dans leurs collectivités. Les quatre volets qui lui permettront d'atteindre ces objectifs sont les suivants : Incitatifs aux fonds de dotation, Capitales culturelles du Canada, Initiatives stratégiques et Appui limité aux organismes artistiques en situation précaire. Le FCIC accorde une aide financière aux organismes canadiens à but non lucratif des secteurs des arts et du patrimoine, à des fondations, à des municipalités canadiennes, ainsi qu'aux juridictions équivalentes des Premières nations et des collectivités métisses et inuites. Le résultat prévu est de contribuer à la santé organisationnelle, administrative et financière à long terme des organismes canadiens voués aux arts et au patrimoine.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
26,9	22,7	4,2

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
18,3	14,1	4,2

Veuillez consulter la Section 1 du présent rapport, sous le Sommaire du rendement, pour obtenir des explications au sujet des écarts.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les organismes artistiques et patrimoniaux reçoivent un soutien au sein de collectivités canadiennes qui les valorisent.	Nombre d'initiatives nouvelles ou conservées par type et par demandeur/bénéficiaire.	≥ 3	Une moyenne de 9 outils/activités par bénéficiaire.
	Nombre de partenariats et autres types de soutien communautaire, nouvellement établis ou conservés, par demandeur/bénéficiaire.	≥ 3	Une moyenne de 12 partenariats conservés par bénéficiaire.
	Somme (en dollars) recueillie au moyen de dons du secteur privé par des organismes artistiques présentant une demande dans le cadre du volet Incitatifs aux fonds de dotation et admissibles à celui-ci.	21 millions de dollars	18 millions de dollars

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Fonds du Canada pour l'investissement en culture appuie les initiatives qui permettent la création de partenariats et la diversification des recettes. Grâce au volet Incitatifs aux fonds de dotation, le financement du gouvernement permet d'obtenir des dons du secteur privé pour les fonds de dotation des organisations du secteur des arts. Au cours de cinq des six derniers exercices, ce volet, pour lequel la demande a dépassé l'offre, a été en mesure de jumeler les dons du secteur privé selon un certain ratio. En 2012-2013, le gouvernement a versé le même montant que les fonds recueillis auprès du secteur privé pour la dotation. Les Canadiens ont donné plus de 18 millions de dollars au fonds de dotation. Bien que ce montant soit moins élevé que celui recueilli au cours des derniers exercices, il demeure néanmoins impressionnant en raison du contexte économique actuel et du fait que certaines organisations du secteur des arts ont atteint ou atteignent la contribution maximale autorisée à vie par le gouvernement de 10 millions de dollars que comporte le volet. Jusqu'à maintenant, la contribution du gouvernement de 156 millions de dollars a permis de recueillir des dons de près de 217 millions de dollars auprès du secteur privé, pour un investissement total combiné de 373 millions de dollars dans les fonds de dotation des organisations du secteur des arts à l'échelle du Canada. Tel qu'annoncé dans le Budget 2013, le montant maximal à vie pouvant être octroyé à une organisation professionnelle sans but lucratif du secteur des arts, qui est admissible, a augmenté de 10 millions de dollars à 15 millions de dollars.

Les partenariats constituent de plus en plus un signal de résilience dans les secteurs des arts et du patrimoine, et le volet Initiatives stratégiques du Fonds du Canada pour l'investissement en culture encourage les organisations culturelles à travailler de concert avec des partenaires d'autres secteurs afin de mettre en commun leurs connaissances et

leurs ressources de façon à être mieux outillées pour faire une utilisation stratégique des technologies et de réussir à atteindre leurs objectifs de diversification des recettes. En 2012-2013, 89 organisations partenaires ont partagé des ressources financières ou autres dans le but d'entreprendre sept initiatives stratégiques. Plus de 63 p. cent de ces organisations n'avaient jamais travaillé ensemble auparavant. Les partenariats innovateurs comprennent un projet dirigé par ArtsBuild Ontario, qui vient en aide à plus de 900 organisations du secteur des arts et du patrimoine, et ce, afin de leur permettre de mieux s'équiper pour gérer les installations grâce à un accès à des outils et à des ressources par le biais d'un portail Web sophistiqué. On prévoit des retombées importantes pour les secteurs du tourisme culturel et de la revitalisation économique, des pratiques écologiques et de la vitalité communautaire. Les initiatives qui sont déjà en cours, par exemple la Fête de la culture, continuent d'avoir un impact important sur les secteurs des arts et du patrimoine. Au cours de la dernière année, des artistes, des travailleurs culturels et des bénévoles ont rassemblé plus de 1,6 million de Canadiens de toutes les régions du pays pour participer à plus de 7 000 activités dans au moins 800 collectivités. Grâce au soutien du volet Initiatives stratégiques, l'association Les affaires pour les arts a étendu son programme populaire artsVest à Winnipeg, à Calgary, à Vancouver, en Saskatchewan et dans un plus grand nombre de régions en Ontario. Le programme artsVest permet aux organisations du secteur des arts et du patrimoine de développer des occasions de parrainage avec le secteur privé sur le plan local. Grâce au soutien du ministère du Patrimoine canadien, l'association Les affaires pour les arts pourra continuer à étendre le programme national artsVest à l'échelle du pays jusqu'en 2014-2015.

Programme 2 : Industries culturelles

Ce programme soutient le secteur culturel canadien pour s'assurer qu'un éventail de contenu culturel canadien est produit et accessible aux auditoires canadiens et internationaux. Il crée aussi les conditions pour favoriser la viabilité des industries culturelles canadiennes. Ce programme vise à permettre aux créateurs et aux entrepreneurs culturels canadiens de produire, de mettre en marché et d'exporter le contenu culturel canadien. Ceci est possible grâce à des programmes et des services comme des subventions, des contributions, des crédits d'impôt, des politiques, des règlements et des mesures législatives. Le concept de base de ce programme est d'encourager la création d'un contenu culturel canadien et son accès, à la fois au pays et à l'étranger.

Ressources financières (millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
315,1	315,2	309,3	304,4	10,8

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
240,0*	268,9	(28,9)

* Il s'agit d'une correction de 246,2 par rapport au Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013. Veuillez consulter la Section 1 du présent rapport, sous le Sommaire du rendement, pour obtenir des explications au sujet des écarts.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un éventail de contenu culturel canadien est créé et produit.	Nombre d'œuvres culturelles créées et produites, par catégorie.	Des cibles sont en place pour chaque sous-programme, ce qui permettra de mesurer le rendement de l'ensemble du programme. Par exemple, le Fonds de la musique du Canada a pour cible 300 nouveaux enregistrements financés par le Fonds (par genre, langue, province, etc.). Le Fonds du Canada pour les périodiques a pour cible 960 titres publiés par les récipiendaires du Fonds (par catégorie, langue, région, groupe – incluant les Autochtones et les minorités ethnoculturelles et de langue officielle, etc.).	Musique : nombre d'albums lancés par les artistes canadiens 484. Périodiques : 1 666 magazines canadiens publiés au Canada (2012-2013). 1 184 journaux communautaires non-quotidiens publiés. Voir les sous-programmes ci-dessous.[22]
Les industries culturelles canadiennes qui reçoivent un appui financier de Patrimoine canadien sont viables.	Recettes brutes ou marges de profit des industries culturelles canadiennes.	Une cible utilisant une mesure composite est en développement.	Voir les sous-programmes ci-dessous.
Le contenu culturel canadien est accessible au Canada et à l'étranger.	Rayonnement national et international du contenu culturel canadien.	Des cibles sont en place pour chaque sous-programme ce qui permettra de mesurer le rendement de l'ensemble du programme. Par exemple, le Fonds du livre du Canada a pour cible 425 millions de	Livres : 844 millions de ventes nationales et internationales (2010). Voir les sous-programmes ci-dessous.

		dollars de ventes aux plans national et international pour des titres d'auteurs canadiens publiés par des éditeurs récipiendaires.	

Analyse du rendement et leçons apprises

Le ministère du Patrimoine canadien a contribué aux industries culturelles du Canada afin de promouvoir leur compétitivité sur le marché mondial, et ce, pour leur permettre de tirer profit des occasions qu'offrent les technologies numériques d'atteindre un plus large public, ainsi que pour appuyer la prospérité et la qualité de vie des Canadiens. Le Ministère a investi près de 310 millions de dollars dans des programmes qui ont appuyé les industries canadiennes produisant, commercialisant et distribuant un large éventail de contenu culturel canadien au pays et à l'étranger.

Les investissements continus contribuent à la stabilité financière des industries culturelles du Canada et à leur capacité de demeurer concurrentielles sur le marché mondial. Les industries culturelles sont un élément important du PIB national; elles génèrent une croissance des emplois et apportent une contribution importante à la prospérité du Canada.

En 2011, la marge de profit de l'ensemble des industries canadiennes de l'enregistrement sonore et de l'édition de la musique a augmenté à 11,9 p. cent, comparativement à 11,0 p. cent en 2010. Il est à noter que l'industrie a connu une diminution de 5,0 p. cent de ses recettes à 789,7 millions de dollars, ce qui a été plus que compensé par une diminution de ses dépenses de 5,9 p. cent à 695,8 millions de dollars. Le groupe le plus important de l'industrie, la production de disques et la production et la distribution intégrées de disques, représentait 66,3 p. cent des recettes totales d'exploitation, suivi du groupe d'édition de la musique à 19,3 p. cent, du groupe des studios d'enregistrement sonore à 13,2 p. cent, et de toutes les autres industries de l'enregistrement sonore à 1,2 p. cent.

Les éditeurs de livres canadiens ont déclaré des recettes de 2,0 milliards de dollars en 2010, une diminution de 2,7 p. cent par rapport à 2009, et une diminution similaire des dépenses (2,6 p. cent) à 1,8 milliard de dollars. En conséquence, leur marge de profit est demeurée relativement stable à 11,1 p. cent. La plus importante dépense d'exploitation de l'industrie était le coût des marchandises vendues à 35,2 p. cent, suivi des salaires, des traitements et des avantages sociaux à 21,1 p. cent, et des redevances, des droits et des frais de licences et de franchise à 7,8 p. cent. Les ventes canadiennes représentaient 72,3 p. cent des recettes totales d'exploitation alors que les exportations et les autres ventes à l'étranger représentaient 11,9 p. cent de ces recettes.

Le nombre de magazines et de journaux canadiens non quotidiens est demeuré stable au cours des trois dernières années malgré les nombreuses pressions financières. Toutefois, l'industrie du magazine a connu une diminution de sa marge de profit de 8,5 p. cent en 2010 à 7,1 p. cent en 2011.

Du côté du film et de la vidéo, les marges de profit de la plupart des sous-catégories de l'industrie du film et de la vidéo ont augmenté ou sont demeurées stables, par exemple la post-production (7,1 p. cent en 2010, comparativement à 6,3 p. cent en 2009) et la production (4,8 p. cent en 2011, comparativement à 1,0 p. cent en 2010). Une diminution a été observée, toutefois, des marges de profit des cinémas (11,3 p. cent en 2010, comparativement à 11,9 p. cent en 2009) et de la distribution (18,5 p. cent en 2011, comparativement à 24,5 p. cent en 2010).[23]

La part de marché des productions de longs métrages canadiens dans les salles de cinéma au Canada a légèrement diminué, passant de 2,8 p. cent en 2011 à 2,5 p. cent en 2012. La part de marché des productions de longs métrages canadiens sur le marché francophone était de 9,0 p. cent en 2012, une diminution par rapport à la part de marché de 13,4 p. cent en 2011, alors que la part de marché des productions de longs métrages canadiens sur le marché anglophone était de 1,5 p. cent en 2012, une augmentation de 0,9 p. cent par rapport à 2011. En 2012-2013, le Ministère a appliqué une nouvelle méthodologie de mesure du rendement qui mesure les longs métrages canadiens par part de marché des visionnements applicable aux diverses plates-formes (cinémas, télévision, DVD) au Canada. La part de marché des visionnements des productions de longs métrages canadiens sur le marché commercial au Canada en 2012 représentait 3 p. cent, une diminution par rapport à la part de marché de 4 p. cent en 2011. Sur le marché de la télévision (conventionnelle, spécialisée, payante), la part des visionnements a augmenté de 93 p. cent en 2011 à 95 p. cent en 2012. Sur le marché des DVD (locations et ventes), la part des visionnements a diminué de 3 p. cent en 2011 à 2 p. cent en 2012.

Le secteur culturel du Canada a continué de présenter un contenu canadien aux audiences et aux consommateurs partout dans le monde en 2012-2013. Grâce à des projets novateurs pour rejoindre les audiences partout où elles se trouvent et rendre le contenu culturel accessible sur différentes plates-formes, les Canadiens sont en mesure de profiter d'un large éventail d'œuvres culturelles et le contenu culturel canadien est demeuré un choix attrayant pour les audiences et les consommateurs étrangers.

Grâce à ses politiques et à sa participation à des discussions et à des ententes internationales, le Ministère permet d'encourager un environnement où le secteur culturel du Canada peut prospérer sur le marché mondial. Le dépôt par le Canada de son premier Rapport périodique quadriennal dans le cadre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles 2005 de l'UNESCO a contribué à la mise en œuvre de ce nouvel instrument international qui fait la promotion du rôle de chaque pays dans le maintien des mesures qui visent à appuyer la création d'une diversité de contenu culturel et son accès partout dans le monde. Ce rapport partage les pratiques culturelles exemplaires et appuie l'émergence d'un secteur culturel dynamique dans les pays en développement. Le Canada a également continué à faire la liaison avec la société civile ainsi qu'avec les provinces et les territoires, y compris le Québec, qui participe à titre de membre à part entière de la délégation canadienne lors de toutes les réunions des instances dirigeantes de la Convention.

Sous-programme : Politique de la radiodiffusion et des communications numériques

Le sous-programme de la *Politique de la radiodiffusion des communications numériques* soutient le cadre stratégique et réglementaire global de la radiodiffusion au Canada, qui relève de la compétence fédérale, comme l'énonce la *Loi sur la radiodiffusion*. Celui-ci vise notamment à faire en sorte que des émissions canadiennes soient créées et que les Canadiens y aient accès. Le système de radiodiffusion et des communications numériques au Canada contribue à préserver, à enrichir et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du pays. Il est indispensable à la souveraineté culturelle canadienne puisqu'il préserve la double réalité linguistique du Canada et permet aux groupes autochtones et minoritaires ainsi qu'à tous les Canadiens, en tant que citoyens, consommateurs et créateurs, de s'exprimer. Le sous-programme aide le gouvernement à s'assurer que les Canadiens tirent profit des services de radiodiffusion et de communications numériques, notamment ceux offerts par le diffuseur public national (CBC/Radio-Canada), et à ce que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) applique une réglementation efficace dans l'intérêt public. À cela s'ajoute, dans le cadre du sous-programme, le versement de fonds fédéraux pour soutenir la création et l'accessibilité de la programmation canadienne sur de multiples plateformes.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
5,5	5,3	0,2

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
45,0	50,4	(5,4)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Par l'entremise de diffuseurs publics, privés et communautaires, les Canadiens bénéficient de choix de programmation canadienne.	Part d'auditoire des émissions canadiennes exprimée en pourcentage de l'ensemble de l'écoute des services de télévision canadiens.	≥ 50 p. cent	48 p. cent
Les Canadiens ont accès à du contenu, canadien et étranger, sur une multitude de	Nombre de a) services de télévision canadiens; b) services de radio	a) ≥ 340 b) ≥ 1 000 c) ≥ 178	a) 408 b) 1 168 c) 222

plateformes.	canadiens, y compris les services dans une troisième langue; et c) services par satellite non canadiens (TV).		
	Pourcentage des Canadiens qui ont un choix d'agrégateurs de contenu (câblodistribution, service par satellite, télédiffusion mobile, radiodiffusion en direct, radiodiffusion sans fil, télécommunications).	≥ 90 p. cent	90 p. cent

Analyse du rendement et leçons apprises

Veuillez consulter les tableaux sur les renseignements sur les programmes de paiement de transfert à la section III du présent rapport ou sur le site Web de Patrimoine canadien pour de plus amples renseignements sur ce sous-programme.

Sous-programme : Fonds des médias du Canada

Le Fonds des médias du Canada (FMC), un partenariat public-privé, accorde du financement destiné à la création de contenu numérique convergent pour la télévision dans les deux langues officielles et à la création d'applications et de contenu non-linéaires et avant-gardistes conçus pour la diffusion sur de multiples plateformes (p. ex. les émissions télévisées, l'Internet et/ou les téléphones cellulaires). Les investissements du FMC sont axés sur la création de contenu que les Canadiens veulent et ils exploitent la possibilité qu'offrent les nouvelles technologies de diffuser le contenu aux Canadiens quand ils le veulent et où ils le veulent. Les organismes appuyés par le FMC comprennent entre autres les entreprises canadiennes de production télévisuelle et interactive, les radiodiffuseurs, les entreprises de distribution de radiodiffusion, les fournisseurs d'accès Internet et les exploitants de réseaux de communication sans fil. Les Canadiens en tant que consommateurs d'émissions convergentes et les créateurs de contenu et d'applications avant-gardistes constituent le groupe cible ultime. Les communautés Autochtones et les francophones des communautés de langue officielle en situation minoritaire bénéficient également d'enveloppes budgétaires particulières pour la production.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
136,3	136,2	0,1

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013

15,4	17,1	(1,7)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le contenu non-linéaire et les applications d'avant-garde sont créés en raison de leur potentiel commercial public (développement de contenu médiatique numérique novateur et interactif et d'applications logicielles).	Nombre de projets de contenu non linéaire et d'applications d'avant-garde appuyés par le FMC.	Une cible a été établie pour 2013-2014.	Les données seront disponibles en octobre 2014.
Les Canadiens regardent les émissions de télévision ou le contenu convergent numérique soutenu par le FMC ou interagissent avec ceux-ci.	Part d'auditoire des productions télévisées financées par le FMC en tant que pourcentage de l'auditoire global, par genre et par langue.	Une cible a été établie pour 2013-2014.	Les données seront disponibles en octobre 2014.
	Nombre d'utilisateurs de contenu convergent numérique provenant de plateformes autres que la télévision.	Une cible a été établie pour 2013-2014.	Les données seront disponibles en octobre 2014.

Analyse du rendement et leçons apprises

Lancé en avril 2010, le Fonds des médias du Canada (FMC) est le fonds le plus important au Canada pour la production de contenu télévisé et numérique. Chaque dollar investi génère une activité de production d'une valeur de plus de trois dollars et un contenu canadien financé de plus de 1 milliard de dollars.

En 2011-2012, soit l'exercice le plus récent pour lequel des données sont disponibles, la valeur totale de la production télévisuelle canadienne était de 2,6 milliards de dollars, dont 371,8 millions de dollars en contributions du FMC ont permis de générer une valeur totale de production de 1,2 milliard de dollars. Un total de 27 900 emplois à plein temps ont été créés grâce à la production appuyée par le FMC dans le secteur de la production télévisuelle canadienne, lequel compte 57 900 employés.

Sous-programme : Fonds interactif du Canada

Le Fonds interactif du Canada (FIC) fournissait des fonds pour la création de contenu canadien en ligne élaboré par les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), les Autochtones, les organismes ethnoculturels et les autres organismes culturels sans but lucratif en mettant l'accent sur la création d'applications et de produits culturels interactifs. Le FIC pouvait appuyer, par exemple, un projet réalisé

en partenariat par un organisme culturel à but non lucratif et une collectivité ciblée dans le but de raconter une histoire vivante au moyen d'un blogue, d'une ligne du temps interactive, de photos de la collectivité et d'histoires sur certains membres de celle-ci. Étant donné que les Canadiens adoptent de plus en plus les nouvelles technologies, le FIC était nécessaire pour que les CLOSM, les Autochtones, les organismes ethnoculturels et les autres organismes à but non lucratif contribuent à la création de contenu de pointe en ligne. Ceci complétait les mesures prises par le gouvernement pour moderniser les programmes culturels, comme le Fonds des médias du Canada, qui permet au secteur à but lucratif de créer et de diffuser des émissions canadiennes sur de multiples plateformes.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
8,1	3,8	4,3

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
14,2	15,9	(1,7)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Du contenu interactif numérique et des applications sont créés par les communautés minoritaires de langue officielle, les organisations culturelles autochtones, ethnoculturelles et d'autres non-lucratifs.	Nombre de produits numériques interactifs créés avec le soutien du Fonds interactif du Canada.	Un niveau de référence a été établi en 2010-2011.	Le Fonds interactif du Canada a pris fin dans le cadre du Budget 2012 et a été éliminé progressivement en 2012-2013.
Les Canadiens ont accès à du contenu interactif numérique produit par les communautés minoritaires de langue officielle, les organisations culturelles autochtones, ethnoculturelles et sans but lucratif.	Nombre de visiteurs annuels à des projets soutenus par le Fonds interactif du Canada.		

Analyse du rendement et leçons apprises

Veuillez consulter les tableaux sur les renseignements sur les programmes de paiement de transfert à la section III du présent rapport ou sur le site Web de Patrimoine canadien pour de plus amples renseignements sur ce sous-programme.

Sous-programme : Politique du film et de la vidéo

Ce sous-programme vise à élaborer des politiques d'aide à l'industrie afin d'assurer la création et l'accès à un éventail de films et vidéos, incluant : 1) la *Politique canadienne du long métrage* vise à former et à garder les talents, favoriser la diversité des films canadiens, développer des auditoires et préserver le patrimoine cinématographique. La composante principale le Fonds du long métrage du Canada (FLMC); 2) la *Politique sur la distribution* vise à améliorer la capacité des distributeurs à financer et à promouvoir les films canadiens. Elle inclut le soutien financier aux distributeurs canadiens par le FLMC, une condition d'admissibilité afin d'avoir accès à du financement et la politique liée à la *Loi sur Investissement Canada* ; 3) la *Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités* vise à positionner le Canada en tant que partenaire de choix pour la coproduction audiovisuelle. Elle est mise en œuvre par la négociation et renégociation des traités de coproduction ; et 4) la *Politique de crédits d'impôt* vise à encourager la production et la viabilité des entreprises canadiennes de production et de programmation de films et vidéos. Cette politique est mise en œuvre par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et le programme de Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne. La *Politique du film et de la vidéo* est aussi mise en œuvre par Téléfilm Canada, l'Office national du film, le Conseil des Arts du Canada et Bibliothèque et Archives Canada.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
1,8	1,8	0,0

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
14,5	16,2	(1,8)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les longs métrages canadiens sont disponibles au Canada et à l'étranger.	Part du marché des recettes des billets vendus au Canada pour les longs métrages canadiens.	5 p. cent	2,5 p. cent (2012)[24] Les résultats reflètent le succès des longs métrages canadiens dans les cinémas, mais dépendent également du nombre de films étrangers sortis dans une

			année donnée.
Les politiques du film et de la vidéo soutiennent la production d'une variété de contenu audiovisuel canadien.	Budget total (en dollars) des productions cinématographiques et télévisuelles (y compris les coproductions).	> 2,2 milliards de dollars	3 milliards de dollars (2011-2012)[25]
Les négociations du traité régissant les coproductions vont bon train avec des pays clés prioritaires.	Nombre de pays qui ont été invités à reprendre les négociations quant au traité régissant les coproductions.	> 6	Pas encore disponible publiquement.

Analyse du rendement et leçons apprises

Veuillez consulter les tableaux sur les renseignements sur les programmes de paiement de transfert à la section III du présent rapport ou sur le site Web de Patrimoine canadien pour de plus amples renseignements sur ce sous-programme.

Sous-programme : Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique

Le Bureau de certification des produits audio-visuels canadiens (BCPAC) administre avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) les programmes de crédits d'impôt suivants afin d'appuyer l'industrie du film et de la télévision au Canada :

1) Le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) encourage la création d'émissions canadiennes et l'essor d'un secteur de production canadien indépendant et dynamique. Il est accessible aux compagnies de production canadiennes pour des productions considérées au titre de contenu canadien; les productions admissibles doivent satisfaire à des critères précis concernant le personnel clé de création et les coûts de la production. Le CIPC correspond à 25 p. cent des dépenses de main d'œuvre admissibles.

2) Le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP) encourage l'emploi de Canadiens, par des sociétés canadiennes ou étrangères imposables ayant un établissement stable au Canada. Le CISP équivaut à 16 p. cent des traitements et salaires payés à des résidents du Canada ou à des sociétés canadiennes imposables pour des services rendus relativement à une production au Canada.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
(0,6)	(0,6)	0,0

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
31,0	34,7	(3,7)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Du contenu cinématographique et télévisuel canadien est produit.	Nombre de productions cinématographiques et télévisuelles qui reçoivent un crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC).	> 1 000	Film : 140 (2010-2011) Télévision : 907 (2010-2011)[26]
Des productions cinématographiques et télévisuelles canadiennes et étrangères sont filmées au Canada.	Nombre de productions cinématographiques et télévisuelles canadiennes et étrangères filmées au Canada qui reçoivent un crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique (CIPC).	> 150	187 (2010-2011)

Analyse du rendement et leçons apprises

Veuillez consulter les tableaux sur les renseignements sur les programmes de paiement de transfert à la section III du présent rapport ou sur le site Web de Patrimoine canadien pour de plus amples renseignements sur ce sous-programme.

Sous-programme : Fonds de la musique du Canada

Le Fonds appuie les activités des créateurs, des artistes et des entrepreneurs canadiens de la musique afin d'assurer l'accès à un large éventail de contenu musical canadien. Le Fonds comprend les volets suivants : 1) Entrepreneurs de la musique : appui financier aux entreprises établies, qui ont fait leur preuve, pour la création, la production, la distribution et la commercialisation de musique canadienne, dont des tournées; 2) Nouvelles œuvres musicales : appui financier aux petits et moyens entrepreneurs de la musique pour la création, la production, la distribution et la commercialisation de musique canadienne, dont la présence à des vitrines musicales; 3) Initiatives collectives : appui financier pour la réalisation de diverses activités collectives visant à favoriser le rayonnement des artistes canadiens au pays et à l'étranger; 4) Aide aux créateurs : appui financier pour le perfectionnement des compétences artistiques et d'affaires des créateurs de musique; et 5) Souvenirs de la musique canadienne : appui financier pour la préservation du patrimoine musical canadien pour les générations futures.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
27,6	26,4	1,2

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
14,0	15,7	(1,7)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un éventail de styles de musique canadienne est produit par les bénéficiaires du Fonds de la musique du Canada (FMC).	Nombre de productions de musique canadienne qui ont reçu l'appui du FMC (par genre, langue, province, etc.).	> 300 œuvres musicales	Les bénéficiaires du volet Aide aux entrepreneurs de la musique (VEM) 2012-2013 ont lancé 135 albums au cours de l'année précédente. Le volet Nouvelles œuvres musicales a appuyé, en 2012-2013, 362 projets de production d'albums.
La musique canadienne soutenue par le FMC est écoutée au Canada et à l'étranger.	Nombre total de ventes à l'échelle nationale et internationale d'unités de musique soutenue par le FMC. 1) Part du marché intérieur des albums d'artistes ayant reçu l'appui du FMC. 2) Ventes d'unités à l'échelle nationale. 3) Ventes d'unités à l'échelle internationale.	1) 18 p. cent 2) 2,1 millions 3) 1 million	1) 14,7 p. cent 2) 1,4 million d'albums (disques compacts en format physique et téléchargements).[27] 3) 900 000 albums (disques compacts en format physique et les téléchargements).[28]

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Fonds de la musique du Canada (FMC) a appuyé la production et la commercialisation des enregistrements sonores d'artistes canadiens émergents et établis par le biais du Volet entrepreneurs de la musique (VEM), du volet Aide aux entreprises canadiennes d'enregistrement sonore et du volet Nouvelles œuvres musicales (NOM). En 2012-2013, les bénéficiaires du VEM ont lancé 135 albums au cours de l'exercice précédent, couvrant un éventail de genres musicaux, par exemple le rock (27 p. cent), le pop (23 p. cent) et le classique (24 p. cent). Le volet NOM a appuyé 362 projets de production d'albums en 2012-2013, également dans un large éventail de genres musicaux.

Le FMC a également contribué à élargir des marchés pour des artistes canadiens au pays et à l'étranger. Pour ce faire, le volet Nouvelles œuvres musicales a apporté un soutien à la commercialisation, aux tournées et aux présentations à plus de 1 100 projets. En outre,

plus de 140 projets de commercialisation collective ont été financés. Ceci comprend 35 projets présentant plus de 1 000 artistes canadiens à des audiences internationales et à des agents artistiques et 32 initiatives de commercialisation numérique. En 2012, près de 26 p. cent des ventes étaient générées par les 2 000 meilleurs albums au Canada qui étaient produits par des artistes canadiens, et les artistes appuyés par le FMC représentaient 15 p. cent de ceux-ci. Les ventes unitaires d'albums par des artistes canadiens ayant obtenu un soutien du FMC par le biais du VEM ont augmenté de 8 p. cent par rapport à l'exercice précédent, soit 2,36 millions d'unités. Cette augmentation s'est fait ressentir sur le marché national (+ 4 p. cent) et le marché international (+ 14 p. cent).

Depuis 2010-2011, le Fonds de la musique du Canada (FMC) a attribué 900 000 dollars par exercice à des projets collectifs visant à améliorer la disponibilité et la visibilité de la musique canadienne sur des plates-formes numériques. Ces projets ont fourni aux créateurs de musique canadienne les outils pour la gestion et la création de contenu musical destiné à la promotion sur des plates-formes numériques. Ces fonds ont également permis de développer et de promouvoir des applications Web et mobiles de même que des plates-formes pour la distribution de contenu musical afin de faciliter l'expérience musicale des consommateurs. Ces initiatives sont un complément de celles qui sont appuyées par le biais des volets du FMC qui visent à accroître la visibilité de la musique canadienne. Dans l'ensemble, les enregistrements numériques représentaient 38 p. cent des ventes unitaires admissibles des maisons de disques par le VEM en 2012-2013, une augmentation de 25 p. cent par rapport à il y a deux ans.

Sous-programme : Fonds du livre du Canada

Le Fonds appuie les activités des éditeurs canadiens du livre en plus de celles des autres secteurs de l'industrie afin d'assurer l'accès à un large éventail de livres d'auteurs canadiens. Cette aide est versée dans le cadre des sources de financement suivantes :

1) Soutien aux éditeurs, appui financier accordé principalement selon une formule récompensant la distribution de contenu valorisé par les Canadiens. Ce financement contribue à la viabilité de la production et de la promotion de livres d'auteurs canadiens en compensant pour les coûts élevés de l'édition au Canada et en renforçant la capacité et la compétitivité du secteur.

2) Soutien aux organismes, appui financier favorisant le développement de l'industrie canadienne du livre et du marché pour ses produits en aidant les associations de l'industrie et les organismes connexes à entreprendre des projets collectifs apportant des résultats profitables à l'industrie et par conséquent, aux lecteurs de partout.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
39,9	39,5	0,4

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
26,7	29,9	(3,3)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un éventail de livres d'auteurs canadiens est produit par les bénéficiaires du Fonds du livre du Canada (FLC).	Nombre de titres d'auteurs canadiens publiés par les bénéficiaires du FLC (par genre, langue, province, etc.).	≥ 5 500	Les éditeurs soutenus par le FLC ont produit plus de 6 300 nouveaux ouvrages d'auteurs canadiens (formats traditionnel et numérique) écrits par environ 4 000 auteurs canadiens et traducteurs, dont plus de 1 000 en étaient à leurs premières œuvres.
Les livres d'auteurs canadiens soutenus par le FLC sont lus au Canada et à l'étranger.	Valeur, en dollars canadiens, des ventes à l'échelle nationale et internationale des éditeurs bénéficiaires du FLC.	≥ 425 millions de dollars	Le soutien à l'égard d'une gamme d'initiatives collectives en commercialisation et technologie, combiné au soutien direct aux éditeurs a aidé ces compagnies à réaliser plus de 300 millions de dollars en ventes de livres d'auteurs canadiens au Canada, et un autre 90 millions de dollars en ventes à l'étranger, pour un total de presque 400 millions de dollars en ventes.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2012-2013, la production de 6 330 nouveaux titres d'auteurs canadiens en format physique et en format numérique a été appuyée par le biais du Fonds du livre du Canada (FLC). Sur un total de près de 4 000 auteurs et traducteurs canadiens publiés, plus de 1 000 publiaient leur premier ouvrage. Bien que le nombre de nouveaux titres d'auteurs canadiens produits par les bénéficiaires du FLC ait légèrement diminué pour atteindre 6 450 en 2011-2012, ce nombre dépasse néanmoins les objectifs du Ministère par une marge importante.

Sous-programme : Fonds du Canada pour les périodiques

Le Fonds appuie les activités des éditeurs et des organismes de magazines et de journaux non quotidiens canadiens afin d'assurer l'accès à une variété de magazines et de journaux non quotidiens canadiens. Le Fonds comporte les volets suivants : 1) Aide aux éditeurs : appui financier (accordé selon une formule) aux magazines et aux journaux non quotidiens canadiens pour des activités d'éditions telles que la distribution, la création de contenu, les activités en ligne et l'expansion commerciale; 2) Innovation commerciale : appui financier aux magazines imprimés ou en ligne pour des projets d'expansion commerciale et d'innovation; et 3) Initiatives collectives : appui financier aux organismes de magazines et de journaux non quotidiens canadiens pour la création de projets dans l'ensemble de l'industrie qui visent à rehausser la viabilité globale de l'industrie des magazines et des journaux non quotidiens canadiens.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
79,8	77,0	2,8

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
48,0	53,8	(5,8)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un éventail de périodiques canadiens soutenus par le FCP est produit.	Nombre de titres financés publiés par des bénéficiaires du FCP (par type, langue, région, groupe [y compris les communautés autochtones, ethnoculturelles et de langue officielle en situation minoritaire], etc.).	960	Grâce au volet Aide aux éditeurs, le programme a soutenu 864 périodiques, dont 451 magazines et 413 journaux non quotidiens.[29]
Les périodiques canadiens soutenus par le FCP sont accessibles aux lecteurs canadiens.	Nombre d'exemplaires de périodiques qui sont soutenus par le FCP et qui sont distribués à des Canadiens chaque année.	250 millions	Le volet Aide aux éditeurs du Fonds a permis la distribution de plus de 227 millions d'exemplaires de périodiques aux Canadiens.[30]

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Fonds du Canada pour les périodiques a appuyé la distribution de plus de 227 millions d'exemplaires aux Canadiens en 2012-2013. Ceci représente une diminution de 6 p. cent des 243 millions d'exemplaires appuyés en 2011-2012, principalement en raison du fait qu'il y a une diminution globale de la circulation des magazines imprimés et des journaux non quotidiens. Le volet Innovation commerciale du Fonds du Canada pour les périodiques a appuyé huit périodiques numériques en 2012-2013, aidant ainsi les éditeurs à s'adapter à un lectorat de plus en plus axé sur les publications numériques.

Le volet Aide aux éditeurs a appuyé 864 périodiques, desquels 612 étaient de langue anglaise et 171 de langue française, les autres étant bilingues ou d'autres langues. Ceci comprenait le soutien de neuf publications autochtones, 65 publications ethnoculturelles et 26 publications de langue officielle en situation minoritaire. Le FCP a également appuyé huit périodiques numériques par le biais du volet Innovation commerciale. Le FCP n'a pas atteint son objectif d'appuyer 960 publications. Ceci est attribuable en partie au fait qu'il y a une légère tendance à la baisse du nombre de titres qui reçoivent un soutien. Le FCP est un nouveau programme et l'objectif a été établi en fonction des résultats des programmes antérieurs qui avaient des critères d'admissibilité différents. Le programme utilisera les données qui sont maintenant disponibles pour réviser son objectif.

Le FCP n'a pas atteint son objectif d'appuyer la distribution de 250 millions d'exemplaires imprimés. Ceci est attribuable en partie au fait que le programme prévoyait appuyer un grand nombre de titres, ce qui aurait permis la distribution d'un plus grand nombre d'exemplaires aux Canadiens, et également au fait qu'il y a une diminution globale de la circulation des magazines imprimés et des journaux non quotidiens. Les consommateurs ont également accès à un contenu sur des plates-formes numériques, ce qui pourrait également expliquer la différence.

Sous-programme : Politique du droit d'auteur

La Direction générale de la politique du droit d'auteur est responsable de la sous-activité relative à la *Politique du droit d'auteur*, laquelle vise à soutenir l'élaboration d'un cadre de politique pour le droit d'auteur, cohérent et prévisible, et ce, afin de favoriser l'efficacité du marché, à l'appui des intérêts canadiens. Ce sous-programme consiste à mettre en œuvre des politiques et des initiatives qui favorisent l'élaboration d'un régime canadien de droit d'auteur qui tient compte de l'évolution du domaine à l'échelle nationale et internationale. Il consiste également à faire en sorte que la perspective canadienne soit prise en compte lors de l'élaboration de politiques internationales portant sur le droit d'auteur et aussi que les Canadiens comprennent et appliquent les mécanismes, règlements et lois du Canada sur le droit d'auteur.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
2,9	2,9	0,0

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
24,9	27,9	(3,0)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens ont accès à des sources d'information contextualisée sur le droit d'auteur.	Pourcentage des demandes de renseignements provenant du public en général auxquelles des réponses sont transmises dans les délais demandés.	100 p. cent	100 p. cent
	Nombre de visites sur le site Web de la Direction générale.	7 500	7 709
Les intérêts des parties touchées sont pris en compte dans les conseils et l'information fournis relativement à la *Politique du droit d'auteur* du Canada.	Pourcentage de demandes de réunions ou de renseignements des parties intéressées qui a été réalisé.	100 p. cent	100 p. cent

Analyse du rendement et leçons apprises

Veuillez consulter les tableaux sur les renseignements sur les programmes de paiement de transfert à la section III du présent rapport ou sur le site Web de Patrimoine canadien pour de plus amples renseignements sur ce sous-programme.

Sous-programme : Examen des investissements dans le secteur culturel

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de l'examen et de l'approbation des investissements effectués dans le secteur culturel par des investisseurs étrangers, conformément à la *Loi sur Investissement Canada* (la Loi) et à ses règlements, et ce, depuis 1999. La Loi vise à « instituer un mécanisme d'examen des investissements importants effectués au Canada par des non Canadiens de manière à encourager les investissements au Canada et à contribuer à la croissance de l'économie et à la création d'emplois... » La direction générale de l'Examen des investissements dans le secteur culturel (EISC) administre la Loi en ce qui concerne les investissements proposés par les intérêts étrangers qui visent à établir de nouvelles entreprises ou à faire l'acquisition d'entreprises culturelles canadiennes. Il s'agit d'entreprises œuvrant dans les domaines de la publication, de la distribution ou de la vente de livres, de revues, de périodiques, de journaux ou de compositions musicales sous forme imprimée ou assimilable par une

machine. Sont également visées les entreprises axées sur la production, la distribution, la vente ou la présentation d'enregistrements de musique audio ou vidéo ou de films ou de matériel vidéo. Le mandat de la division de l'EISC est d'appliquer la Loi à de tels investissements culturels afin de s'assurer qu'ils engendrent pour le Canada des bénéfices nets.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
0,8	0,7	0,1

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
5,9	6,7	(0,8)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Les investissements étrangers dans le secteur culturel représentent un avantage net pour les Canadiens.	Pourcentage des investissements respectant les exigences de la *Loi sur Investissement Canada*.	100 p. cent	24 notifications et 7 demandes ont été déposées et évaluées. Les 31 propositions d'investissement (100 p. cent) respectaient les exigences de la Loi.

Analyse du rendement et leçons apprises

Veuillez consulter les tableaux sur les renseignements sur les programmes de paiement de transfert à la section III du présent rapport ou sur le site Web de Patrimoine canadien pour de plus amples renseignements sur ce sous-programme.

Sous-programme : TV5

La chaîne télévisuelle internationale de langue française TV5 est un partenariat entre la France, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Suisse, le Canada et le Québec. Le ministère du Patrimoine canadien octroie un financement annuel aux chaînes par l'entremise d'une entente de contribution à TV5 Québec Canada et d'une subvention à TV5MONDE. Le financement de Patrimoine canadien et du gouvernement du Québec permet à des productions canadiennes d'être diffusées au Canada (TV5 Québec Canada) et partout dans le monde (TV5MONDE), enrichissant ainsi une programmation télévisuelle diversifiée provenant de l'ensemble de la Francophonie internationale.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
13,1	11,4	1,7

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
0,5	0,6	(0,1)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le contenu canadien est présent au sein des grilles de programmation internationale diffusées par TV5MONDE.	Pourcentage du contenu canadien diffusé sur TV5MONDE.	7 p. cent	9,54 p. cent
Les Canadiens ont accès à la richesse et la diversité de la Francophonie internationale par l'intermédiaire de TV5 Québec Canada (TV5 QC).	Nombre de foyers canadiens ayant accès à TV5 QC.	6,9 millions	6,954 millions de foyers
	Pourcentage d'émissions de TV5 QC provenant de la francophonie internationale (à l'exception du Canada).	80 p. cent	77 p. cent

Analyse du rendement et leçons apprises

TV5 Québec Canada et TV5MONDE ont continué d'offrir une programmation audiovisuelle francophone diversifiée aux francophones et aux francophiles partout dans le monde au moyen de la télédiffusion traditionnelle et d'autres plates-formes. Ensemble, les deux canaux ont rejoint plus de 235 millions de foyers partout dans le monde, dont 7 millions étaient au Canada. Leur présence sur le Web et dans les médias sociaux a augmenté considérablement au cours du présent exercice, plus de 8 millions de visites ayant été enregistrées sur le site Web de TV5MONDE, les appareils mobiles et les activités des réseaux sociaux. L'accès au site Web de TV5 Québec Canada a augmenté de 10 p. cent en 2012-2013, atteignant près de 200 000 visiteurs.

Programme 3 : Patrimoine

Ce programme est nécessaire afin d'assurer que le patrimoine culturel du Canada soit préservé et que tous les Canadiens y aient accès, aujourd'hui comme demain. Il permet aux intervenants du secteur du patrimoine d'améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, de préserver et de présenter des

collections et les objets patrimoniaux, ainsi que de créer et de mettre en circulation des expositions et d'autres formes de contenu patrimonial. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions, des contributions et des incitatifs fiscaux; à la diffusion d'information et à la prestation de services d'experts, de formation et d'autres services; et à l'application de mesures réglementaires et législatives. Le but premier de ce programme est de promouvoir la préservation et la présentation du patrimoine culturel canadien.

Ressources financières (millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
36,3	36,3	40,7	40,0	(3,7)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
169,6	202,9	(33,3)

Veuillez consulter la Section I du présent rapport, sous le Sommaire du rendement, pour obtenir des explications au sujet des écarts.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les établissements et les employés voués au patrimoine ont amélioré leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles.	Amélioration des connaissances, des compétences et des pratiques professionnelles rapportée par les participants aux occasions d'apprentissage offertes par le Groupe du Patrimoine, y compris le matériel d'apprentissage en ligne, les publications et la formation, ainsi que par les bénéficiaires d'aide financière.	En moyenne, 80 p. cent ou plus de participants aux possibilités d'apprentissage offertes par le Programme d'aide aux musées, Jeunesse Canada au travail, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine et l'Institut canadien de conservation déclarent une amélioration de leurs connaissances, de leurs compétences et de leurs pratiques dans les principales fonctions muséales.	99 p. cent des participants aux possibilités d'apprentissage offertes par le Groupe du patrimoine ont déclaré une amélioration de leurs connaissances, de leurs compétences et de leurs pratiques. Par exemple, 100 p. cent des participants aux Programme Jeunesse Canada au travail dans les établissements du patrimoine et 97 p. cent des répondants au sondage qui ont participé aux possibilités d'apprentissage offertes par le Programme d'aide

			aux musées et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine ont déclaré une amélioration de leurs connaissances, de leurs compétences et de leurs pratiques dans les principales fonctions muséales.
Les établissements voués au patrimoine préservent les collections du patrimoine pour les générations présentes et futures.	Nombre de collections et d'objets du patrimoine dont la préservation a été soutenue grâce aux mesures prises dans le cadre des programmes (services spécialisés, règlements sur l'exportation, soutien financier direct et fiscal).	La préservation de 12 750 collections ou objets patrimoniaux soutenue par des interventions des programmes.	La préservation de 36 382 collections ou objets a été permise par des interventions du Programme des biens culturels mobiliers, du Programme d'aide aux musées et de l'Institut canadien de conservation.[31]
Les auditoires canadiens et internationaux ont accès au contenu présenté par les établissements voués au patrimoine.	Nombre de visites/visiteurs aux expositions itinérantes. Nombre de visites/visiteurs au contenu du Musée virtuel du Canada offert par le Réseau canadien d'information sur le patrimoine.	Au moins 3 800 000 visites aux expositions itinérantes soutenues par le Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada ou le Programme d'aide aux musées et au portail du Musée virtuel du Canada.	Des expositions itinérantes soutenues par le Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada ou le Programme d'aide aux musées ont accueilli un total de 1 771 633 visiteurs. Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine a enregistré 2 677 868 visites au portail du Musée virtuel du Canada. Le nombre total de visites/visiteurs d'environ 4 449 501 a dépassé la cible par 17 p. cent.

Analyse du rendement et leçons apprises

Cette année, l'attrait du public canadien pour les expositions itinérantes majeures présentant des artistes bien connus a été confirmé, alors que les expositions de Picasso et de Van Gogh ont toutes deux attiré un nombre presque record de visiteurs dans leurs institutions hôtes. *Picasso : Chefs d'œuvre*, du Musée national Picasso, au Musée des beaux-arts de l'Ontario, a été l'exposition en un lieu unique qui a attiré le plus grand nombre de visiteurs en 2012-2013, soit plus de 308 000, se classant ainsi au quatrième rang des expositions les plus populaires dans l'histoire du Musée. Elle a été suivie de l'exposition du Musée des beaux-arts du Canada, *Van Gogh : De près*, qui a attiré plus de 230 000 visiteurs, ce qui en fait l'exposition la plus fréquentée du Musée depuis 1997.

Sous-programme : Programme d'aide aux musées

Le Programme d'aide aux musées (PAM) appui les établissements et les travailleurs du patrimoine dans le but de préserver et de présenter des collections patrimoniales. Le PAM offre une aide financière aux musées et aux établissements apparentés canadiens pour des activités visant à faciliter l'accès des Canadiens à notre patrimoine, à favoriser la préservation du patrimoine culturel du Canada et à favoriser l'essor des connaissances, des compétences et des pratiques professionnelles liées aux fonctions muséales clés. En appui à la Stratégie emploi jeunesse, le PAM aide les établissements du patrimoine à offrir des possibilités d'emplois d'été et de stages aux jeunes par l'entremise des volets de Jeunesse Canada au travail consacrés au patrimoine. La PAM offre aussi des subventions par le biais du Programme des biens culturels mobiliers pour aider les établissements désignés à faire l'acquisition de biens culturels menacés d'exportation ou mis en vente sur les marchés internationaux.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
19,2	18,3	0,9

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
34,5	41,3	(6,8)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les établissements du patrimoine favorisent le développement des capacités relatives aux fonctions muséales clés.	Pourcentage de bénéficiaires qui signalent une incidence sur les fonctions muséales clés.	≥ 80 p. cent	98,5 p. cent de bénéficiaires ont signalé que le financement du Programme d'aide aux musées a appuyé le développement ou amélioré leurs capacités relatives aux fonctions muséales clés.
Les établissements du patrimoine ont accès à des ressources permettant de préserver le patrimoine y compris le patrimoine culturel autochtone.	Pourcentage de bénéficiaires qui signalent une incidence sur la préservation du patrimoine.	≥ 80 p. cent	80 p. cent de bénéficiaires ont signalé que le financement du Programme d'aide aux musées a appuyé la préservation du patrimoine.
Les établissements du patrimoine offrent aux Canadiens des occasions d'accéder au	Nombre de lieux proposant des expositions et d'autres activités et produits	≥ 50	Le Programme d'aide aux musées a soutenu 46 lieux de présentation d'expositions et plus de

patrimoine.	présentés au public.		590 activités de programmation publique ont eu lieu.

Analyse du rendement et leçons apprises

Parmi les 49 projets du volet Gestion des collections approuvés par le Programme d'aide aux musées en 2012-2013, onze d'entre eux ont appuyé des institutions patrimoniales dans le cadre de la mise en œuvre des technologies numériques en finançant de nouveaux systèmes d'information sur les collections. Ces projets ont nécessité l'introduction de nouveaux systèmes de gestion des collections numériques, l'achat et la mise en œuvre de nouveaux logiciels de bases de données ou la mise à niveau d'un système existant pour ajouter de nouvelles fonctionnalités importantes dans le but d'améliorer la gestion et la préservation de l'information des collections. De plus, un projet du Patrimoine autochtone a été approuvé dans le but de numériser les enregistrements sur audiocassettes de l'histoire orale en concomitance avec la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des collections numériques.

Sous-programme : Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

Par le biais du Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada (PIEIC), établi en vertu de la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*, le gouvernement du Canada assume un passif éventuel relativement à la perte ou à l'endommagement d'objets dans des expositions itinérantes admissibles. Les objectifs du programme sont d'améliorer l'accès de la population canadienne au patrimoine canadien et international grâce à la circulation d'artefacts et d'expositions au Canada, et à offrir aux établissements patrimoniaux admissibles du Canada un avantage concurrentiel lorsqu'ils se mesurent à des établissements étrangers pour l'emprunt d'expositions internationales prestigieuses. Les critères d'admissibilité et les limites fixées au passif éventuel assumé par le gouvernement sont décrits dans le Règlement afférent à la Loi. Afin d'être approuvés aux fins de l'indemnisation, les expositions et lieux de présentation doivent répondre aux normes d'évaluation. Lorsqu'une exposition est approuvée, le programme prépare un accord d'indemnisation contractuel qui doit être signé par le propriétaire et par l'État. Il ne s'agit pas d'un programme de subventions et contributions. L'indemnisation se définit comme un passif éventuel, car une compensation n'est fournie que si la perte ou l'endommagement a lieu.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
0,4	0,6	(0,2)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
4,6	5,5	(0,9)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Des occasions sont créées pour que les Canadiens puissent avoir accès aux principales expositions itinérantes présentant le patrimoine culturel canadien et international.	Nombre de Canadiens ayant l'occasion d'avoir accès aux principales expositions itinérantes.	≥ 15 millions	17 millions de Canadiens ont eu au moins une occasion d'accéder aux principales expositions itinérantes qui étaient appuyées par le Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada. Par exemple, *Les secrets de la civilisation Maya* fut l'exposition la plus visitée et a rendu son contenu accessible à la population de la région de la capitale nationale et à Toronto dans deux lieux (le Royal Ontario Museum et le Musée canadien des civilisations).
	Nombre de lieux d'exposition.	≥ 11	Le Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada a atteint ses cibles en permettant la tenue de 11 expositions dans 5 provinces (Québec, Ontario, Colombie-Britannique, Alberta et Manitoba).
	Répartition géographique des lieux d'exposition.	≥ 5 provinces	

Analyse du rendement et leçons apprises

Les changements annoncés dans le Budget 2012 ont eu une incidence positive sur le rendement du Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada (PIEIC), ce qui a entraîné des modifications à la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*. Ces changements ont permis d'augmenter la limite globale du risque financier assumé par le gouvernement et ont permis au programme de tenir compte de toutes les demandes qui lui ont été soumises; une chose que le PIEIC n'avait pas été en mesure de faire au cours des exercices antérieurs dans le cadre de la limite existante. Le programme a été en mesure d'offrir une indemnité à trois expositions additionnelles pour lesquelles il n'avait pas pu accepter la demande en vertu du seuil précédent et a rendu leurs contenus accessibles à la population de Montréal et de Toronto sans frais additionnels et sans incidence sur les ressources du programme.

Tel qu'indiqué dans la plus récente évaluation sommative du programme,[32] le programme devrait se tenir au courant des valeurs marchandes des objets du patrimoine afin de prévenir les incidences négatives sur les résultats du PIEIC. Il est donc important de continuer de surveiller les valeurs des expositions, le marché de l'art et le contexte économique, et ce, dans le but d'examiner périodiquement les limites des responsabilités du programme pour assurer qu'elles continuent de répondre aux besoins des demandeurs du programme. Grâce à ce processus, le PIEIC continuera d'appuyer le Ministère dans l'atteinte de son résultat stratégique qui consiste à permettre l'accès aux expressions artistiques et au contenu culturel.

Sous-programme : Réseau canadien d'information sur le patrimoine

Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) est un organisme de service spécial au sein du ministère du Patrimoine canadien. En tant que centre national d'excellence, le RCIP permet aux quelque 1 500 musées canadiens et autres établissements patrimoniaux membres, de réseauter entre eux et avec leurs publics grâce aux technologies numériques. Chef de file international en matière de création, de gestion, de présentation et de préservation de contenu patrimonial numérique, le RCIP propose aux organismes sans but lucratif du secteur patrimonial du Canada des possibilités de collaboration en matière de recherche et de partage des résultats, offre des produits et services axés sur le perfectionnement professionnel et appuie l'élaboration et la présentation de contenu. Le RCIP administre le portail du Musée virtuel du Canada (MVC), à l'adresse museevirtuel.ca, ainsi que les Programmes d'investissement du MVC. Le MVC est une initiative opérationnelle qui ne gère ni subventions ni contributions. En outre, le RCIP est responsable d'un site Web, Échange professionnel, destiné aux professionnels et bénévoles du secteur patrimonial, à l'adresse www.pro.rcip.gc.ca.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
6,9	8,6	(1,7)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
51,5	61,6	(10,1)

Veuillez consulter la Section 1 du présent rapport, sous le Sommaire du rendement, pour obtenir des explications au sujet des écarts.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les sites d'apprentissage et de collaboration du RCIP sont utilisés par	Nombre de visites en ligne sur le site du RCIP pour les professionnels	500 000 visites	En 2012-2013, les sites Web pour professionnels du RCIP

les institutions patrimoniales canadiennes et internationales, et les travailleurs.	du patrimoine, sur le site d'échange professionnel et sur le site corporatif du RCIP.		ont, à eux seuls, reçu 927 347 visites. La cible a été dépassée par environ 80 p. cent.
Les musées canadiens créent un contenu patrimonial numérique.	Nombre d'établissements membres du RCIP créant un contenu patrimonial numérique présenté à l'aide du portail du MVC du RCIP.	≥ 1 450	1 569 établissements membres du RCIP ont créé un contenu patrimonial numérique présenté à l'aide du portail du MVC.
Le contenu patrimonial numérique canadien est accessible aux publics canadien et étranger.	Nombre total de produits présentés à l'aide du portail du MVC du RCIP.	2 500	2 489 produits ont été présentés à l'aide du portail du MVC en 2012-2013. Ceci comprend 194 expositions virtuelles, 522 expositions Histoires de chez nous et 1 773 objets d'apprentissage du MVC.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le RCIP a continué d'appuyer la communauté muséale dans le cadre de la création, de la présentation, de la gestion et de la préservation du contenu historique et patrimonial numérique du Canada. Il l'a fait au moyen de ses ressources professionnelles en ligne, ses ateliers en personne et ses présentations, ainsi que de ses investissements dans le développement d'expositions en ligne et d'autres produits éducatifs en ligne.

Plus de 500 personnes ont participé aux activités professionnelles du RCIP et ses ressources professionnelles en ligne ont reçu plus de 900 000 visites. Le RCIP a concentré son perfectionnement professionnel sur des thèmes tels que la préservation numérique, les systèmes de classification des objets, l'utilisation des médias sociaux et la mesure de son efficacité, l'optimisation du moteur de recherche, les codes QR et les applications mobiles. En acquérant une expertise dans ces domaines, les organisations patrimoniales augmentent leur capacité de gérer leurs actifs numériques et mobilisent d'autres Canadiens, y compris les enseignants et les étudiants.

Par le biais des Programmes d'investissement du MVC , le RCIP a investi près de 1,8 million de dollars dans le développement d'un nouveau contenu historique et patrimonial conçu pour être accessible au moyen de diverses plates-formes. En conséquence, 39 expositions muséales en ligne seront ajoutées au portail du MVC à l'adresse virtualmuseum.ca. Le contenu du musée auquel ont contribué jusqu'à présent 1 569 institutions patrimoniales membres du RCIP a été visité par près de 2,7 millions de visiteurs canadiens et étrangers.

Le RCIP a amorcé un travail de modernisation des technologies qui appuient le programme Histoires de chez nous du MVC qui permet aux plus petits musées du Canada de préserver et de présenter l'histoire locale en ligne et a augmenté l'accessibilité à une grande partie de ses produits et services professionnels pour tous les usagers, sans égard aux problèmes visuels, auditifs ou de mobilité.

Sous-programme : Institut canadien de conservation

L'Institut canadien de conservation (ICC) est un organisme de service spécial au sein du ministère du Patrimoine canadien. L'ICC appuie la communauté du patrimoine dans la conservation des collections patrimoniales du Canada afin qu'elles soient accessibles aux générations présentes et futures. Cette mission est accomplie par la recherche, des services d'experts, le perfectionnement professionnel et l'information (site Web et publications). L'ICC possède une expertise en science de la conservation, en restauration d'objets patrimoniaux et d'œuvres d'art, en conservation préventive et des intérieurs patrimoniaux. Ses principaux clients représentent environ 2 000 établissements patrimoniaux du Canada, notamment les musées, les galeries d'art, les bibliothèques, les archives et les lieux historiques, ainsi que les administrations publiques responsables de collections patrimoniales. Unique au Canada, l'ICC est considéré comme un chef de file dans la communauté internationale de la conservation et établit fréquemment des partenariats avec des centres de formation et de recherche en conservation dans d'autres pays.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
8,2	10,1	(1,9)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
64,5	77,1	(12,6)

Veuillez consulter la Section 1 du présent rapport, sous le Sommaire du rendement, pour obtenir des explications au sujet des écarts.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les milieux du patrimoine canadien et international ont accès aux résultats des activités de recherche et de développement de l'ICC.	Ratio d'articles de l'ICC publiés dans des revues professionnelles et à comité de lecture canadiennes et étrangères par rapport au nombre d'équivalents à temps plein (ETP) scientifiques en	Un ratio de 1 : 1 (une publication pour un ETP scientifique en conservation)	Huit (8) articles de huit (8) scientifiques en conservation de l'ICC ont été publiés dans des revues professionnelles et des revues canadiennes et étrangères évaluées par des pairs.

	conservation.		
Les établissements et les travailleurs du patrimoine au Canada et à l'étranger utilisent les programmes et les documents d'apprentissage de l'ICC.	Nombre d'utilisateurs des programmes et des documents d'apprentissage de l'ICC.	150 000 visiteurs uniques	191 389 visiteurs ont utilisé des programmes et des documents d'apprentissage de l'ICC.
Les services d'experts de l'ICC sont utilisés par les établissements du patrimoine dans le but de préserver leurs collections.	Nombre d'établissements du patrimoine qui bénéficient des services d'experts de l'ICC.	> 150	146 établissements canadiens ont bénéficié des services d'experts de l'ICC.

Analyse du rendement et leçons apprises

Grâce aux ateliers, aux conférences et aux publications en ligne de l'ICC, plus de 190 000 professionnels et travailleurs du patrimoine ont eu la possibilité d'améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques de conservation afin de mieux préserver les objets et les collections du patrimoine sous leur garde et pour les mettre à la disposition des générations présentes et futures. Ceci représente une augmentation de 30 p. cent du nombre de participants et d'usagers des ressources d'apprentissage de l'ICC au cours du dernier exercice.

Dans le cadre de ses critères d'évaluation, l'ICC a également mis en œuvre des mesures afin de prioriser la valeur et le lien historique entre les objets et les célébrations à venir d'importants jalons historiques dans le but de renforcer la capacité des musées de présenter l'histoire et le patrimoine du Canada. En 2012-2013, par le biais de ces mesures, l'ICC a reçu six objets patrimoniaux pour qu'ils soient traités afin de pouvoir les exposer dans leurs collectivités respectives. L'un de ces objets est une courtepointe de la Confédération fabriquée avec des robes qui ont été portées par les conjointes des politiciens qui ont participé à la Conférence de Charlottetown en 1864.

En 2012-2013, les services de conservation de l'ICC ont appuyé 146 institutions patrimoniales à l'échelle du Canada pour évaluer, restaurer et analyser 478 objets et collections du patrimoine, y compris des objets d'importance et de grande valeur reliés aux anniversaires d'événements historiques. On compte parmi ceux-ci, notamment, la restauration des drapeaux du 3e régiment de la milice de York, de la ville de Toronto. Même si l'objectif de 150 institutions n'a pas été atteint, il est à noter que parmi les 146 institutions desservies en 2012-2013, 30 p. cent d'entre elles ont demandé deux services ou plus à l'ICC. Par exemple, le Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles, dans les Territoires du Nord-Ouest, a utilisé 11 services différents et le Musée des beaux-arts du Canada a utilisé 13 services différents de l'ICC pour la préservation de leurs collections.

Sous-programme : Programme des biens culturels mobiliers

Le Programme des biens culturels mobiliers (PBCM) met en œuvre la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, qui vise à conserver au Canada les biens culturels présentant un intérêt exceptionnel et une importance nationale et à les rendre accessibles au sein de collections publiques. Le PBCM veille à réglementer l'exportation et à honorer les obligations du Canada en vertu de traités visant à combattre le trafic illicite de biens culturels. Le PBCM offre des services de secrétariat à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, qui délivre des attestations aux fins de l'impôt afin d'encourager le don ou la vente de biens culturels à des établissements désignés, et qui entend les appels relatifs aux refus de licence d'exportation. De plus, le PBCM est responsable de désigner les établissements et les administrations publiques qui seront admissibles aux subventions et à l'attestation de biens culturels. La désignation repose sur l'évaluation de la mise en œuvre, par les établissements, des normes relatives aux conditions ambiantes et des pratiques professionnelles nécessaires pour assurer la préservation des biens culturels et leur accès à long terme.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
1,6	2,4	(0,8)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
14,5	17,4	(2,9)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les organismes désignés ont l'occasion d'acquérir des biens culturels importants.	Nombre d'objets/de collections attestés offerts en don/vendus par des intérêts privés à un organisme désigné.	≥ 8 500	Le PBCM a joué un rôle important en permettant que 15 874 biens culturels présentant un intérêt exceptionnel et une importance nationale soient offerts en don ou vendus à des organismes désignés canadiens et qu'ils soient accessibles au public et aux visiteurs canadiens.
	Nombre de délais établis à l'exportation.	≥ 10/année	7 délais à l'exportation ont été établis.
Les biens culturels	Nombre de retours.	3	En 2012-2013, le

importés illégalement au Canada sont retournés à leur pays d'origine.		Le Ministère s'emploie à atteindre cette cible étant donné le caractère imprévisible et le nombre de partenaires.	Ministère n'a retourné aucun bien culturel importé illégalement au Canada.

Analyse du rendement et leçons apprises

Alors que la population du Canada vieillit, on porte davantage d'attention aux options qui permettent de céder des actifs. Pour les Canadiens et les sociétés canadiennes qui ont constitué d'importantes collections de biens culturels et d'archives, il est de plus en plus important de les sensibiliser aux incitations fiscales en place par le biais de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* pour assurer la préservation du patrimoine collectif du Canada au moyen de dons aux musées, aux galeries d'art, aux bibliothèques et aux archives. En 2012-2013, le Programme des biens culturels mobiliers a lancé et actualisé un site Web de même qu'un système de demande électronique sans papier afin de rendre le processus de certificats d'impôts plus efficient et plus accessible pour les organismes désignés et pour assurer que le processus de dons demeure une option viable pour les propriétaires de biens culturels, et ce, dans l'intérêt du transfert de biens d'importance nationale des mains de collectionneurs privés au public.

Le PBCM a continué d'administrer les principales dispositions de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* et d'offrir un soutien administratif à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (Commission d'examen). En 2012-2013, 596 certificats fiscaux visant des biens culturels ont été émis, si bien que 15 874 objets d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale ont été donnés ou vendus à des organismes désignés, les rendant ainsi accessibles au public canadien et aux personnes qui visitent le Canada.

Le PBCM a également appuyé la Commission d'examen dans le cadre de sa responsabilité de retarder l'exportation de biens culturels, comme le prévoit la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*. Le délai fixé donne aux organismes désignés l'occasion d'acheter des biens d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale qui, autrement, seraient perdus pour les Canadiens. La Commission a fixé sept délais à l'exportation en 2012-2013. Ceci est légèrement inférieur à l'objectif de 10 délais à l'exportation, et ce, en raison du nombre inférieur de licences d'exportation refusées par les experts vérificateurs et, par conséquent, du nombre inférieur de licences refusées soumises à la Commission d'examen. Au total, la Commission d'examen a retardé l'exportation de 15 objets.

Dans le cadre des obligations du Canada découlant des traités internationaux à titre de signataire de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels de l'UNESCO, le ministère du Patrimoine canadien est tenu de collaborer avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) afin de déterminer si les biens culturels détenus sont protégés par des états étrangers et s'ils devraient être retournés au pays d'origine. En 2012-2013, le Ministère n'a retourné aucun bien culturel illégalement importé. Ceci est attribuable en grande partie au fait qu'un nombre inférieur d'objets importés ont été détenus par l'ASFC et ont nécessité l'intervention du ministère du Patrimoine canadien et

ceux qui ont nécessité une intervention ont été jugés légaux. Il est à noter que même si l'objectif de rendement pour le retour des biens culturels illégalement importés n'a pas été atteint, le Canada continue de remplir toutes ses obligations découlant des traités internationaux dans ce domaine.

Alors que les voyages internationaux sont plus courants, la nécessité d'informer les Canadiens de même que les visiteurs arrivant au Canada au sujet des règles concernant l'importation et l'exportation des biens culturels demeure importante. Bien qu'il soit important de maintenir le flux des affaires légales, le gouvernement a un rôle clé à jouer dans la prévention du trafic illicite de biens culturels. En raison de la complexité de la façon dont le Canada administre ses instruments juridiques particuliers qui visent à mettre un terme à ces activités, le ministère du Patrimoine canadien continuera d'améliorer ses communications avec les Canadiens et les principaux intervenants. En assurant un dialogue continu et en partageant des pratiques exemplaires, le Ministère et les partenaires avec qui il collabore pour administrer la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* peuvent s'assurer que la Loi continue d'atteindre ses objectifs, par exemple en assurant la préservation au Canada des biens culturels d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale pour les collections publiques.

Résultat stratégique 2 :

Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.

Ce résultat stratégique appuie le mandat d'une identité canadienne plus forte par une citoyenneté active, engagée et inclusive, et par la reconnaissance de l'importance de la dualité linguistique et d'une identité civique commune.

Programme 4 : Promotion et appartenance au Canada

Ce programme vise à promouvoir l'identité canadienne en inspirant chez les Canadiens la confiance, la fierté et un idéal national. Il permet de célébrer le Canada et de le présenter aux Canadiens et au monde entier, en montrant son ingéniosité, ses réalisations, ses innovations, son excellence et son leadership, et en exprimant nos valeurs communes, la diversité culturelle et la place du Canada sur la scène mondiale. Il fait également la promotion de l'éducation civique et de la participation des jeunes Canadiens par l'entremise d'échanges, de forums et de services communautaires, et d'occasions d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension de la société canadienne, de sa diversité, de son histoire et de ses institutions. Le concept de base de ce programme est de promouvoir les valeurs canadiennes auprès des Canadiens et dans le monde entier.

Ressources financières (millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
77,4	82,4	85,5	79,6	2,8

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
136,0	123,5	12,5

Veuillez consulter la Section 1 du présent rapport, sous le Sommaire du rendement, pour obtenir des explications au sujet des écarts.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La population canadienne, notamment les jeunes, et la communauté internationale connaissent et apprécient les valeurs et	Pourcentage de la population canadienne qui, grâce aux initiatives de Patrimoine canadien, rapporte mieux connaître, comprendre et apprécier la culture et	75 p. 100 des participants à Échanges Canada déclarent avoir acquis une connaissance et une compréhension accrues du Canada, créé de nouveaux liens avec	82 p. 100 des participants à Échanges Canada ont déclaré avoir acquis une connaissance accrue du Canada.[33]

les intérêts communs au Canada.	les valeurs canadiennes.	d'autres jeunes Canadiens, avoir une meilleure compréhension de ce que les Canadiens ont en commun, et une plus grande appréciation de la diversité du Canada. 75 p. cent de satisfaction générale pour le spectacle de midi de la fête du Canada.	92 p. 100 des participants à Échanges Canada ont déclaré avoir créé de nouveaux liens avec des personnes d'autres communautés.[34] 84 p. 100 des participants à Échanges Canada ont déclaré avoir une meilleure compréhension de ce que les Canadiens ont en commun.[35] 86 p. 100 ont déclaré avoir une plus grande appréciation de la diversité du Canada.[36]
	Pourcentage de sensibilisation accrue aux messages thèmes du Canada (représentant l'importance de la reconnaissance internationale).	15 p. 100 des visiteurs interviewés ont dit mieux connaître les messages.	Le Programme des Expositions internationales a pris fin dans le cadre du Budget 2012 et a été éliminé progressivement en 2012-2013.
	Pourcentage de Canadiens rejoints par les activités, événements, commémorations et expositions.	Une cible sera établie pour le programme dans son ensemble en 2013-2014. Des cibles sont en place pour chaque sous-programme. Par exemple, le Programme des célébrations et commémorations a une cible de 7 millions de participants aux activités locales et nationales durant la période Canada en fête (21 juin au 1er juillet).	Le Programme des célébrations et commémorations a dépassé sa cible et a atteint 8 millions de participants durant la période du Canada en fête.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2012-2013, le Ministère a offert aux Canadiens des occasions de se rassembler pour qu'ils découvrent et apprécient leur histoire et leur patrimoine. Plusieurs jalons importants ont été célébrés et commémorés en route vers le 150e anniversaire du Canada en 2017, y compris le 200e anniversaire de la guerre de 1812, le jubilé de diamant de la Reine et le 100e anniversaire de la coupe Grey.

Le gouvernement a commémoré le 200e anniversaire de la guerre de 1812 au moyen d'une série d'activités locales et régionales de même que par le biais de projets patrimoniaux qui mettaient en évidence l'importance de la guerre de 1812 et son impact

sur le Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le 18 juin 2012, le gouvernement a lancé officiellement les activités de commémoration en offrant aux Canadiens l'occasion d'interagir les uns avec les autres, de faire l'expérience de notre histoire et d'en apprendre davantage au sujet d'un grand nombre de nos héros. Durant l'année 2012, des efforts importants ont été déployés afin de sensibiliser davantage les Canadiens à la guerre de 1812 et une campagne de publicité s'est tenue de juin à décembre 2012. Des plans afin d'ériger un monument dédié à la guerre de 1812 dans la région de la capitale nationale ont été entamés.

Le Ministère a offert aux Canadiens un grand nombre d'occasions de participer aux célébrations du jubilé de diamant de la Reine, le 60e anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté la reine Elizabeth II en tant que Reine du Canada, y compris des célébrations locales au niveau des collectivités, des expositions, un programme en ligne et des activités nationales, par exemple une tournée royale. Les célébrations du jubilé de diamant de la Reine, lancées le 6 février 2012, ont fait la promotion d'une meilleure compréhension du rôle de la Reine à titre de chef d'État du Canada et de la Couronne canadienne ainsi que de ses institutions.

Le Canada a eu le privilège d'accueillir Leurs Altesses Royales le prince de Galles et la duchesse de Cornouailles dans le cadre des célébrations du jubilé de diamant de la Reine. Ils ont visité le Canada du 20 au 23 mai 2012 et se sont rendus au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Saskatchewan. Cette tournée spéciale dans le cadre du jubilé de diamant de la Reine comprenait un éventail d'activités, allant d'endroits publics achalandés où les Canadiens avaient la possibilité de voir Leurs Altesses Royales jusqu'à des réunions intimes avec des bénévoles, des étudiants, des enseignants et des anciens combattants. Le thème de la visite, Pour la Reine et la Patrie, a mis l'accent sur le service au Canada, une valeur royale de Sa Majesté et de la famille royale, ainsi qu'une valeur intrinsèquement canadienne.

À l'occasion du 100e anniversaire de la coupe Grey, le gouvernement a facilité l'élargissement de la participation aux célébrations au-delà de la ville d'accueil de Toronto afin d'impliquer les Canadiens partout au pays. Le gouvernement a appuyé une tournée pancanadienne en train de dix semaines dont le point culminant était des célébrations de neuf jours et de dix nuits à Toronto en novembre 2012. La tournée en train et les activités connexes ont permis aux Canadiens de célébrer le football canadien et d'en apprendre davantage au sujet du legs du très honorable Sir Albert George Grey, le donateur de la coupe Grey originale.

En coordonnant les activités et les événements entourant la commémoration du 200e anniversaire de la guerre de 1812 et le jubilé de diamant de la Reine, le Ministère a collaboré avec d'autres ministères et organismes fédéraux dans le but de susciter des occasions de conclure des ententes de collaboration et a encouragé l'utilisation de ressources et de fonds existants pour entreprendre des activités. Agissant à titre de centre de liaison pour le gouvernement, le Ministère a exercé un leadership, assuré la coordination et stimulé efficacement la participation des ministères et organismes fédéraux afin d'accroître la sensibilisation et d'assurer à ces initiatives une diffusion pangouvernementale et pancanadienne. Cette approche axée sur la coordination a eu un effet de levier considérable et est un exemple à suivre pour de futures initiatives.

Sous-programme : Programme des célébrations et des commémorations

Le Programme des célébrations et des commémorations vise à soutenir ou à créer des possibilités pour les Canadiens de célébrer/commémorer leur histoire, leur diversité et leurs réalisations par le biais d'une approche en deux volets, incluant la période de Canada en fête, une période de 11 jours qui culmine avec les célébrations de la fête du Canada le 1er juillet, et une approche dynamique et thématique pour célébrer et commémorer des personnes, des lieux, des symboles, des anniversaires et des événements importants. Ces activités sont exécutées en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, des organismes, des régions, des partenaires et des intervenants. Le programme offre des occasions de réunir les citoyens d'une collectivité pour découvrir et apprécier la richesse et la diversité de la société canadienne ainsi que pour démontrer leur sentiment d'appartenance et de fierté d'être Canadiens.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
32,2	35,6	(3,4)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
71,7	65,2	6,5

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens participent à des célébrations et à des commémorations locales et à des célébrations d'importance nationale.	Nombre de participants aux activités locales et nationales.	7 millions	Environ 8 millions de Canadiens ont participé aux activités locales pour célébrer au moins une journée au cours de la période du 21 juin au 1er juillet (Journée nationale des Autochtones, Saint-Jean-Baptiste, Journée canadienne du multiculturalisme et fête du Canada).[37]
Le sentiment accru de fierté et d'appartenance au Canada.	Pourcentage de Canadiens qui conviennent que les célébrations et commémorations nationales sont un bon moyen de partager,	60 p. cent	78 p. cent des Canadiens étaient d'avis qu'une meilleure connaissance de l'histoire du Canada renforçait leur sentiment d'appartenance au

	exprimer et apprécier leur identité canadienne.		pays.[38] 74 p. cent d'entre eux convenaient que le gouvernement devrait appuyer des événements et des activités qui font connaître aux Canadiens l'histoire de leur pays.
Approche fédérale coordonnée à l'égard des célébrations et des commémorations.	Pourcentage de membres assistant aux réunions du Comité interministériel sur les commémorations.	75 p. cent	75 p. cent

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Ministère a continué d'offrir aux Canadiens des occasions de se rassembler dans leurs collectivités, de découvrir et d'apprécier leur histoire et leur patrimoine et de manifester leur sentiment d'appartenance au Canada et leur fierté d'être Canadiens. Plus de 1 880 activités communautaires ont été organisées entre le 21 juin et le 1er juillet 2012 pour célébrer la Journée nationale des Autochtones, la fête de la Saint-Jean-Baptiste, la Journée canadienne du multiculturalisme et la fête du Canada auxquelles plus de 8 millions de Canadiens ont participé. Le spectacle annuel du midi de la fête du Canada sur la colline du Parlement attire généralement des foules de plus de 50 000 personnes, et est diffusé dans plus d'un million de foyers à l'échelle du Canada.

Sous-programme : Cérémonial d'État et protocole

Les Canadiens apprécient et s'identifient aux symboles nationaux et en participant à des événements et initiatives nationales, leur sentiment d'appartenance canadienne et d'attachement au Canada est accru. Cérémonial d'État et du protocole vise à accroître la sensibilisation et l'appréciation du Canada et ce que cela signifie d'être Canadien. Les responsabilités comprennent l'organisation et le déroulement des cérémonies nationales et évènements (p. ex. les tournées royales, l'installation des nouveaux gouverneurs généraux et les funérailles d'État) et la prestation de conseils en matière de protocole et de cérémonial. Le programme fournit des conseils et administre les subventions relatives aux dépenses des lieutenants-gouverneurs. PCH est aussi responsable de l'identification, la promotion et la protection des symboles nationaux du Canada et de l'élaboration de matériel d'information et de promotion.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
5,8	6,9	(1,1)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
22,7	20,6	2,1

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens apprécient et s'identifient avec les symboles nationaux officiels.	Nombre de demandes reçues pour le matériel promotionnel.	2 000	6 312 demandes reçues pour du matériel promotionnel.
	Niveau de sensibilisation à l'égard des symboles nationaux officiels. Échelle de 1 à 7 1-2 = faible niveau de sensibilisation 3-5 = niveau modéré de sensibilisation 6-7 = niveau de sensibilisation élevé	3	3[39]
La Direction du Cérémonial d'État et protocole organise et offre des cérémonies nationales et fournit des conseils sur le cérémonial et le protocole.	Pourcentage des cérémonies et des événements nationaux reflétant un bon protocole et cérémonial.	100 p. cent	100 p. cent

Analyse du rendement et leçons apprises

Veuillez consulter les tableaux sur les renseignements sur les programmes de paiement de transfert à la section III du présent rapport ou sur le site Web de Patrimoine canadien pour de plus amples renseignements sur ce sous-programme.

Sous-programme : Expositions internationales

L'objectif global du programme des expositions internationales était de promouvoir les buts et priorités clés du gouvernement du Canada par le biais des expositions internationales et des initiatives connexes approuvées par le Bureau international des expositions (BIE). Les responsabilités du programme étaient triples : 1) représenter le Canada en tant qu'État membre au BIE; 2) gérer la participation du Canada aux expositions qui se tiennent à l'étranger; 3) voir à ce que le Canada remplisse ses obligations de pays d'accueil lorsque des expositions internationales se déroulent au Canada. Le programme disposait d'un financement stable qu'il augmentait par le fruit d'une étroite collaboration avec d'autres organisations fédérales, les gouvernements provinciaux/territoriaux et les organismes non gouvernementaux. Le gouvernement du

Canada déterminait le thème et l'ampleur de la participation du Canada dans chaque exposition, en s'assurant que le programme appuyait les objectifs politiques tant à l'étranger qu'au pays et les valeurs canadiennes sur la scène mondiale.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
0,5	0,5	0,0

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
6,1	5,6	0,5

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens et la communauté internationale sont conscients des messages thèmes de l'Expo du Canada.	Pourcentage de visiteurs du Pavillon du Canada qui signalent une sensibilisation accrue des messages thème de l'Expo du Canada.	15 p. cent	Le Programme des Expositions internationales a pris fin dans le cadre du Budget 2012 et a été éliminé progressivement en 2012-2013.
Des relations se nouent entre les organismes du gouvernement canadien, les entrepreneurs canadiens, les partenaires commerciaux, le public canadien et leurs homologues des pays d'accueil de l'expo.	Nombre d'événements / initiatives organisés dans le pavillon du Canada, au Canada ou dans le pays hôte, impliquant des organismes gouvernementaux canadiens à tous les niveaux, des partenaires commerciaux, le public canadien et leurs homologues des pays d'accueil respectifs.	200	Le Programme des Expositions internationales a pris fin dans le cadre du Budget 2012 et a été éliminé progressivement en 2012-2013.

Analyse du rendement et leçons apprises

Veuillez consulter les tableaux sur les renseignements sur les programmes de paiement de transfert à la section III du présent rapport ou sur le site Web de Patrimoine canadien pour de plus amples renseignements sur ce sous-programme.

Sous-programme : Programmes des études canadiennes

Le Programme des études canadiennes (PEC) incite les Canadiens à se renseigner sur l'histoire du Canada, ainsi que sur la vie civique et la politique publique. Il soutient la production ou l'amélioration de matériel didactique, l'organisation d'activités

d'apprentissage ou de perfectionnement et la création et le maintien de réseaux. Grâce à divers partenariats au sein du gouvernement et par l'intermédiaire d'organismes nationaux clés du secteur de l'histoire et de l'éducation civique et d'établissements d'enseignement postsecondaire, le programme offre aux Canadiens la possibilité d'améliorer leur compréhension du Canada, de manière à avoir une population informée et engagée.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
4,9	5,4	(0,5)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
5,3	4,8	0,5

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens améliorent leur connaissance de l'histoire, de la vie civique et des politiques publiques du Canada.	Pourcentage de Canadiens ayant participé au Programme des études canadiennes qui ont amélioré leur connaissance de l'histoire, de la vie civique et/ou des politiques publiques du Canada.[40]	75 p. cent Une nouvelle cible sera établie.	En 2011-2012, plus de 1 700 participants ont été directement touchés par les activités financées et des occasions leur ont été offertes afin d'approfondir leurs connaissances de l'histoire canadienne, en plus d'instruments en ligne qui ont fait l'objet de plus de 6 000 000 visites.

Analyse du rendement et leçons apprises

Veuillez consulter les tableaux sur les renseignements sur les programmes de paiement de transfert à la section III du présent rapport ou sur le site Web de Patrimoine canadien pour de plus amples renseignements sur ce sous-programme.

Sous-programme : Programme Échanges Canada

Le Programme Échanges Canada fournit des subventions et des contributions à l'appui des initiatives jeunesse afin de permettre aux jeunes Canadiens de connaître le Canada, de créer des liens les uns avec les autres et de mieux apprécier la diversité et les aspects communs de la réalité canadienne. Le programme appuie des organismes sans but lucratif afin de fournir aux jeunes Canadiens une gamme d'activités d'échanges et de forums, dans le but de renforcer leur appartenance au Canada et ainsi leur sentiment d'identité

canadienne. Le programme comprend deux volets : Échanges Jeunesse Canada (EJC) et Forums Jeunesse Canada (FJC). EJC finance les échanges réciproques de jeunes Canadiens qui sont hébergés dans les familles des participants avec qui ils sont jumelés, et comprend aussi le sous-volet Emplois d'été / Échanges étudiants, qui fournit des possibilités d'emploi d'été pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans dans leur deuxième langue officielle. FJC permet aux jeunes Canadiens d'établir des liens entre eux par l'entremise de forums, de sessions d'études et d'ateliers adaptés à leurs intérêts. Le site Web d'Échanges Canada fournit aussi un guichet unique de l'information relative à une vaste gamme d'échanges disponibles au Canada.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
19,4	19,4	0,0

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
19,4	17,6	1,8

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les jeunes participants acquièrent une connaissance et une compréhension accrues du Canada.	Pourcentage de participants qui déclarent avoir acquis une connaissance et une compréhension accrues du Canada.	75 p. cent	82 p. cent des participants du Programme Échanges Canada ont déclaré avoir acquis une connaissance accrue du Canada.[41]
Les jeunes participants tissent des liens les uns avec les autres.	Pourcentage de participants qui déclarent avoir tissé de nouveaux liens avec d'autres jeunes Canadiens grâce à l'échange.	75 p. cent	92 p. cent des participants du Programme Échanges Canada ont déclaré avoir tissé de nouveaux liens avec des jeunes d'autres communautés[42].
Les jeunes participants apprécient davantage la diversité et les aspects de la réalité canadienne qu'ils partagent en commun.	a) Pourcentage de participants qui affirment qu'ils ont une meilleure compréhension de ce que les Canadiens ont en commun. b) Pourcentage de participants qui affirment que leur appréciation de la diversité du Canada	75 p. cent	84 p. cent des participants du Programme Échanges Canada ont affirmé qu'ils ont une meilleure compréhension de ce que les Canadiens ont en commun.[43] 86 p. cent des participants du Programme Échanges Canada ont affirmé

	s'est améliorée.		apprécier la diversité du Canada. [44]

Analyse du rendement et leçons apprises

Veuillez consulter les tableaux sur les renseignements sur les programmes de paiement de transfert à la section III du présent rapport ou sur le site Web de Patrimoine canadien pour de plus amples renseignements sur ce sous-programme.

Sous-programme : Programme Katimavik

Le programme Katimavik, administré par un organisme indépendant sans but lucratif, la Société Katimavik-OPCAN, était un programme national de formation et de bénévolat pour les jeunes. Le programme a été éliminé progressivement en 2012-2013.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
16,0	7,5	8,5

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
9,5	8,6	0,9

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les participants apprécient le Canada et sa diversité.	Pourcentage des participants indiquant qu'ils apprécient le Canada et sa diversité depuis leur participation au programme.	Établir un niveau de référence en fonction de la nouvelle question ajoutée au questionnaire.	Le Programme Katimavik a pris fin dans le cadre du Budget 2012 et a été éliminé progessivement en 2012-2013.
Les organisations partenaires des communautés d'accueil améliorent leur capacité à servir leur communauté.	Pourcentage de partenaires communautaires indiquant qu'ils ont vu leur capacité à servir leur communauté s'améliorer.	Établir un niveau de référence en fonction de la nouvelle question ajoutée au questionnaire.	
Les participants améliorent leurs compétences personnelles, sociales et professionnelles.	Pourcentage des participants indiquant qu'ils ont amélioré leurs compétences personnelles, sociales et professionnelles pendant leur participation au programme	Établir un niveau de référence en fonction de la nouvelle question ajoutée au questionnaire.	

	(conformément à chacune des compétences visées par le programme).		

Analyse du rendement et leçons apprises

Veuillez consulter les tableaux sur les renseignements sur les programmes de paiement de transfert à la section III du présent rapport ou sur le site Web de Patrimoine canadien pour de plus amples renseignements sur ce sous-programme.

Sous-programme : Les jeunes s'engagent

Le programme Les jeunes s'engagent a comme objectif de renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes au Canada par le biais de l'engagement dans les domaines de l'histoire et du patrimoine, de l'engagement civique et du service des jeunes, des arts et de la culture, et des activités économiques. Le programme fournit des subventions et des contributions aux organismes admissibles afin d'appuyer des projets dirigés par des jeunes et s'adressant aux jeunes généralement âgés de 7 ans à 30 ans, qui démontrent la capacité de renforcer le sentiment d'appartenance au Canada tout en abordant au moins un des domaines thématiques susmentionnés. On s'attend à ce que le programme sensibilise davantage les jeunes participants à l'importance d'être un citoyen actif et engagé, accroisse la pertinence des organismes au service des jeunes pour les jeunes, et augmente l'engagement des jeunes dans les communautés. À long terme, ces résultats favoriseront chez les jeunes un plus fort sentiment d'appartenance au Canada ainsi qu'un plus fort sentiment d'identité canadienne partagée.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
3,6	4,3	(0,7)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
1,3	1,1	0,2

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les jeunes ont un sentiment d'appartenance au Canada.	Pourcentage de jeunes participants qui ont un sentiment d'appartenance au Canada.	Un niveau de référence de 55 p. cent a été établi.	62 p. cent des participants qui ont répondu au sondage ont déclaré qu'ils avaient un plus grand sentiment d'appartenance au Canada.

Les jeunes partagent un sentiment d'identité canadienne.	Pourcentage de jeunes participants qui partagent un sentiment d'identité canadienne.	Un niveau de référence de 60 p. cent a été établi.	79 p. cent des participants qui ont répondu au sondage ont dit avoir réalisé qu'ils partageaient un sentiment d'identité canadienne commune.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le programme Les jeunes s'engagent a soutenu 30 projets qui ont permis à environ 260 000 jeunes de participer directement à un large éventail d'activités qui ont eu lieu à l'échelle de toutes les provinces et de tous les territoires. Le sondage récent du programme Les jeunes s'engagent a indiqué qu'à la suite de leur participation aux activités du programme Les jeunes s'engagent, 79 p. cent des participants ont affirmé se rendre compte qu'ils ont des points en commun avec les autres jeunes au Canada, 80 p. cent ont affirmé qu'ils reconnaissent l'importance d'être un citoyen actif et engagé et 62 p. cent des jeunes ont déclaré qu'ils ont un sentiment d'appartenance plus fort au Canada.[45]

En 2012-2013, s'inspirant du travail effectué durant l'exercice précédent, le programme Les jeunes s'engagent a collaboré avec les organisations financées pour mettre en œuvre une stratégie de diffusion dans le but d'encourager les jeunes participants à remplir le questionnaire après leur participation au programme. Les jeunes ont eu accès au questionnaire au moyen d'un lien Internet et sur papier. Les réponses colligées du questionnaire sont utilisées pour démontrer l'incidence du programme.

Programme 5 : Engagement et participation communautaire

Ce programme vise à s'assurer que les Canadiens sont engagés et qu'ils ont la possibilité de participer aux aspects civique, social et culturel de la vie au Canada et dans leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement et à des initiatives qui soutiennent les efforts des communautés dans le but de renforcer l'engagement des citoyens et l'inclusion sociale grâce aux arts visuels et aux arts de la scène; d'exprimer, de célébrer et de préserver le patrimoine local; de contribuer à la sensibilisation aux droits de la personne au Canada et à l'accroissement du respect de ces droits et de trouver des solutions novatrices et appropriées aux difficultés d'ordre social, culturel, économique et aux autres obstacles qui affectent les chances d'avenir des communautés autochtones et de leurs membres. Ce programme comporte des avantages sociaux solides, car elle contribue à la préservation de l'histoire et de l'identité des diverses communautés canadiennes, tout en permettant aux traditions et aux identités d'évoluer avec le temps. Ce programme appuie le mandat du Ministère de renforcer l'identité canadienne, ses valeurs, ainsi que l'appartenance au Canada.

Ressources financières (millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
88,2	88,2	49,9	47,5*	40,7

* Les dépenses réelles incluent 600 000 dollars pour la Fondation Michaëlle Jean.

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
108,2	116,9	(8,7)

Veuillez consulter la Section I du présent rapport, sous le Sommaire du rendement, pour obtenir des explications au sujet des écarts.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens sont engagés et ont la possibilité de prendre part aux aspects sociaux et culturels de la vie communautaire au Canada.	Niveau de l'engagement et de la participation des Canadiens aux aspects sociaux et culturels de la vie communautaire au Canada.	Des cibles sont en développement au niveau des sous-programmes. Elles soutiendront la mesure du rendement du programme dans son ensemble. Par exemple, pour le Programme des Autochtones, une cible de 48 000 participants qui préservent et font la promotion des cultures et des langues autochtones a été établie.	Voir les sous-programmes ci-dessous.

Analyse du rendement et leçons apprises

Veuillez consulter les tableaux sur les renseignements sur les programmes de paiement de transfert à la section III du présent rapport ou sur le site Web de Patrimoine canadien pour de plus amples renseignements sur ce sous-programme.

Sous-programme : Programme des droits de la personne

Le Programme des droits de la personne contribue à accroître le respect, la sensibilisation et la jouissance des droits de la personne au Canada. Le programme vise également à promouvoir la mise en œuvre effective, au niveau national, des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. Le programme gère des consultations fédérales provinciales/territoriales sur des questions de droits de la personne, coordonne

l'étude interministérielle des recommandations des organismes créés par traité, élabore les rapports du Canada à l'intention des Nations Unies sur la mise en œuvre, au niveau national, des obligations internationales en matière des droits de la personne, fournit des conseils stratégiques concernant l'élaboration des positions du Canada à l'égard des nouvelles questions liées aux droits de la personne et fait la promotion des instruments relatifs aux droits de la personne par l'entremise de son site Web et de ses partenariats de financement conclus avec des organismes non-gouvernementaux, des universitaires et d'autres ministères gouvernementaux. Le programme vise à renforcer et à maintenir l'une des valeurs fondamentales de l'identité canadienne – le respect des droits de la personne – en éliminant les obstacles à la participation active qui sont imputables aux lacunes dans les connaissances, la compréhension et l'accès aux droits.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
2,7*	1,4*	1,3

* Les montants comprennent 1,4 million de dollars en dépenses prévues et 0,5 million de dollars en dépenses réelles pour le Programme de contestation judiciaire du Canada.

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
7,6	8,2	(0,6)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux tiennent compte des normes des droits de la personne dans l'élaboration de leurs politiques et programmes sociaux.	Taux de participation des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux aux réunions interministérielles et intergouvernementales.	70 p. cent	89 p. cent
Les activités du Programme des droits de la personne appuient le Canada dans la mise en œuvre de ses obligations découlant des traités internationaux relatifs aux droits de la personne.	Retard, en mois, de la présentation des rapports aux Nations Unies, par rapport à la date fixée par l'ONU.	≤ 3	Le retard moyen de soumission des rapports dus en 2012-2013 était de 4,3 mois.
Les Canadiens ont accès aux renseignements sur les enjeux se rapportant	Pourcentage de réponses aux demandes de publications des	90 p. cent	Ces données ne sont plus disponibles. Une nouvelle cible a été

aux droits de la personne au Canada, y compris la Charte et les traités internationaux en matière de droits de la personne qui touchent les Canadiens.	Canadiens dans les 10 jours ouvrables.		établie et les résultats seront disponibles en 2014-2015.

Analyse du rendement et leçons apprises

Veuillez consulter les tableaux sur les renseignements sur les programmes de paiement de transfert à la section III du présent rapport ou sur le site Web de Patrimoine canadien pour de plus amples renseignements sur ce sous-programme.

Sous-programme : Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine

Le Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP) offre des subventions et des contributions à l'appui des festivals locaux et des projets d'immobilisation. Le financement est accordé aux intervenants admissibles qui présentent des festivals, des activités et des événements artistiques et patrimoniaux mettant l'accent sur l'engagement local. Il a pour objectif d'amener les Canadiens à s'engager dans leurs collectivités par le truchement des arts de la scène et des arts visuels, et par l'expression, la célébration et la préservation du patrimoine historique local. Le Programme comprend trois volets : 1) Le volet Festivals locaux appuie les festivals récurrents, les événements et les activités qui font participer l'ensemble de la collectivité, qui offrent des occasions aux artistes et aux artisans locaux et/ou qui célèbrent l'histoire ou le patrimoine local ; 2) Le volet Commémorations communautaires appuie les commémorations non récurrentes par l'entremise de festivals ou d'autres activités qui soulignent un anniversaire important lié à une personnalité ou à un événement ayant marqué la collectivité; et 3) Le volet Fonds des legs appuie des projets d'immobilisations concrets et durables qui commémorent ou soulignent un anniversaire important lié à une personnalité ou à un événement ayant marqué la collectivité.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
24,1	24,4	(0,3)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
55,4	59,9	(4,5)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens participent à l'expression, la célébration et la préservation des arts et du patrimoine locaux.	Nombre de bénévoles participants aux événements appuyés par le DCAP.	Un niveau de référence a été établi et les résultats seront disponibles en 2013-2014.	Nombre moyen de bénévoles par projet : 162[46] en 2011-2012.
	Nombre d'artistes, d'artisans et d'interprètes aux activités patrimoniales et historiques locales soutenues par le DCAP.		Nombre moyen d'artistes, artisans et interprètes du patrimoine historique : 165[47] en 2011-2012.
	Nombre de visiteurs / participants aux événements soutenus par le DCAP.		Nombre moyen de visiteurs / participants : 27 579[48] en 2011-2012.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le programme DCAP a continué d'appuyer et d'offrir aux citoyens des occasions d'établir des liens, d'avoir accès et de s'engager dans leurs collectivités locales au moyen des arts de la scène et des arts visuels, et ce, par le biais de l'expression, de la célébration et de la préservation du patrimoine historique local.

En 2012-2013, 926 projets artistiques et patrimoniaux ont obtenu du financement du programme DCAP, y compris 765 festivals locaux, 125 anniversaires communautaires et 36 projets d'immobilisations commémoratifs, organisés dans 575 collectivités à l'échelle du pays.

Le programme DCAP a également finance de nombreux événements et de nombreux projets qui commémorent le 200e anniversaire de la guerre de 1812, notamment les suivants :

- Commémoration de la guerre de 1812 dans la municipalité régionale de Halifax, en Nouvelle-Écosse;
- 5e édition de Rendez-vous 1812 à Sault-Sainte-Marie, en Ontario;
- Commémoration de la Prise de Détroit à Windsor/Essex, en Ontario;
- Fort Point – Célébration de deux jalons en 2012 – Faire revivre notre histoire militaire à Trinity, à Terre-Neuve.

Le programme DCAP a davantage simplifié les processus de demande et de rapport final du programme dans le but d'en assurer la clarté et de réduire le besoin de communiquer avec les demandeurs pour obtenir des renseignements additionnels au sujet de leur demande.

Sous-programme : Programme des Autochtones

Le Programme des Autochtones (PA) vise, au premier chef, à renforcer l'identité culturelle, encourager la pleine participation des peuples Autochtones dans la société canadienne, et à appuyer le maintien des langues et cultures autochtones comme composantes névralgiques de la société canadienne. Les éléments du PA incorporent les valeurs, cultures et pratiques traditionnelles des Autochtones au sein d'activités visant le renforcement de l'identité culturelle et l'adoption d'orientations positives pour leurs vies. Le PA comprend deux composantes complémentaires :

Le volet Communautés autochtones appuie les efforts des communautés autochtones qui cherchent à trouver des solutions innovatrices et appropriées aux aspirations d'ordre social, culturel, économique et autres et qui améliorent les chances d'avenir des communautés et des individus.

Le volet Cultures autochtones vivantes appuie la préservation et la revitalisation des langues et cultures autochtones.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
61,4	21,1	40,3

La différence s'explique principalement par le transfert de certaines composantes du PA à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
45,2	48,8	(3,6)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Autochtones participent à la société canadienne en tant que partie intégrante de celle-ci et ils adoptent et partagent leurs langues et cultures avec les autres Canadiens.	Nombre d'Autochtones qui adoptent et partagent leurs langues et cultures.	Une cible de 48 000 participants engagés dans des activités linguistiques et culturelles autochtones a été fixée pour le Programme des Autochtones (PA).	Plus de 49 900 participants (directs et indirects) étaient impliqués dans des activités culturelles et linguistiques autochtones par le biais du PA ; 4 600 étaient impliqués dans des activités de leadership et d'implication communautaire ; et plus de 45 300 participants étaient impliqués dans des activités culturelles et linguistiques

			autochtones.
Les individus et les groupes autochtones participent à des activités qui renforcent les langues et les cultures autochtones, et appuient le leadership et l'implication communautaire.	Nombre de participants impliqués dans des activités de leadership et d'implication communautaire.	Un point de référence sera établi.	Environ 4 600 participants étaient impliqués dans des activités de leadership et d'implication communautaire.
	Nombre de participants impliqués dans des activités culturelles et linguistiques autochtones.		Plus de 45 300 participants étaient impliqués dans des activités culturelles et linguistiques autochtones.
	Nombre de projets financés qui intègrent les langues et les cultures autochtones et qui soutiennent le leadership et l'implication communautaire.		Un total de 120 projets financés intégraient les langues et les cultures autochtones et qui appuyaient le leadership et l'implication communautaire.

Analyse du rendement et leçons apprises

À compter du 1er avril 2012, les éléments de PA, y compris les centres d'amitié autochtones, Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone et Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain ont été transférés de Patrimoine canadien au ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Malgré ce transfert, le nombre réel d'équivalents à temps plein (ETP) est resté stable. La différence dans les ETP est principalement due à la redistribution des coûts indirects initialement codés sous les services internes pour le programme et des sous-programmes appropriés.

Le PA a continué d'offrir un soutien aux organisations et aux communautés autochtones pour les projets dont les objectifs sont le développement d'approches novatrices et appropriées sur le plan culturel, pour la préservation et la revitalisation des langues et des cultures autochtones, et le renforcement des identités autochtones. Le programme a apporté un soutien financier aux projets suivants : 70 projets dans 66 communautés pour la préservation et la revitalisation des langues des Premières Nations, des Métis et des Inuits; 33 projets culturels communautaires qui visaient à régler des problèmes touchant les femmes autochtones et leurs contributions à leurs communautés; 13 sociétés de communication autochtones pour produire et diffuser un contenu autochtone pour la radio et la télévision; deux conférences traitant des carrières pour les jeunes qui ciblent les étudiants autochtones du secondaire; et la télédiffusion des Prix Indspire et les activités de la Journée nationale des Autochtones dans la région de la capitale nationale.

Le PA a continué de mobiliser les clients de la Radiodiffusion autochtone dans le Nord (RAN) en répondant aux recommandations de la vérification interne du programme[49] réalisée en 2009 en ce qui a trait à l'examen des formules de financement et au

développement de processus internes pour distribuer le financement de la RAN de manière concurrentielle.

Le PA a poursuivi son travail visant à simplifier et accroître son efficience en 2012-2013, notamment en apportant des modifications mineures aux modalités du programme dans le but de clarifier la question des bénéficiaires admissibles. Des modifications ont été apportées au processus de sélection et le montant maximal des projets a été augmenté afin de permettre l'admissibilité de projets de plus grande envergure sur les langues autochtones qui entraîneront une plus grande optimisation des ressources et produiront des résultats davantage tangibles pour les Canadiens.

Programme 6 : Langues officielles

Patrimoine canadien est responsable de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion des programmes d'appui aux langues officielles ayant trait à la promotion de la dualité linguistique au sein du Canada et au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, conformément au mandat du ministère du Patrimoine canadien prévu à l'article 43 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Ce programme contribue au résultat du gouvernement : Une société diversifiée favorisant la dualité linguistique et l'inclusion sociale. Patrimoine canadien joue un rôle de concertation et d'appui auprès des institutions fédérales dans la mise en œuvre de leur engagement à l'égard du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la promotion de la dualité linguistique, conformément à l'article 42 de la LLO. Patrimoine canadien est également responsable de la coordination horizontale du Programme des langues officielles qui comprend toutes les activités des institutions fédérales relevant de la LLO, qu'il s'agisse de langue de service au public ou de travail, de soutien à la dualité linguistique dans la société canadienne ou d'appui au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Ressources financières (millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
353,3	353,3	360,6	359,4	(6,1)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
115,8	171,3	(55,5)

Les différences entre les dépenses prévues et réelles quant aux ressources financières et humaines au niveau des programmes et sous-programmes s'expliquent principalement par la redistribution en 2012-2013 des coûts indirects, initialement codés sous les services internes, aux programmes et sous-programmes appropriés.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens reconnaissent et appuient la dualité linguistique.	Pourcentage du bilinguisme chez les jeunes Canadiens (15 à 19 ans).	22,3 p. cent ou plus des jeunes âgés de 15 et 19 ans sont déclarés bilingues.	22,6 p. cent des jeunes âgés de 15 et 19 ans se sont déclarés bilingues.[50]
Les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) peuvent vivre dans leur langue, dans leur communauté.	Proportion de membres des CLOSM qui vivent dans un rayon de 25 km d'une école primaire ou secondaire de langue minoritaire.	97,5 p. cent ou plus des membres des CLOSM vivent dans un rayon de 25 km d'une école primaire ou secondaire.	96,8 p. cent des membres des CLOSM (âgés de 6 à 11 ans) vivent dans un rayon de 25 km d'une école primaire. 96,5 p. cent des membres des CLOSM (âgés de 12 à 17 ans) vivent dans un rayon de 25 km d'une école secondaire.

Analyse du rendement et leçons apprises

En avril 2012, le Ministère a publié le rapport de mi-parcours de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir*,[51] qui confirmait que la poursuite des objectifs de la Feuille de route favorise l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et la participation des Canadiens à la dualité linguistique. Les communautés bénéficient des efforts coordonnés entrepris en matière de jeunesse et d'éducation, de développement économique et d'accès aux services de justice, d'immigration et de santé dans la langue officielle de leur choix.

Le Ministère a maintenu des dialogues continus avec les principaux intervenants de la Feuille de route, soit ceux issus du milieu non gouvernemental, les partenaires fédéraux et les gouvernements des provinces et territoires. Durant l'été 2012, le gouvernement du Canada a mené de vastes consultations sur les langues officielles dans toutes les provinces et tous les territoires. Plus de 400 personnes ont participé aux tables rondes et près de 2 200 personnes ont répondu au questionnaire en ligne afin de faire part de leurs observations pour l'élaboration de la nouvelle stratégie fédérale. De plus, le ministre a rencontré les principaux leaders des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Comme cela a été souligné dans le Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada renouvelle son investissement visant à protéger, à promouvoir et à célébrer nos deux langues officielles pour une période de cinq ans. Ainsi, le 28 mars 2013, la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : Éducation, immigration et communautés* a été dévoilée. La nouvelle Feuille de route se concentre sur trois piliers pour assurer le dynamisme du français et de l'anglais au Canada : l'éducation, l'immigration et les communautés.

La nouvelle Feuille de route maintient l'approche pangouvernementale où une trentaine d'initiatives sont mises en œuvre par une quinzaine de ministères et d'agences. En

cherchant à tirer parti des acquis des cinq dernières années et en misant sur des services directs aux citoyens qui ont une influence sur la vie des Canadiens, le gouvernement fait en sorte que les langues officielles du Canada demeurent un avantage à la fois pour les citoyens et les entreprises.

En ce qui a trait à l'évaluation horizontale de la Feuille de route[52], celle-ci a permis de démontrer qu'elle est alignée sur les responsabilités et les priorités du gouvernement du Canada et qu'elle a généré beaucoup d'activités et obtenu des résultats dans plusieurs secteurs, contribuant ainsi aux résultats intermédiaires visés, à savoir la vitalité des CLOSM, la dualité linguistique et le renforcement de la capacité du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. La reddition de comptes de la Feuille de route fera l'objet d'une révision pour simplifier la collecte d'information sur la mesure de rendement dans le prochain cadre de coordination horizontale.

Sous-programme : Programme Développement des communautés de langue officielle

Le Programme Développement des communautés de langue officielle a trois volets : Vie communautaire, Éducation dans la langue de la minorité et Appui aux droits linguistiques. Le programme favorise l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du pays et leur permet de participer pleinement à tous les aspects de la vie canadienne. Grâce à des partenariats et à des ententes avec des organismes communautaires, les provinces, les territoires, les municipalités, et les ministères et organismes fédéraux, le programme vise à renforcer la capacité des communautés de langue officielle en situation minoritaire à obtenir un meilleur accès à une éducation de qualité, à différents programmes et services dans leur langue au sein de leurs communautés, ainsi qu'un appui aux droits linguistiques garantis par la Constitution. Patrimoine canadien appuie également les autres institutions fédérales dans la mise en œuvre de leur responsabilité de prendre des mesures visant le développement des communautés de langue officielle.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
236,1	236,9	(0,8)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
77,8	115,0	(37,2)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les membres des CLOSM ont accès à des	Nombre et proportion des membres des	≥ 1,8 million (85,6 p. cent) d'un organisme de	86,1 p. cent des membres des CLOSM

programmes et services dans leur langue, dans leur communauté.	CLOSM vivant dans un rayon de 25 km d'un organisme de développement communautaire régional/local et d'un organisme culturel/artistique (p. ex. centre communautaire).	développement communautaire; ≥ 1,8 (86,4 p. cent) d'un organisme culturel/artistique.	vivent dans un rayon de 25 km d'un organisme de développement communautaire régional ou local. 89,5 p. cent des membres des CLOSM vivent dans un rayon de 25 km d'un organisme culturel ou artistique.
Les responsabilités relatives à l'article 41 de la LLO et les perspectives des CLOSM sont mieux connues dans les institutions fédérales et intégrées dans le développement d'initiatives et de programmes.	Qualité des mesures prises par les institutions fédérales à intégrer l'article 41 de la LLO et les perspectives des CLOSM.	Moyen (faible, moyen, élevé, selon le nombre de bilans et le pourcentage d'institutions participantes)	Moyen, en fonction de : 79 bilans sur les langues officielles des institutions fédérales ont été reçus. 98 p. cent des institutions fédérales, parmi celles jugées les plus aptes à contribuer au développement des CLOSM selon leur mandat, ont fourni des intrants pertinents (qualité des mesures de niveau élevé) pour alimenter le Rapport annuel sur les langues officielles de PCH.

Analyse du rendement et leçons apprises

D'après l'évaluation sommative[53] menée en 2012-2013, les programmes d'appui aux langues officielles atteignent leurs objectifs et présentent des résultats positifs. Ainsi, le programme Développement des communautés de langue officielle a contribué à accroître l'offre de programmes et d'activités visant l'éducation dans la langue de la minorité et à accroître l'accès des CLOSM à des programmes et services offerts dans leur langue, par les provinces et territoires, de même que par les organismes communautaires.

Le Ministère a mené des négociations avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) afin de conclure un nouveau protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde. Un nouveau protocole sera signé prochainement et les négociations pour les ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pourront donc débuter. Des négociations bilatérales ont également eu lieu avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour la conclusion de nouvelles ententes intergouvernementales en matière de services dans la langue de la minorité. Ces ententes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux permettent à Patrimoine canadien d'appuyer l'éducation dans la langue de la minorité, l'apprentissage de la langue seconde et la prestation de services provinciaux et territoriaux dans la langue de la minorité. Ces ententes sont donc essentielles à l'atteinte des résultats visés par les programmes d'appui aux langues officielles et du résultat stratégique du Ministère.

Sous-programme : Programme Mise en valeur des langues officielles

Le Programme Mise en valeur des langues officielles comporte trois volets : Promotion de la dualité linguistique, Apprentissage de la langue seconde et Appui aux droits linguistiques. Le programme favorise une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique tout en offrant un appui pour assurer leurs droits linguistiques garantis par la Constitution. Le programme vise à amener la population canadienne à reconnaître et à appuyer la dualité linguistique comme valeur fondamentale de la société canadienne au moyen de partenariats et d'ententes avec les provinces, les territoires et des organismes non-gouvernementaux à l'appui de l'apprentissage de la langue seconde, de même qu'au moyen de diverses initiatives qui favorisent la compréhension entre les Canadiens francophones et anglophones. De plus, Patrimoine canadien appuie les autres institutions fédérales dans la mise en œuvre de leur responsabilité de prendre des mesures visant la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
115,2	120,3	(5,1)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
25,4	37,6	(12,2)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens ont une meilleure compréhension et appréciation des avantages de la dualité linguistique.	Pourcentage de Canadiens qui ont une connaissance pratique de la seconde langue officielle.	≥ 15 p. cent	17.5 p. cent de Canadiens ont une connaissance pratique de la seconde langue officielle.[54]
La connaissance et l'intégration des responsabilités relatives à l'article 41 de la LLO concernant les perspectives de la dualité linguistique dans le développement des initiatives et programmes des institutions fédérales.	Nombre d'institutions fédérales qui ont pris des mesures en ce qui concerne leurs responsabilités envers l'article 41 de la LLO et les perspectives de la dualité linguistique.	≥ 30	41 institutions fédérales ayant pris des mesures contribuant à la promotion de la dualité linguistique ont fourni des intrants pertinents pour alimenter le Rapport annuel sur les langues officielles de PCH.

Analyse du rendement et leçons apprises

De plus, le Programme Mise en valeur des langues officielles a contribué, entre autres, à l'accroissement du nombre de Canadiens ayant la possibilité d'acquérir une connaissance pratique des deux langues officielles. La participation aux programmes d'apprentissage de la langue seconde demeure importante, particulièrement dans les programmes d'immersion où la tendance historique à la hausse s'est poursuivie. Ce programme a également permis la réalisation de progrès dans la mesure de l'apprentissage de la langue seconde en vue d'offrir des données plus probantes sur le niveau de connaissance atteint par les jeunes Canadiens participant aux différents modèles d'enseignement de la langue seconde. En outre, des progrès ont été enregistrés en regard d'activités dédiées à la promotion de la dualité linguistique.

Sous-programme : Programme de coordination des langues officielles

Le Secrétariat des langues officielles (SLO) gère le Programme de coordination des langues officielles en s'assurant du bon fonctionnement des mécanismes de coordination horizontale de l'ensemble du Programme des langues officielles (PLO), entendu au sens de toutes les activités fédérales assujetties à la *Loi sur les langues officielles*, qu'il s'agisse de langue de service au public ou de langue de travail, de soutien à la dualité linguistique dans la société canadienne ou d'appui au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le SLO supervise aussi la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale et de l'ensemble des engagements du gouvernement du Canada en matière de langues officielles.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
2,0	2,2	(0,2)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
12,6	18,7	(6,1)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les 15 partenaires de l'initiative horizontale sont appuyées dans la mise en œuvre de leurs initiatives en langues officielles.	Pourcentage des partenaires se déclarant très satisfaits.	100 p. cent	80 p. cent des partenaires ont indiqué un taux de satisfaction élevé.
Le ministre du Patrimoine canadien et	Nombre d'occasions où les conseils et les avis	100 p. cent.	100 p. cent des occasions ont été

des LO ainsi que la haute gestion sont informés des enjeux relatifs aux langues officielles.	ont été fournis au ministre et à la haute direction.		atteintes.
Les 15 partenaires de l'initiative horizontale rapportent de manière appropriée sur les résultats (financiers et non financiers).	Tous les écarts sont justifiés dans le rapport ministériel sur le rendement.	100 p. cent	Dans l'éventualité où il y a des écarts entre les dépenses prévues et réelles, une note justificative est toujours fournie.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Ministère coordonne la mise en œuvre, par les institutions fédérales, de l'engagement du gouvernement à veiller au développement des CLOSM et à la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne. Patrimoine canadien a mis en œuvre une approche élargie de concertation interministérielle développée afin de mieux tenir compte de l'évolution de la question des langues officielles et de mieux s'acquitter de son mandat.

Cette nouvelle approche de concertation englobe toutes les institutions fédérales, mais elle est adaptée en fonction de leur mandat, ainsi que de leur potentiel de contribution au développement des CLOSM et à la promotion de la dualité linguistique. L'approche est basée sur un partenariat avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et sur l'arrimage des processus de collecte de données pour l'ensemble des parties de la Loi et des institutions fédérales, selon un cycle de trois ans. Cette année marquait le début d'un premier cycle de trois ans durant lequel, pour la première fois, toutes les institutions fédérales sont appelées à rendre compte des résultats de leurs interventions. Ainsi, en 2012-2013, plus de 80 institutions ont soumis un rapport des mesures qu'elles ont prises l'année précédente pour favoriser la vitalité du français et de l'anglais au pays. À la fin du cycle de trois ans, quelque 170 institutions auront remis leur rapport. Cette approche élargie permettra de dresser un portrait complet des interventions fédérales à la fin du cycle.

L'analyse des premiers rapports reçus des institutions fédérales a démontré que la collaboration entre Patrimoine canadien et le Secrétariat du Conseil du Trésor a porté fruit, tout comme les efforts déployés par le Ministère pour amener les institutions fédérales à faire rapport de résultats concrets. Ce premier exercice de reddition de comptes coordonné a fait ressortir l'existence d'un grand nombre d'interventions pertinentes au développement des CLOSM et à la promotion du français et de l'anglais, jusqu'à présent méconnues. Par ailleurs, l'arrimage des processus de collecte de données entre Patrimoine canadien et le Secrétariat du Conseil du Trésor allège le fardeau administratif des institutions fédérales tout en favorisant une mise en œuvre plus cohérente des diverses parties de la Loi au sein d'une même institution. Cette façon de faire répond également aux attentes des groupes communautaires, du Commissaire aux langues officielles et des comités des langues officielles de la Chambre des communes et du Sénat.

L'évaluation du Secrétariat des langues officielles[55] a confirmé la pertinence du Cadre de responsabilisation et de coordination des langues officielles parce que l'initiative renforce

la gouvernance et la coordination horizontale de l'ensemble des activités du gouvernement du Canada en matière de langues officielles et favoriser l'atteinte des objectifs de la Feuille de route ainsi que l'utilisation judicieuse des ressources qui lui sont affectées. Toutefois, afin d'améliorer l'efficacité du Cadre, une meilleure diffusion des travaux de recherche sera faite pour maximiser leur utilisation ; des moyens de simplifier la coordination interministérielle seront identifiés et les sources d'information recueillies annuellement auprès des partenaires seront examinées afin de mieux mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des diverses initiatives de la Feuille de route.

Résultat stratégique 3 :

Les Canadiens participent et excellent dans les sports.

Ce résultat stratégique a trait aux conséquences bénéfiques du sport sur la santé et le bien-être des gens, ainsi qu'à l'impact de nos réalisations internationales dans le domaine du sport sur la fierté canadienne.

Programme 7 : Sport

Ce programme fait la promotion du développement et de l'excellence dans les sports auprès des Canadiens et des communautés canadiennes. À cette fin, des initiatives de programme appuient directement les athlètes canadiens de haut niveau; améliorent la capacité du Canada d'accueillir les Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada; soutiennent le développement de l'excellence dans le système sportif canadien; et contribuent à accroître la participation des Canadiens de tous âges et de toutes capacités à des activités sportives. Ce programme offre du financement, des conseils spécialisés et d'autres services aux athlètes canadiens, aux organisations sportives et aux organisateurs de manifestations sportives. Le concept de base de ce programme est d'améliorer et de promouvoir la participation canadienne et l'excellence dans les sports, par l'entremise des intervenants du domaine et des manifestations sportives.

Ressources financières (millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
205,9	212,7	225,8	225,5	(12,3)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
133,8*	133,1	0,7

* Il s'agit d'une correction de 57,0 par rapport au Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013. Veuillez consulter la Section I du présent rapport, sous le Sommaire du rendement, pour obtenir des explications au sujet des écarts.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le Canada a un système sportif qui permet aux athlètes de haut niveau et aux Canadiens de participer et d'exceller	Nombre d'athlètes classés à des niveaux de performance internationaux.	Au moins 425 athlètes répondent aux normes de rendement de niveau international.	531 ont été identifiés dans le top 16 au niveau international, et 361 l'ont été par rapport à la nouvelle norme du

dans les sports grâce à une structure solide sur le plan technique et éthique.			niveau international pour les top 8.[56]
	Nombre de Canadiens faisant du sport grâce à des projets spéciaux d'organisations sportives et d'ententes provinciales-territoriales bilatérales.	Au moins 957 000 Canadiens participent au sport grâce au financement de projets spéciaux des organisations sportives. Au moins 1,6 million de Canadiens font du sport par le biais d'accords provinciaux-territoriaux bilatéraux.	Plus de 1,58 million de Canadiens participé au sport grâce au financement d'organisations sportives liées à des projets spéciaux. Les résultats de 2011-2012, soit ceux de la dernière année pour laquelle les données sont disponibles, démontrent que plus de 1,69 million de Canadiens ont participé à ce genre d'activités.
	Pourcentage d'Organismes nationaux de sport, d'Organismes de services multisports et de Centres canadiens multisports qui répondent pleinement aux normes de responsabilité.	Au moins 67 p. cent des Organismes nationaux de sport répondent pleinement à 85 p. cent de leurs normes de responsabilité respectives. Au moins 67 p. cent des Organisations de services multisports répondent pleinement à 67 p. cent de leurs normes de responsabilité respectives. Au moins 85 p. cent des Centres canadiens multisports répondent pleinement à 80 p. cent de leurs normes de responsabilité respectives.	63 p. cent des Organismes nationaux de sport répondent pleinement à 85 p. cent de leurs normes de responsabilité respectives. 68 p. cent des Organismes de services multisports répondent pleinement à 67 p. cent de leurs normes de responsabilité respectives. 82 p. cent des Centres canadiens multisports répondent pleinement à leurs normes de responsabilités respectives.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Canada a un système sportif efficace par le biais duquel participent et excellent les Canadiens et les athlètes de haut niveau, et ce, à l'intérieur d'une structure de soutien éthique et techniquement fiable. Les programmes offerts par le biais du ministère du Patrimoine canadien visent à rendre le système sportif canadien plus efficace et, à long terme, à améliorer les systèmes et les parcours qui encouragent les Canadiens et leur permettent de participer et d'exceller dans les sports.

Les sous-programmes qui appuient la participation dans les sports visent à encourager un plus grand nombre de Canadiens à participer dans les sports et à ralentir les niveaux de

participation décroissants des Canadiens. Les données de l'Enquête sociale générale (ESG) 2010 de Statistique Canada indiquent que 25,8 p. cent des Canadiens de 15 ans et plus participent à des sports (définis comme étant des activités physiques impliquant habituellement une compétition et des règles et qui développent des compétences particulières). Ceci représente une diminution de 2,2 p. cent du taux de participation de 28 p. cent de Canadiens qui, lors de l'ESG 2005, participaient activement à des sports.

Selon l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie (ICRCPMV), en 2010, 75 p. cent des enfants (âgés de 5 à 17 ans) ont participé à des sports au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête. Contrairement à celle de l'ESG, la définition de l'ICRCPMV ne requiert pas que les participants aient participé régulièrement (défini comme étant au moins une fois par semaine) à des sports. Selon l'ICRCPMV, il y a eu une légère augmentation par rapport à 2005 (72 p. cent), principalement dans le groupe des 10 à 17 ans.

Le classement du Canada dans l'Indice annuel du classement olympique de Sport Canada est utilisé comme mesure de l'excellence. Cet Indice est fondé sur les résultats par nation dans l'ensemble des sports olympiques lors des Jeux olympiques et des championnats mondiaux, et ce, sur une période de quatre ans. Le classement paralympique est fondé sur les résultats des médailles obtenues par nation pour chacun des sports paralympiques. En 2012-2013, le Canada s'est classé 7^{e} selon l'Indice annuel du classement olympique, son rang demeurant ainsi inchangé par rapport à 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012. Le Canada s'est classé 20^{e} par rapport nombre de médailles d'or obtenues lors des Jeux paralympiques d'été 2012, ce constitue est une performance moindre en comparaison aux derniers Jeux paralympiques d'été, en 2008, où le Canada s'était classé 7^{e}.

Le renouvellement de la *Politique canadienne du sport* a été réalisé par le biais des efforts de collaboration du ministère du Patrimoine canadien, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des intervenants du secteur du sport. La *Politique canadienne du sport* a été endossée par l'ensemble des 14 gouvernements lors d'une Conférence des ministres FPT en juin 2012. Ceci a suivi des consultations exhaustives à l'échelle du Canada avec le public canadien et les représentants du secteur du sport et d'autres secteurs connexes, par exemple ceux de la santé, des loisirs et de l'éducation. La *Politique canadienne du sport* est une politique intergouvernementale pancanadienne qui offre une vision puissante et des objectifs rigoureux pour orienter le développement et la mise en œuvre des initiatives et des programmes sportifs. La Politique canadienne du sport renouvelée représente l'approche de collaboration pour accroître la qualité des occasions offertes aux Canadiens de participer à des sports et l'atteinte de l'excellence athlétique par les athlètes canadiens de haut niveau. En 2012-2013, Sport Canada a déployé des efforts pour recenser ses activités qui contribueront à la mise en œuvre de la *Politique canadienne du sport*.

ParticipACTION a obtenu un financement additionnel dans le cadre du Budget 2012 pour lancer sa plus récente campagne de marketing social, *Il est temps de recommencer à jouer*, conçue dans le but de convaincre les parents d'inciter leurs enfants à se lever du sofa, à s'éloigner de leurs écrans d'ordinateur et à faire des activités physiques à l'extérieur. La campagne a attiré plus de 308 millions de visites sur le site Web ParticipACTION. Le financement a également permis à l'organisation d'accueillir la

troisième édition de l'événement annuel radiodiffusé, la Journée du sport au Canada. Au total, 1 412 activités sportives ont été enregistrées partout au Canada. La sensibilisation à la Journée du sport au Canada s'est maintenue avec un taux de sensibilisation de 42 p. cent. La Fondation du Grand Défi Pierre Lavoie a obtenu un financement additionnel dans le cadre du Budget 2012 pour sa tournée des écoles, ses camps de jour et ses activités communautaires à l'échelle du Canada, et ce, dans le but d'initier les jeunes à l'activité physique et à des habitudes de saine alimentation. Plus de 353 000 jeunes ont ainsi été initiés à de saines habitudes de vie et à l'importance de l'activité physique.

Sous-programme : Programme d'accueil

Le Programme d'accueil est un élément important de l'approche globale qu'a adoptée le gouvernement du Canada relativement au développement du sport au Canada. Le programme vise à stimuler l'excellence sportive et à accroître le prestige international des organismes de sport en offrant un soutien pour l'accueil des Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada. Ces manifestations doivent laisser des legs importants sur les plans sportif, économique, social et culturel. Le Programme d'accueil offre à l'ensemble du Canada une approche planifiée et coordonnée lui permettant de tirer des avantages directs et importants des projets de candidature et d'accueil sur le plan du développement du sport de même que sur les plans économique, social, culturel et communautaire, et ce, dans un large éventail de priorités gouvernementales.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
38,5	38,0	0,5

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
45,1	44,9	0,2

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les athlètes, entraîneurs et officiels canadiens ont la possibilité de participer à des manifestations sportives au Canada financées par Sport Canada.	Nombre de compétitions auxquelles peuvent participer des athlètes, des entraîneurs et des officiels canadiens lors de manifestations financées.	8 439	Création de 5 891 compétitions auxquelles pouvaient participer des athlètes, des entraîneurs et des officiels canadiens dans le cadre de manifestations financées (d'après 59 des 66 rapports d'événements reçus).

	Nombre d'athlètes de groupes sous-représentés qui participent à des activités financées.	654	275 athlètes de groupes sous-représentés ont participé à des activités financées (d'après 59 des 66 rapports d'événements reçus).[57]

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Ministère a continué d'appuyer la préparation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Jeux de Toronto 2015), en supervisant les activités et en gérant les risques et les enjeux afférents aux engagements fédéraux. Le Ministère a versé la somme de 14 386 319 dollars à l'organisation hôte en appui aux investissements reliés aux Jeux. Lorsque tous les travaux de construction seront terminés, soit d'ici 2015-2016, le gouvernement aura injecté des fonds pour la construction de huit installations sportives et la rénovation de vingt-trois installations sportives améliorées au Canada. Le gouvernement est la source majeure de financement pour les dépenses en immobilisations, y compris celles rattachées à la conception, à la planification et à la construction, et ce, même si les dépenses en immobilisations sont partagées entre le gouvernement et les propriétaires des installations, par exemple les municipalités et les universités. Le Ministère continue d'assurer la liaison avec les ministères et organismes fédéraux participants pour s'assurer que les engagements relatifs à la prestation des services essentiels fédéraux pour les Jeux de Toronto 2015 soient coordonnés. Ces efforts ont été démontrés par la création du Groupe de travail sur les services essentiels fédéraux ayant pour but d'appuyer la coordination et la coopération horizontales à l'échelle des organisations fédérales. En outre, le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec 13 ministères et organismes fédéraux, a poursuivi le développement du Cadre de stratégie de mesure du rendement (CSMR) visant à saisir les livrables fédéraux. On prévoit que le CSMR fédéral sera achevé en 2013-2014.

Les objectifs pour le Programme d'accueil sont fondés sur les résultats antérieurs qui ont inclus le nombre de participants de plusieurs grands événements, comme les Jeux du Canada et les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, qui n'ont pas eu lieu en 2012-2013. Pour cette raison, le Programme d'accueil n'a pas atteint ses objectifs pour cette année, mais ajustera en conséquence ses objectifs pour les années à venir, en tenant compte du type d'événement organisé au Canada.

Les leçons apprises et les pratiques exemplaires des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 se sont avérées déterminantes pour anticiper et atténuer les obstacles durant la préparation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de Toronto de 2015. Citons à titre d'exemple, l'investissement ministériel dans la direction de la coordination des services essentiels fédéraux pour les Jeux de Toronto 2015. Le ministère du Patrimoine canadien va de l'avant en créant les groupes de travail requis pour encourager la coordination et la coopération horizontales et s'assurer que le gouvernement honore ses engagements pour la réussite du déroulement des Jeux de Toronto 2015.

Sous-programme : Programme de soutien au sport

Le Programme de soutien au sport constitue le principal mécanisme de financement des

initiatives qui permettent au gouvernement du Canada d'honorer ses engagements à l'égard de la *Politique canadienne du sport*. Les fonds doivent servir à former des athlètes et des entraîneurs aux plus hauts échelons internationaux, à offrir des programmes solides sur le plan technique à tous les athlètes, à accroître la proportion de Canadiens de toutes les couches de la société qui font du sport, et à promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada au pays et à l'étranger. Ces fonds sont versés aux organismes admissibles pour financer les programmes qui appuient les objectifs de la *Politique canadienne du sport*.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
146,5	157,6	(11,1)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
70,3	69,9	0,4

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens ont accès à des programmes et des services de sport de qualité.	Pourcentage d'organismes nationaux de sport financés dont les programmes d'entraîneurs suivent les principes du développement à long terme du participant/athlète (DLTP/A).	Une cible sera établie.	80 p. cent des Organismes nationaux de sport financées ont harmonisé leurs programmes d'entraîneurs avec les principes du DLTP/A.
	Pourcentage d'organismes financés qui ont adopté l'actuel Programme canadien antidopage.	Organismes nationaux de sport : à déterminer Organismes de services multisports : 100 p. cent	100 p. cent des organismes financées ont adopté l'actuel Programme canadien antidopage.
	Nombre de projets qui sont terminés, selon ce que proposent les accords bilatéraux nationaux.	20	93 projets ont été complétés tels que proposés dans les accords bilatéraux nationaux. La cible avait été déterminée en fonction du nombre prévu d'accords bilatéraux avec les provinces/territoires. Étant donné que chaque

			accord a engendré la réalisation de plusieurs projets, le résultat réel constitue le nombre de projets rapportés, et non le nombre d'accords.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Ministère a poursuivi son travail visant à offrir à tous les Canadiens davantage d'occasions de participer à des activités sportives, y compris les groupes sous-représentés ciblés, par le biais de projets spéciaux et d'accords bilatéraux sur la participation aux sports avec l'ensemble des 13 provinces et territoires. En 2012-2013, plus de 1,5 million de Canadiens ont participé à des sports par le biais de projets spéciaux et en 2011-2012, plus de 1,69 million de Canadiens ont participé à des sports par le biais de projets financés conjointement au moyen d'accords bilatéraux avec les provinces et les territoires. Les participants recrutés au moyen de ces accords bilatéraux comprenaient plus de 2 000 personnes handicapées et plus de 22 000 Autochtones.

Le ministère du Patrimoine canadien collabore avec les organisations sportives pour les aider à créer des normes de responsabilité qui, en fin de compte, permettront au système sportif canadien de devenir plus efficace, techniquement fiable et éthique. Les normes de responsabilité (par exemple la gouvernance organisationnelle et les pratiques de développement à long terme des athlètes) ont été développées par Sport Canada et servent à mesurer les progrès des organisations par rapport aux mesures nationales prédéterminées de la performance et font partie du Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport. Il est à noter que 63 p. cent des Organisations sportives nationales, 68 p. cent des Organisations de services multisports et 82 p. cent des Centres sportifs canadiens ont atteint leur objectif du tableau de bord équilibré de l'imputabilité et mesures de rendement, l'outil utilisé par le ministère du Patrimoine canadien afin d'évaluer les progrès. Comme l'exercice 2012-2013 est le premier exercice où il y aura une collecte de données quant aux nouvelles normes, il est impossible de comparer l'information avec les données des exercices précédents.

Le Ministère a contribué à l'amélioration de la qualité de la gouvernance organisationnelle pour les sports par le biais du développement de boîtes à outils et d'autres ressources pour les organisations sportives. Quatre webinaires sur la gouvernance ont été offerts, en français et en anglais, aux organisations sportives, y compris un webinaire pour aider les organisations à respecter les exigences de la nouvelle *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, laquelle entrera en vigueur en octobre 2014. Les webinaires ont été bien accueillis et chaque activité a été visionnée en moyenne par 60 personnes. Le ministère du Patrimoine canadien a également appuyé la publication d'un magazine sur la gouvernance et le leadership pour la communauté du sport canadien mettant en évidence des pratiques de gouvernance avant-gardistes. Pour améliorer nos connaissances des problèmes reliés à la gouvernance des sports, le ministère du Patrimoine canadien a appuyé la réalisation d'une enquête sur la rémunération dans les sports nationaux. Cette enquête a permis de recueillir des données générales sur les salaires et les avantages sociaux à l'échelle de la communauté des

organisations sportives nationales et de faire une comparaison avec la communauté plus large des organisations à but non lucratif au Canada.

La différence au niveau des ressources financières s'explique principalement par un montant reçu par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses qui n'était pas été inclus dans les dépenses prévues de 2012-2013.

Sous-programme : Programme d'aide aux athlètes

Le Programme d'aide aux athlètes (PAA) favorise la quête de l'excellence, car il permet aux athlètes de poursuivre leurs études ou leur carrière professionnelle tout en s'entraînant intensivement afin de réaliser des performances de premier ordre aux grandes compétitions internationales. À cette fin, le programme identifie et appuie les athlètes qui figurent déjà parmi les 16 premiers au monde dans leur sport ou qui ont le potentiel d'y parvenir.

Ressources financières (millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
27,7	29,4	(1,7)

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
18,4	18,3	0,1

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les athlètes canadiens disposent de ressources financières leur permettant d'atteindre une performance athlétique de haut niveau.	Pourcentage d'athlètes affirmant que le PAA leur a permis d'atteindre une plus grande performance athlétique (échelle : de 1 [fortement en désaccord] à 7 [fortement d'accord]).	80 p. cent	80 p. cent des athlètes sont d'accord pour dire que le PAA leur a permis d'atteindre une plus grande performance athlétique.[58]
Les athlètes canadiens ont accès à des opportunités académiques.	Nombre d'athlètes ayant un statut breveté ou ayant déjà eu un tel statut, qui profitent d'une bourse de scolarité (y compris les crédits différés pour frais de scolarité).	700	864 athlètes ayant un statut breveté ou ayant déjà eu un tel statut ont profité d'une bourse de scolarité (y compris les crédits différés pour frais de scolarité).

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2012-2013, le Ministère a contribué à la recherche de l'excellence au moyen de son soutien direct à plus de 1 700 athlètes qui comptent déjà parmi les 16 meilleurs au monde dans leur sport ou qui ont le potentiel de le devenir, permettant ainsi aux athlètes de combiner leur sport et leurs études ou leur carrière tout en s'entraînant intensivement en vue de réaliser des performances de niveau international. Parmi ces athlètes, 531 se sont classés parmi les 16 meilleurs et dans la première moitié de cette catégorie dans leur sport, sur le plan international. Parmi ceux-ci, 361 ont atteint la norme de performance de niveau international des 8 meilleurs et dans la première moitié de cette catégorie.

Depuis octobre 2012, le Programme d'aide aux athlètes a offert deux formes supplémentaires de soutien aux athlètes les plus performants en fonction de leurs besoins. Pour les athlètes qui se classent parmi les trois premiers rangs aux plus récents championnats du monde ou aux plus récents Jeux olympiques ou paralympiques dans des épreuves mises au programme des prochains Jeux olympiques ou paralympiques, l'Allocation d'excellence peut couvrir les frais de subsistance et d'entraînement jusqu'à un montant maximal de 500 dollars par mois si le revenu annuel de l'athlète est de 60 000 dollars par an ou moins. De plus, un soutien supplémentaire est offert aux athlètes paralympiques ayant des besoins spéciaux. Les athlètes paralympiques sont admissibles à un montant maximal de 500 dollars par mois si le revenu annuel de l'athlète est de 70 000 dollars ou moins par an. Cette aide est disponible pour les athlètes qui requièrent un soutien personnalisé afin de s'entraîner et de participer aux compétitions.

Un financement additionnel pour l'excellence accrue a été attribué à un certain nombre de sports ciblés en préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de 2012 à Londres. Le financement pour l'excellence accrue est fondé sur les recommandations de l'initiative À nous le podium et est utilisé principalement pour appuyer les possibilités d'entraînement et de compétition, les salaires des entraîneurs, l'équipement ainsi que les services de soins médicaux et des sciences des sports pour les athlètes et les équipes qui participent aux Jeux olympiques et paralympiques et qui ont le potentiel de monter sur le podium. Ce financement additionnel a fourni un soutien essentiel aux organisations sportives nationales pour la préparation finale de leurs athlètes et de leurs équipes en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2012 à Londres. Le financement a été utilisé pour des choses telles que le soutien aux possibilités de compétions dans les mois qui ont précédé les Jeux de 2012 et qui pouvaient aider les athlètes à atteindre une performance athlétique de haut niveau durant les Jeux (de même que les salaires des entraineurs, l'équipement et les services de soins médicaux et des sciences du sport) pour les athlètes olympiques et paralympiques dans la période précédant les Jeux. Par exemple, l'équipe de canoë / kayak qui a remporté trois médailles à Londres (1 argent, 2 bronze) a utilisé ces fonds pour participer à 13 camps d'entraînement en Amérique du Nord et en Europe dans l'année précédant les Jeux. En outre, les athlètes ciblés ont participé à six compétitions internationales en préparation pour les Jeux Olympiques, et plus de 470 000 dollars ont été investis dans les sciences du sport et des services de médecine sportive comme la physiothérapie, les tests physiologiques, la psychologie du sport, etc., pour les athlètes ciblés.

Les objectifs du Canada pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2012 à Londres étaient de voir les 12 meilleures équipes obtenir des médailles lors des Jeux olympiques de 2012 et de voir les 8 meilleures équipes obtenir des médailles d'or lors des Jeux paralympiques de 2012. Bien que ces objectifs n'aient pas été atteints, le Canada a terminé au 13^{e} rang pour le total des médailles olympiques et au 20^{e} rang pour le total des médailles d'or paralympiques. Le résultat des Jeux paralympiques était représentatif du départ à la retraite d'un certain nombre d'athlètes clés et de la progression rapide des programmes paralympiques dans les autres pays.

Services internes

Thème IV
Réduire l'empreinte environnementale - En commençant par le gouvernement

Programme 8 : Services internes

Les Services internes représentent des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont : Services de gestion et de surveillance, Services des communications, Services juridiques, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion des finances, Services de gestion de l'information, Services des technologies de l'information, Services de gestion des biens, Services de gestion du matériel, Services de gestion des acquisitions et Services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'échelle d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Ressources financières (millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
80,6	88,1	77,3	73,8	14,3

Ressources humaines (ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
579,4*	652,8	(73,4)

* Il s'agit d'une correction de 650,0 par rapport au Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2012-2013, le ministère du Patrimoine canadien a mis en œuvre les décisions annoncées dans le cadre du Budget 2012 et a mis en place sa stratégie financière à long terme. En réponse à ces initiatives et aux efforts de transformation réalisés au cours du dernier exercice, ainsi qu'à la suite du processus décisionnel axé sur le risque dans les domaines de la gouvernance et des finances, le Ministère a commencé à récolter des résultats en réalisant des économies d'échelle dans le cadre de l'offre de services reliée à la prestation des programmes.

Le Ministère a également intégré les médias sociaux à ses activités afin de mieux servir les Canadiens. Dans le cadre de la tournée royale de 2011, le ministère du Patrimoine canadien a développé à l'interne l'une des applications les plus performantes du gouvernement à avoir jamais été lancée. Cette application a été téléchargée plus de 23 500 fois à partir du magasin iTunes. Depuis ce temps, des applications pour la commémoration du 200e anniversaire de la guerre de 1812 et pour la Couronne canadienne ont été lancées et ont transformé et modernisé la façon dont nous offrons des services aux Canadiens. En investissant dans cette technologie, le Ministère mobilise

maintenant les Canadiens de tous âges dans le cadre des événements majeurs, favorise ainsi la participation culturelle, la citoyenneté active et la participation à la vie civique du Canada, et renforce les interrelations entre les Canadiens.

Au cours de la dernière année, les communications actives de la haute direction ont permis de faire en sorte que les employés demeurent bien informés durant les efforts de transformation du Ministère visant à rétablir la viabilité financière. Le sous-ministre et la sous-ministre déléguée ont impliqué les employés par le biais d'une tournée du Ministère, tant dans la région de la capitale nationale que dans les régions, et ont tenu des réunions avec tous les employés, permettant ainsi à ces derniers de partager leurs réflexions et leurs préoccupations. La haute direction a donné aux employés des mises à jour régulières sur ces changements. Une autre méthode utilisée afin de soutenir les employés et les gestionnaires fut la création d'un groupe d'intervention de première ligne afin d'aider les employés à trouver des possibilités. Dirigé par la Direction générale des ressources humaines et de la gestion du milieu du travail, ce groupe a utilisé des approches novatrices, notamment en s'assurant que le processus de placement des employés touchés était aussi flexible que possible, et ce, afin d'aider le personnel. Ces pratiques dans la gestion du réaménagement des effectifs ont été reconnues comme pratiques exemplaires par les organismes centraux et ont été partagées avec les autres administrateurs généraux.

La structure de gouvernance simplifiée était en place durant le dernier exercice. Cette structure a éliminé un niveau complet de comités, réduisant ainsi le nombre total de comités de 13 à 9 et simplifiant par conséquent le processus décisionnel. L'année à venir permettra de recueillir des renseignements supplémentaires sur l'efficacité de la structure. Après cette première année, des changements mineurs ont été apportés au mandat afin de refléter les ajustements mineurs à la composition des comités, de même qu'aux autorités permettant d'endosser ou d'approuver les mesures. Le soutien pour la plupart des comités de gouvernance a été centralisé, éliminant l'exigence pour les directions générales du ministère de jouer un rôle de secrétariat. Les communications se sont améliorées verticalement et horizontalement à l'échelle du ministère, entraînant un processus décisionnel plus efficace concernant la planification, la présentation des rapports, les finances et l'évaluation par les membres des comités.

La phase finale de l'Étude de faisabilité des comptes satellites pour la culture s'est terminée en 2012-2013. Ce projet est financé par le ministère du Patrimoine canadien et ses partenaires qui comprennent maintenant le Conseil des arts du Canada pour le travail effectué par Statistique Canada. Ce projet a été une réussite sur le plan de la collaboration, particulièrement au niveau provincial et territorial, laquelle fut essentielle au cours des deux derniers exercices pour la réalisation de l'étude. Les premiers résultats ont été communiqués aux partenaires financiers et on prévoit que les résultats officiels, par exemple le produit intérieur brut pour la culture, les arts, le patrimoine et les sports au Canada, seront publiés en 2013.

Le ministère du Patrimoine canadien a rédigé une Déclaration d'intention officielle concernant l'analyse comparative entre les sexes qui est actuellement en cours d'approbation. La Déclaration d'intention est un volet du Cadre de l'analyse comparative entre les sexes du Ministère dans lequel nous réalisons un compte rendu annuel du Plan

d'action de l'analyse comparative entre les sexes à l'échelle du gouvernement à Condition féminine Canada. Le Ministère continue de participer à la communauté de pratique interministérielle sur l'analyse comparative entre les sexes. L'organisation a également participé à la Semaine de sensibilisation à l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+) en organisant un déjeuner-conférence et en prenant part au concours interministériel de formation en ligne de l'ACS+.

Le Ministère, par le biais de sa Direction générale des affaires du portefeuille, a organisé une Table ronde avec les musées nationaux au cours de l'été 2012. L'objectif de la Table ronde était d'examiner la façon dont les musées nationaux pourraient travailler plus efficacement et de développer une vision pour un système muséal davantage accessible aux Canadiens et gérer de façon efficiente. Le Ministère poursuit ses efforts afin d'impliquer les intervenants dans un dialogue continu.

Le ministère du Patrimoine canadien participe à la Stratégie fédérale de développement durable[59] (SFDD) et contribue à la cible Écologisation des opérations gouvernementales par le programme des Services internes. Le ministère contribue aux secteurs suivants du Thème IV de la SDD : bâtiments écologiques, élimination des déchets électroniques et électriques, gestion de l'impression, réduction de la consommation de papier, réunions écologiques et achats écologiques.

Pour obtenir des renseignements additionnels sur les activités d'écologisation des opérations gouvernementales du ministère du Patrimoine canadien, veuillez consulter la Section III – Tableaux des renseignements supplémentaires.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Les principales données financières présentées dans le Rapport ministériel sur le rendement donnent un aperçu de la situation financière du ministère du Patrimoine canadien et du coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts. Les états financiers non vérifiés sont préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement, lesquelles sont basées sur les normes comptables pour les entités du secteur public.

État condensé des opérations et situation financière nette ministérielle

Patrimoine canadien
État condensé des opérations et situation financière nette ministérielle
(non vérifié)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013
(milliers de dollars)

	Résultats prévus 2012-2013 (recalculés)*	Résultats réels 2012-2013	Résultats réels 2011-2012	Variation en dollars (résultats réels contre résultats prévus 2012-2013)	Variation en dollars (résultats réels 2012-2013 contre résultats réels 2011-2012)
Total des charges	1 299 164	1 280 503	1 320 279	(18 661)	(39 776)
Total des revenus	6 123	6 511	6 701	388	(190)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 293 041	1 273 992	1 313 578	(19 049)	(39 586)

* Veuillez vous référer aux états financiers pour plus de détails.

Revenus par catégorie

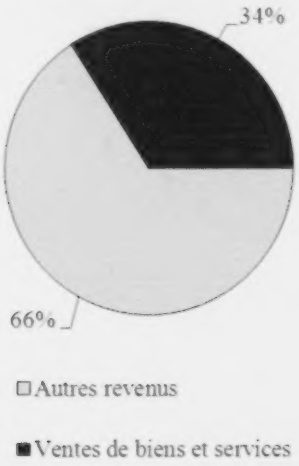

Le total des revenus du Ministère s'élevait à 6,5 millions de dollars en 2012-2013, une réduction de 0,2 million de dollars (3%) par rapport au total des revenus de l'exercice précédent, qui se chiffrait à 6,7 millions de dollars.

Charges par catégorie

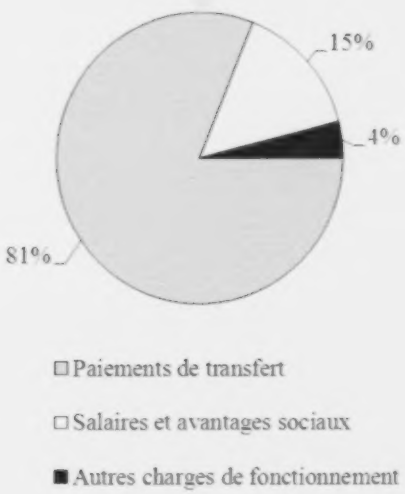

Le total des charges du Ministère s'élevait à 1 280 millions de dollars en 2012-2013, une diminution de 40 millions de dollars (3%) par rapport au total des charges de l'exercice précédent, qui se chiffrait à 1 320 millions de dollars.

Les catégories de charges les plus importantes étaient les paiements de transfert (1 037 millions de dollars ou 81%) et les salaires et avantages sociaux (192 millions de dollars ou 15%).

État condensé de la situation financière

Patrimoine canadien État condensé de la situation financière (non vérifié) Au 31 mars 2013 (milliers de dollars)			
	2012-2013	**2011-2012**	**Variation en dollars**
Montant total net des passifs	304 113	419 477	(115 364)
Total des actifs financiers nets	284 518	394 496	(109 978)
Dette nette du ministère	19 595	24 981	5 386
Total des actifs non financiers	9 720	14 066	(4 346)
Situation financière nette du ministère	(9 875)	(10 915)	(1 040)

Passifs par catégorie

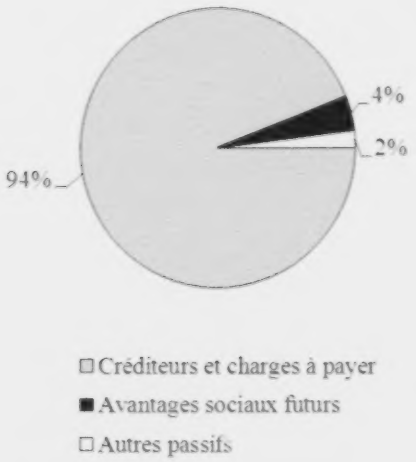

Le total des passifs était de 304 millions de dollars à la fin de 2012-2013, une diminution de 115 millions de dollars (27%) par rapport au total des passifs de l'exercice précédent, qui se chiffrait à 420 millions de dollars. Cette diminution peut être expliquée par la diminution de :

- 85,7 millions de dollars en CAFE reliés au S&C (72 millions de dollars pour le Programme des langues officielles, 5,5 millions de dollars pour le Programme des autochtones, 5,2 millions de dollars pour le Programme d'accueil de Sport Canada, et 3 millions de dollars reliés au Fonds du Canada pour les espaces culturels);
- 14 millions de dollars en charges à payer régulières (6 millions de dollars à TV5 Monde et 8 millions de dollars pour l'Éducation dans la langue de la minorité);
- 8,3 millions de dollars en salaires, indemnités de vacances, et avantages sociaux futurs payables; et
- 6,3 millions de dollars pour diverses charges payables.

Les créditeurs et charges à payer représentaient la plus grande partie des passifs, s'élevant à 286 millions de dollars ou 94% du total des passifs.

Actifs financiers net par catégorie 2012-2013

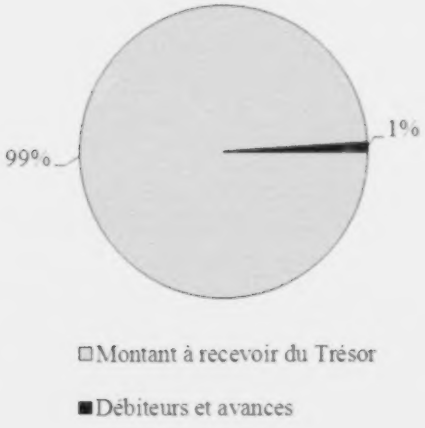

Le total des actifs financiers était de 285 millions de dollars à la fin de 2012-2013, une diminution de 110 millions de dollars (31%) par rapport au total des actifs de l'exercice précédent, qui se chiffrait à 395 millions de dollars.

Le montant à recevoir du Trésor représentait la plus grande partie des actifs, s'élevant à 282 millions de dollars ou 99% du total des actifs.

Actifs non financiers par catégorie 2012-2013

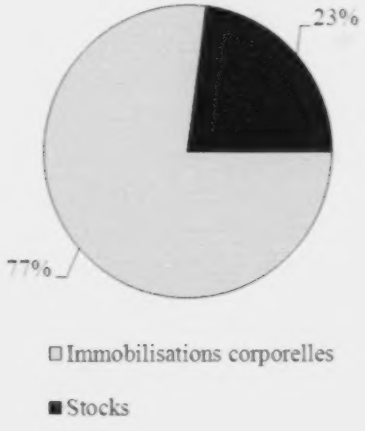

Le total des actifs non financiers était de 9.7 millions de dollars à la fin de 2012-2013, une diminution de 4,3 millions de dollars (30%) par rapport au total des actifs non financiers de l'exercice précédent, qui se chiffrait à 14 millions de dollars. La diminution peut être expliquée par la diminution de 1,7 million de dollars en charges payées d'avance, une diminution de 1,2 million de la valeur des stocks, et 1,4 million de dollars en amortissement sur les immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles représentaient la plus grande partie des actifs non financiers, s'élevant à 7,5 millions de dollars ou 77 % du total des actifs non financiers.

États financiers

Vous trouverez les états financiers non vérifiés du ministère du Patrimoine canadien pour 2012-2013,[60] ainsi que l'annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers,[61] sur le site Web de Patrimoine canadien.

Tableaux de renseignements supplémentaires

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;
- Écologisation des opérations gouvernementales;
- Initiatives horizontales;
- Vérifications internes et évaluations;
- Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes;
- Sources de revenus disponibles et non disponibles;
- Financement pluriannuel initial;
- Rapport sur les frais d'utilisation.

Tous les tableaux de renseignements supplémentaires,[62] en version électronique du Rapport ministériel sur le rendement de 2012-2013, sont disponibles sur le site Web du ministère du Patrimoine canadien.

Rapport dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*.[63] Les mesures fiscales présentées dans le rapport Dépenses fiscales et évaluations relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV: Autres sujets d'intérêt

Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation

Adresse :
Patrimoine canadien
15, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M5
Courriel : info@pch.gc.ca
Téléphone : 819-997-0055
Sans frais* : 1-866-811-0055
TTY** (sans frais) : 1-888-997-3123

* Des agents peuvent répondre à vos questions aux lignes sans frais du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est).

** TTY est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou souffrant de troubles de la parole.

Renseignements supplémentaires

Lois relatives à Patrimoine canadien[64]

Sociétés d'État et autres organismes du portefeuille[65]

Bureaux régionaux[66]

Rapport sur l'administration de la *Loi sur Investissement Canada*[67] (Patrimoine canadien)

Notes finales

[1] laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-17.3/
[2] laws.justice.gc.ca/fra/lois/B-9.01/
[3] laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/index.html
[4] laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-21.8/index.html
[5] laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/
[6] laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-13.4/
[7] laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-51/
[8] laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-19.6/
[9] laws.justice.gc.ca/fra/lois/P-13.4/index.html
[10] pch.gc.ca/fra/1266433674232/1266389969960
[11] La *Politique sur la SGRR* a récemment fait l'objet de changements qui sont entrés en vigueur le 1er avril 2012. Des mises à jour ont été apportées à la terminologie de la SGRR, notamment : « architecture des activités de programme » devient « architecture d'alignement des programmes » (AAP); « activité de programme » devient « programme »; « sous-activité » devient « sous-programme »; et « sous-sous-activité » devient « sous-sous-programme ».
[12] Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.
[13] tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html
[14] Comptes publics du Canada 2012 : tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html.
[15] ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1
[16] ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1
[17] pch.gc.ca/fra/1312568647473
[18] ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1
[19] L'équivalent à temps plein (ETP) est la mesure dans laquelle l'employé représente une année-personne complète dans les budgets ministériels. L'ETP est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.
[20] Selon l'analyse des données du programme pour 2012-2013 réalisé par le ministère du Patrimoine canadien. ,
[21] En 2011-2012, le Fonds du Canada pour la présentation des arts changé son mode d'établissement de rapports et, par conséquent, ces cibles ne sont plus adaptées à la situation et ont été modifiées pour les prochains rapports.
[22] Musique : Nombre d'albums lancés par des artistes canadiens : 484 (2011). La diminution du nombre global d'albums canadiens produits peut s'expliquer par un changement apporté au mode d'établissement des rapports et aux sources des données des rapports entre 2009 et 2011. Les données proviennent maintenant de l'Enquête sur l'enregistrement sonore et édition de musique de Statistique Canada qui est fondée sur un échantillon des entreprises qui représente environ 95 p. cent des recettes de l'industrie. Elles excluent donc les albums produits par les plus petites maisons de disques indépendantes canadiennes de même que les albums lancés par des artistes qui n'ont pas signé de contrat de redevances avec une maison de disques.
[23] Les données sont fournies par Statistique Canada pour la période la plus récente disponible.
[24] Analyse, par le ministère du Patrimoine canadien, des données de la Fédération des associations de propriétaires de cinémas du Canada.
[25] Association canadienne de la production médiatique, Profil 2012 : Rapport économique sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada.
[26] Selon l'analyse des données du programme pour 2012-2013 réalisé par le ministère du Patrimoine canadien.
[27] L'objectif de 2,1 millions a été établi en utilisant les tendances des données en fonction de la moyenne historique des 22 bénéficiaires du VEM. Toutefois, les changements apportés aux critères d'admissibilité

ont fait en sorte qu'un nombre moins élevé d'entreprises (17) se sont qualifiées pour le soutien du VEM en 2012-2013 et qu'un nombre moins élevé d'anciens bénéficiaires du VEM étaient admissibles au financement du FMC par le biais du volet Nouvelles œuvres musicales administré par FACTOR et Musicaction. L'écart entre l'objectif et les résultats réels est donc prévu.

[28] L'objectif d'un million a été établi en utilisant les tendances des données en fonction de la moyenne historique des 22 bénéficiaires du VEM. Toutefois, les changements apportés aux critères d'admissibilité ont fait en sorte qu'un nombre moins élevé d'entreprises (17) se sont qualifiées pour le soutien du VEM en 2012-2013 et qu'un nombre moins élevé d'anciens bénéficiaires du VEM étaient admissibles au financement du FMC par le biais du volet Nouvelles œuvres musicales administré par FACTOR et Musicaction. L'écart entre l'objectif et les résultats réels est donc prévu.

[29] De ces 864 périodiques, 612 étaient en anglais, 171 étaient en français et les autres étaient bilingues ou dans d'autres langues. Ceci comprenait le soutien de neuf (9) publications autochtones, 65 publications ethnoculturelles et 26 publications de langue officielle minoritaire. Le FCP a également appuyé huit (8) périodiques numériques par le biais du volet Innovation commerciale. Le FCP n'a pas atteint son objectif d'appuyer 960 publications. Ceci est dû en partie au fait qu'il y a une légère tendance à la baisse du nombre de titres qui reçoivent un soutien. Il est également possible que l'on ait fixé un objectif trop ambitieux. Le FCP est un nouveau programme et l'objectif a été établi en fonction des résultats des programmes antérieurs qui avaient des critères d'admissibilité différents. Le programme utilisera les données qui sont maintenant disponibles pour réviser son objectif.

[30] Le FCP n'a pas atteint son objectif d'appuyer la distribution de 250 millions d'exemplaires imprimés. Ceci est dû en partie au fait que le programme prévoyait appuyer un grand nombre de titres, ce qui aurait permis la distribution d'un plus grand nombre d'exemplaires aux Canadiens, et également au fait qu'il y a une diminution globale de la circulation des magazines imprimés et des journaux non quotidiens. Les consommateurs ont également accès à un contenu sur des plates-formes numériques, ce qui pourrait également expliquer la différence.

[31] Cet objectif a été dépassé en grande partie en raison de la réussite du Programme d'aide aux musées à appuyer des projets pour préserver et présenter 20 collections patrimoniales de même que plus de 20 000 objets.

[32] Évaluation sommative du Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada: pch.gc.ca/fra/1343398573651/1343399673631.

[33] Comme les résultats des enquêtes participantes pour un exercice particulier ne sont publiés qu'en septembre de l'exercice suivant, les statistiques présentées ici proviennent de l'enquête de 2011-2012.

[34] Comme les résultats des enquêtes participantes pour un exercice particulier ne sont publiés qu'en septembre de l'exercice suivant, les statistiques présentées ici proviennent de l'enquête de 2011-2012.

[35] Comme les résultats des enquêtes participantes pour un exercice particulier ne sont publiés qu'en septembre de l'exercice suivant, les statistiques présentées ici proviennent de l'enquête de 2011-2012.

[36] Comme les résultats des enquêtes participantes pour un exercice particulier ne sont publiés qu'en septembre de l'exercice suivant, les statistiques présentées ici proviennent de l'enquête de 2011-2012.

[37] Les projets de commémoration ayant une portée nationale ont attiré environ 450 000 participants. L'initiative du Jubilé de diamant a rejoint plus de 1,4 million de participants. De ce nombre, environ un million a participé aux célébrations communautaires du Jubilé de diamant. Le Fonds de commémoration de la guerre de 1812 a appuyé 104 projets partout au Canada en 2012-2013 et depuis le lancement de l'initiative, a rejoint environ 936 000 Canadiens.

[38] Association d'études canadiennes/Léger Marketing (2011).

[39] 3 (niveau de sensibilisation, tel que mesuré par un indice composite interne basé sur des enquêtes externes), ministère du Patrimoine canadien.

[40] En raison des récents changements apportés au Programme des études canadiennes, maintenant connu sous le nom de Fonds d'histoire du Canada, qui fut annoncé dans le cadre de la Stratégie pour l'histoire, de nouveaux indicateurs de rendement et de nouvelles cibles seront développés.

[41] Comme les résultats des enquêtes participantes pour un exercice particulier ne sont publiés qu'en septembre de l'exercice suivant, les statistiques présentées ici proviennent de l'enquête de 2011-2012.

[42] Comme les résultats des enquêtes participantes pour un exercice particulier ne sont publiés qu'en septembre de l'exercice suivant, les statistiques présentées ici proviennent de l'enquête de 2011-2012.

[43] Comme les résultats des enquêtes participantes pour un exercice particulier ne sont publiés qu'en septembre de l'exercice suivant, les statistiques présentées ici proviennent de l'enquête de 2011-2012.

[44] Comme les résultats des enquêtes participantes pour un exercice particulier ne sont publiés qu'en septembre de l'exercice suivant, les statistiques présentées ici proviennent de l'enquête de 2011-2012.
[45] Comme les résultats des enquêtes participantes pour un exercice particulier ne sont publiés qu'en septembre de l'exercice suivant, les statistiques présentées ici proviennent de l'enquête de 2011-2012.
[46] Le programme a été renouvelé le 1er avril 2012, avec des modifications mineures à ses indicateurs de rendement. Depuis, un niveau de référence a été établi. Les résultats obtenus par le programme en fonction des cibles déterminées seront disponibles le 31 mars 2015.
[47] Ces données sont le reflet des récipiendaires de DCAP, lesquelles comprennent un nombre significatif de petits festivals, de même que quelques gros festivals, à la fois dans des communautés rurales et urbaines à travers le pays.
[48] Les données reflètent le nombre de visites, et non les visteurs/paticipants, et ce, en raison des difficultés liées au dénombrement de chaque visiteur.
[49] Vérification interne du Programme des Autochtones : volet Cultures autochtones vivantes : pch.gc.ca/fra/1341323450886/1341324388166
[50] Recensement du Canada de 2011.
[51] *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*, Rapport de mi-parcours (2012) : pch.gc.ca/fra/1358262728426/1358262917750
[52] Évaluation horizontale de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir* : pch.gc.ca/fra/1343398573651/1343399673631
[53] Évaluation des Programmes d'appui aux langues officielles : pch.gc.ca/fra/1343398573651/1343399673631
[54] Recensement du Canada de 2011.
[55] Évaluation de l'initiative Cadre de responsabilisation et de coordination de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013*: pch.gc.ca/fra/1343398573651/1343399673631
[56] Les critères internationaux ont été changés en octobre 2012-2113, passant des 16 meilleurs et de la première moitié de la catégorie aux huit (8) meilleurs et à la première moitié de cette catégorie. Au total, 361 athlètes se sont conformés à la nouvelle norme en 2012-2113.
[57] En 2012-2013, Sport Canada a reçu moins de demandes que prévu, ce qui explique l'écart entre les résultats réels entre les résultats et les cibles.
[58] Enquête sur le statut de l'athlète, 2009.
[59] pch.gc.ca/fra/1312568647473
[60] pch.gc.ca/fra/1312568647473
[61] pch.gc.ca/fra/1312568647473
[62] pch.gc.ca/fra/1312568647473
[63] Dépenses fiscales du gouvernement du Canada : fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.
[64] pch.gc.ca/fra/1266422576558/1266378854673
[65] pch.gc.ca/fra/1266433674232/1266389969960
[66] pch.gc.ca/fra/1267492570171/1254134769101
[67] pch.gc.ca/fra/1359663580616/1359663698131